

Comité du programme et budget

Dix-septième session (informelle)
Genève, 27 juin – 1^{er} juillet 2011

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

présenté par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2010 a été établi conformément au cadre budgétaire de l'OMPI axé sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour 2010-2011, approuvé lors de la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2009 (publication n° 360F/PB1011). Le rapport donne un aperçu des progrès accomplis en 2010 vers l'obtention des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2010-2011.

2. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander l'approbation du présent document aux assemblées des États membres de l'OMPI.*

[Le Rapport sur l'exécution du programme en 2010 suit]

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2010

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. INTRODUCTION	5
II. VUE D'ENSEMBLE DES PROGRES REALISES EN 2010	6
III. EXECUTION DU PROGRAMME EN 2010	11
PROGRAMME 1 BREVETS	11
PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES	14
PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES	17
PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GENETIQUES	23
PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT	27
PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID, LA HAYE ET LISBONNE	39
PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MEDIATION ET NOMS DE DOMAINE	45
PROGRAMME 8 : COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT	48
PROGRAMME 9 : AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCES	51
PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	63
PROGRAMME 10 COOPERATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE	66
PROGRAMME 11 L'ACADEMIE DE L'OMPI	70
PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES DE L'OMPI	74
PROGRAMME 14 SERVICES MONDIAUX D'INFORMATION EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	77
PROGRAMME 15 MODERNISATION DES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	81
PROGRAMME 16 ÉTUDES, STATISTIQUES ET ANALYSE ECONOMIQUES	84
PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	87
PROGRAMME 18 PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DEFIS MONDIAUX	90
PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS	98
PROGRAMME 20 BUREAUX EXTERIEURS ET RELATIONS EXTERIEURES	103
PROGRAMME 21 DIRECTION GENERALE	107
PROGRAMME 22 GESTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PROGRAMME	113
PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	118
PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF	122
PROGRAMME 25 TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	128
PROGRAMME 26 AUDIT ET SUPERVISION INTERNES	132
PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFERENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES	136
PROGRAMME 28 SECURITE	139
PROGRAMME 29 NOUVELLES CONSTRUCTIONS	141
APPENDICE Sigles utilisés dans le présent document	146

I. INTRODUCTION

Le Rapport sur l'exécution du programme est le principal outil permettant de rendre compte aux États membres de l'exécution du programme de l'Organisation et fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il sert également de moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le Rapport sur l'exécution du programme est fondé sur des données d'auto-évaluation fournies par les chefs de programme. Pour renforcer la validité de ce rapport, la Division de l'audit et de la supervision internes procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. Le prochain exercice de validation sera réalisé pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011.

Le Rapport sur l'exécution du programme en 2010 est un rapport intermédiaire qui permet de faire un bilan des progrès réalisés et des résultats escomptés qui ont été atteints, sur la base des indicateurs d'exécution et des ressources approuvées qui figurent dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Dans le présent Rapport sur l'exécution du programme, l'exécution de chacun des programmes est évaluée de la manière suivante :

Section I : Aperçu des progrès réalisés en 2010

Cette section présente un résumé analytique des progrès réalisés en 2010 et des difficultés rencontrées durant la période examinée.

Section II : Mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement

Cette section rend compte de la manière dont un programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010¹, les structures de communication relatives au Plan d'action pour le développement ont été considérablement renforcées par rapport à 2008-2009 et fournissent des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets et des recommandations relatifs au Plan d'action pour le développement dans le cadre de chaque programme.

Section III : Données relatives à l'exécution

Le tableau qui figure dans cette section présente un récapitulatif des résultats escomptés par programme et les indicateurs d'exécution tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2010-2011. Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon qu'il convient, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2009. Les données relatives à l'exécution en ce qui concerne chaque indicateur figurent dans la quatrième colonne. Dans la cinquième colonne figure une évaluation de l'exécution du programme au moyen d'un code de couleurs. Étant donné que le présent Rapport sur l'exécution du présent est un rapport intermédiaire, le code de couleurs a été légèrement modifié pour être mieux adapté à la nature du rapport.

Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2010 :

¹ Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev.).

Code de couleurs

“En bonne voie”. Ce critère est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution pour 2010 indiquent que la mise en œuvre du programme est en bonne voie en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés durant l'exercice biennal.

“Pas en bonne voie”. Ce critère est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution pour 2010 indiquent que la mise en œuvre du programme n'est pas en bonne voie en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés à la fin de 2011.

“Abandonné”. Ce critère est utilisé lorsqu'un indicateur d'exécution n'est plus utilisé pour mesurer l'exécution du programme.

“n.d. pour 2010”. Ce critère est utilisé lorsque aucune donnée relative à l'exécution n'est disponible pour 2010, mais que des données devraient être disponibles à la fin de l'exercice biennal.

Sur un total de 303 indicateurs d'exécution figurant dans le programme et budget pour 2010-2011, 252, soit 83%, montrent que l'exécution du programme était en bonne voie en 2010, 20, soit 6,6%, montrent qu'elle n'était pas en bonne voie et neuf, soit 3%, ont été abandonnés. En ce qui concerne les 22 indicateurs restants, soit 7,3%, aucune donnée relative à l'exécution n'est disponible.

Section IV : Utilisation du budget en 2010

Cette dernière section présente des informations sur le budget par programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sur les dépenses effectives en 2010, ainsi que sur le taux d'utilisation du budget. Des explications sont fournies pour les programmes dans lesquels les dépenses effectives dépassent la marge de 40-60% du budget pour l'exercice biennal.

II. VUE D'ENSEMBLE DES PROGRES REALISES EN 2010

Ci-dessous figure un bref aperçu des progrès réalisés en 2010.

Programme de réorientation stratégique (PRS)

Le PRS a continué de donner une nouvelle orientation à la culture et aux valeurs de l'Organisation, à renforcer l'efficacité de ses procédures de travail et à mieux aligner ses programmes, sa structure et ses ressources sur les neuf objectifs stratégiques. Le programme a été articulé autour de quatre valeurs essentielles : orientation vers les services; unis dans l'action; responsabilisation au service des résultats; et responsabilisation sur les plans environnemental et social et en termes de gouvernance. La structure de gouvernance du PRS a été mise en place avec le concours des responsables de projets et des responsables de l'Équipe de haute direction, ainsi que du bureau de gestion du PRS, qui veillent, tous ensemble, à ce que toute mesure prise individuellement contribue à renforcer les valeurs essentielles et vise à faire de l'OMPI une organisation réceptive et efficace, dotée des moyens nécessaires pour jouer un rôle prééminent au niveau mondial en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle. Une enquête approfondie sur les valeurs fondamentales a été menée en décembre pour établir des niveaux de référence en ce qui concerne les valeurs et recenser les domaines devant être ciblés. Les 19 initiatives de départ sont devenues des plans concrets en 2010 et ont débouché sur des descriptifs de projets définis à mettre en œuvre durant les prochaines deux années, jusqu'au terme prévu du PRS en décembre 2012. Le programme est donc passé de la phase de planification à la phase de mise en œuvre à la fin de 2010.

Domaine normatif

Lors de sa première réunion dans le cadre de la mission qui lui a été confiée pour l'exercice biennal 2010-2011, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) a franchi une nouvelle étape en

adoptant à sa seizième session, tenue en mai 2010, des dispositions concernant le groupe de travail intersession. Le premier groupe de travail intersessions, sur les expressions culturelles traditionnelles, s'est réuni en juillet 2010 et a présenté les résultats de ses travaux à l'IGC à sa dix-septième session, en décembre 2010. L'IGC, à sa dix-septième session, a décidé d'utiliser le texte sur les expressions culturelles traditionnelles établi par le groupe de travail intersessions comme point de départ pour la poursuite des délibérations et de l'élaborer davantage. À la fin de 2010, l'IGC est ainsi parvenu à établir un texte de négociation unique sur les expressions culturelles traditionnelles élaboré par des experts au sein d'un groupe de travail intersessions et amélioré par l'IGC. Les travaux de l'IGC sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques se sont également poursuivis. De nouveaux projets de dispositions sur les savoirs traditionnels ont fait l'objet de délibérations et des projets d'objectifs et de principes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques ont été présentés à l'IGC.

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a progressé sur un certain nombre de questions spécifiques relevant du droit des marques et des dessins et modèles industriels. Plus précisément, le SCT est convenu d'établir des documents de référence sur les motifs de refus pour tous les types de marques et les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives. Le SCT a poursuivi ses travaux sur la définition de domaines de convergence dans le droit et la pratique des membres du SCT dans le domaine des dessins et modèles industriels et a engagé les discussions sur la possibilité de convoquer une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des marques durant l'exercice biennal 2012-2013. Le SCT a également lancé les travaux sur les nouvelles formes d'utilisation des marques sur l'Internet.

Le Comité permanent du droit des brevets (SCP), à ses deux sessions tenues en 2010, a examiné un certain nombre de questions concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets sur la base d'études préliminaires établies par le Secrétariat et d'une étude sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits établie par un groupe d'experts universitaires. À sa quinzième session, tenue en octobre 2010, le SCP est convenu à l'unanimité de faire figurer les questions ci-après dans ses travaux futurs : i) exceptions et limitations relatives aux droits (établissement d'un projet de questionnaire); ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition; iii) brevets et santé; iv) privilège du secret professionnel (nouvelle étude); et v) transfert de technologie (actualisation de l'étude préliminaire existante).

Quelque 11 décisions et requêtes émanant du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) ont établi un calendrier détaillé pour réaliser des progrès en ce qui concerne les exceptions et limitations durant 2011 et 2012, ainsi que les prochaines étapes pour faire avancer d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du comité. En outre, des mesures visant à répondre aux besoins des déficients visuels ont été appuyées ou proposées par 19 pays à l'échelle internationale ou nationale au cours de l'année.

L'année 2010 a été marquée par des progrès constants en ce qui concerne la création d'un environnement propice au respect de la propriété intellectuelle d'une manière durable. Durant la sixième session du Comité consultatif sur l'application des droits de l'OMPI, les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'orientation stratégique du comité consultatif, dont il est rendu compte dans le programme de travail détaillé de la sixième session du Comité consultatif sur l'application des droits et la recherche correspondante commandée par l'OMPI. Le comité consultatif, a procédé à une révision des méthodes et des lacunes dans le cadre des études existantes pour mesurer l'incidence de la contrefaçon et du piratage, a analysé les motifs à l'origine de la contrefaçon et du piratage, compte tenu des différents niveaux de développement socioéconomique, et a examiné différents modèles pour lutter contre la contrefaçon et le piratage. Les États membres sont convenus de poursuivre les travaux du comité consultatif dans le cadre de ce programme de travail à la septième session du Comité consultatif sur l'application des droits.

Système d'enregistrement international de la propriété intellectuelle

L'année 2010 a également été marquée par les efforts continus déployés pour améliorer la qualité des services fournis dans le cadre des systèmes d'enregistrement international.

En 2010, le Bureau international a achevé la mise au point et l'essai en interne d'un prototype opérationnel d'un nouveau système (provisoirement appelé "ePCT") qui vise à permettre aux déposants ou à leurs agents d'accéder en ligne et de manière sécurisée, et avant publication, aux documents et aux données bibliographiques actualisées disponibles auprès du Bureau international. Ce système comprend également un élément essentiel pour la gestion d'identité. Il s'agit là de la première étape d'une série plus importante de services en ligne sécurisés qui seront progressivement développés afin de constituer un dossier électronique centralisé à l'usage de toutes les parties prenantes participant de près ou de loin au traitement des demandes internationales, du moment où celles-ci sont déposées jusqu'au moment où un brevet est délivré.

En ce qui concerne le système de Madrid, de nouvelles mesures ont été prises en vue du traitement automatique, par exemple, des refus provisoires, des décisions finales, des octrois de protection et de la traduction d'un certain nombre d'autres documents. En conséquence, le rendement en termes de traduction a augmenté de 35% durant le dernier trimestre de 2010. De plus, outre la mise en place d'outils électroniques tels que le Gestionnaire de produits et services visant à aider les utilisateurs à préparer et à déposer une demande internationale, d'autres outils électroniques, tels que Portfolio Manager, Realtime Status et Electronic Alerts (dont le lancement est prévu en 2011) vont être élaborés afin de faciliter la gestion des droits relatifs aux marques internationales.

Développement et Plan d'action pour le développement

Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle s'est réuni deux fois en 2010 et a approuvé cinq nouveaux projets concernant 12 recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, amenant le nombre total de projets approuvés à 19 et le nombre total de projets mis en œuvre en 2010 à 17 (dont neuf projets sur l'assistance technique présentés à la troisième session du CDIP, cinq projets thématiques mis en œuvre depuis janvier 2010 et trois projets thématiques approuvés durant la cinquième session du CDIP et mis en œuvre depuis mai 2010). Le CDIP a également examiné le premier Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, le second Rapport intérimaire sur les recommandations à mettre en œuvre immédiatement, le second Rapport sur l'état d'avancement des projets relatifs au Plan d'action pour le développement, et a adopté les mécanismes de coordination et les modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports en ce qui concerne les projets relatifs au Plan d'action pour le développement. À la fin de 2010, 54 observateurs avaient pris part aux travaux du CDIP.

La question de l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour définir des orientations stratégiques en matière de propriété intellectuelle dans un pays, dans le cadre des programmes nationaux de développement, gagne du terrain dans de nombreux pays. En 2010, les processus d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle ont suivi leur cours dans 19 pays (six en Afrique, trois dans les pays arabes, quatre dans la région Asie et Pacifique, trois dans la région Amérique latine et Caraïbes et trois dans les PMA) et dans 15 pays en transition.

L'OMPI a également lancé la base de données *IP Advantage* qui renferme des études de cas qui illustrent la façon dont la propriété intellectuelle peut être utilisée pour promouvoir l'innovation dans les pays développés et dans les pays en développement.

Nouvelles initiatives et services à valeur ajoutée

Au cours de 2010, le nouveau service de recherche PATENTSCOPE a vu son nombre d'utilisateurs augmenter. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au service de recherche, y compris des services multilingues. Un certain nombre de collections nationales ont également été ajoutées à la base de données. Un nouvel outil de recherche multilingue, CLIR, permet d'effectuer plusieurs recherches simultanément en cinq langues à partir d'un terme de recherche dans une seule langue.

Un nouveau partenariat public-privé entre l'OMPI et de grands fournisseurs de services de transmission a été inauguré en septembre 2010. Le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) offre aux offices de brevets, aux établissements universitaires et aux instituts de recherche des pays en développement et des PMA un accès gratuit

ou peu coûteux aux bases de données commerciales, ainsi que la possibilité d'accéder à des outils puissants et à des services permettant d'extraire et d'analyser des données sur les brevets contenues dans ces bases de données.

Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDi) de l'OMPI, lancé en 2009 en collaboration avec 12 grandes maisons d'édition, permet à 107 pays en développement d'accéder à un coût abordable à plus d'une cinquantaine de revues techniques et scientifiques. Cet accès est gratuit pour les PMA.

La mise en place de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) vise à faciliter l'accès des parties prenantes aux bases de données et aux nombreuses technologies susmentionnées et autres. En 2010, six séances de formation nationales au total ont été organisées en vue du lancement de réseaux nationaux de TISC. Des accords sur le niveau de service, définissant le cadre des activités à mener pour créer ou renforcer ces centres, ont été conclus avec huit autres pays en 2010.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de l'initiative concernant les personnes atteintes de déficience visuelle de la plate-forme des parties prenantes menée par l'OMPI. Les deux principales réalisations ont été le lancement des projets TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources – projet de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance) et du projet ETF (Enabling Technologies Framework – projet relatif à l'élaboration d'un cadre technique propice). Le projet TIGAR porte sur la création de partenariats entre parties prenantes et l'élaboration de solutions techniques et de modèles commerciaux ou opérationnels visant à appuyer l'initiative concernant les personnes atteintes de déficience visuelle, alors que le projet ETF porte sur l'élaboration de normes d'accessibilité et de pratiques recommandées dans le secteur de l'édition en vue de la production de matériel accessible et d'outils de conversion capables de transformer des ouvrages imprimés dans des formats accessibles.

La première phase de l'élaboration d'une politique linguistique globale de l'OMPI, présentée durant les assemblées de 2010 et approuvée par les États membres, prévoyait d'élargir à six langues, à partir de 2011, l'offre linguistique en ce qui concerne les documents destinés à deux comités supplémentaires, à savoir le SCCR et le SCT.

Le projet du Plan d'action pour le développement relatif à la création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle a été lancé dans 10 pays. La première nouvelle académie devrait être inaugurée au Pérou en mai 2011.

Le lancement d'une série de séminaires sur l'économie a suscité beaucoup d'attention, ouvrant des discussions ciblées sur les effets économiques des politiques de propriété intellectuelle sur les résultats économiques, dans le cadre desquelles sont intervenus les plus grands économistes spécialisés dans la propriété intellectuelle.

Meilleure utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC)

Des progrès considérables ont été réalisés en 2010 en ce qui concerne l'utilisation d'outils techniques pour atteindre plus efficacement les bénéficiaires et d'autres parties prenantes. Par exemple, afin d'améliorer la diffusion des informations relatives au PCT et les actions de sensibilisation auprès des utilisateurs du PCT, l'OMPI a organisé des séminaires sur le Web sur le thème du PCT. Ces séminaires, qui étaient gratuits et donnés en 10 langues, ont été suivis par des participants dans 65 pays.

Pour la première fois en 2010, les assemblées des États membres ont été diffusées en direct sur l'Internet (par diffusion sur le Web). Les séances enregistrées étaient également disponibles sur le site Web de l'OMPI sous forme de vidéo à la demande.

L'une des principales avancées réalisées dans la modernisation du secteur responsable de l'administration et la gestion aura été l'approbation par les assemblées en 2010 de la proposition d'entamer la mise en œuvre complète du portefeuille ERP de projets. À la suite de cette décision, une structure relative à l'administration du portefeuille a été créée par le Directeur général qui a nommé un Conseil des TIC en tant que comité chargé de la mise en œuvre du portefeuille ERP et qui lui a confié

la mission d'en superviser la mise en œuvre et de s'assurer de l'obtention d'avantages sur le plan opérationnel. Des progrès significatifs ont été réalisés en 2010 dans le sens de la création du Bureau de gestion du projet ERP (EPMO).

Visibilité accrue de l'OMPI

Le lancement du nouveau logo de l'OMPI a constitué la fin de la première phase de redéfinition de l'image de marque de l'Organisation visant à rendre compte de sa revitalisation et de sa réorientation stratégique compte tenu de l'évolution rapide de la propriété intellectuelle dans le XXI^e siècle.

La ressource en ligne WIPO GOLD, point d'accès unique aux collections mondiales de données relatives à la propriété intellectuelle de l'OMPI, a considérablement accru la visibilité des collections de données de l'OMPI qui, auparavant, étaient dispersées, et a représenté une étape majeure dans les initiatives visant à mieux faire connaître l'Organisation comme source de références mondiale pour l'information en matière de propriété intellectuelle.

La visibilité de l'OMPI dans les médias dans le monde a continué de croître en 2010, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'articles de presse dans lesquels il est rendu compte des travaux de l'Organisation. La présence de l'auteur-compositeur et interprète Stevie Wonder aux assemblées de 2010 a également généré une importante couverture médiatique à l'échelle internationale pour l'Organisation.

La création d'une chaîne officielle de l'OMPI sur YouTube a permis à l'Organisation de toucher un public plus large et nouveau en ce qui concerne ses vidéos.

Le dialogue et l'engagement avec la communauté locale à Genève sont restés une priorité, avec l'organisation de la première Journée portes ouvertes de l'OMPI, durant laquelle l'Organisation a donné la possibilité à quelque 3500 visiteurs d'en savoir davantage sur les activités menées par l'OMPI, sur la propriété intellectuelle et sur sa contribution à la vie quotidienne.

Nouveau bâtiment

En 2010, la construction du nouveau bâtiment administratif a bien avancé. Son occupation a été prévue pour le mois d'avril 2011.

III. EXECUTION DU PROGRAMME EN 2010

PROGRAMME 1 BREVETS

Chef de programme : M. J. Pooley

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Pour renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine du développement du système international des brevets, deux sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) ont été tenues en janvier et octobre 2010. Le SCP a examiné un certain nombre de questions concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets sur la base d'études préliminaires établies par le Secrétariat et d'une étude sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits établie par un groupe d'experts universitaires. Les questions examinées étaient les suivantes : i) diffusion de l'information en matière de brevets; ii) exclusions de la brevetabilité et exceptions et limitations relatives aux droits; iii) normes techniques et brevets; iv) privilège du secret professionnel; v) systèmes d'opposition; et vi) transfert de technologie. À sa quinzième session, tenue en octobre 2010, le SCP est convenu à l'unanimité de faire figurer les questions ci-après dans ses travaux futurs : i) exceptions et limitations relatives aux droits (établissement d'un projet de questionnaire); ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition; iii) brevets et santé; iv) privilège du secret professionnel (nouvelle étude); et v) transfert de technologie (actualisation de l'étude préliminaire existante).

La méthode consistant à réaliser des études de fond a permis au SCP d'examiner le système international des brevets actuel d'un point de vue général, en prenant en considération les différents besoins et intérêts de tous les États membres. Cette approche venait aussi renforcer les délibérations du SCP en tant que processus participatif prenant en considération les points de vue de toutes les parties prenantes, et s'est traduite par la concrétisation progressive des activités du comité permanent sur la base d'un consensus.

En 2010, plusieurs pays ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets ou les ont ratifiés. L'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Lettonie, les Pays-Bas et la Serbie ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT), ce qui a porté à 27 le nombre de pays ayant adhéré au PLT à la fin de 2010. Un pays (Luxembourg) a adhéré au Traité de Budapest en 2010.

En coopération avec les secteurs concernés, l'OMPI a fourni une assistance juridique et des conseils pratiques en rapport avec les lois et règlements nationaux. En réponse à la demande de certaines autorités nationales, 10 commentaires sur des projets de lois ont été élaborés et cinq projets de lois ont été établis pour examen. Durant la même période, quatre réunions de consultation informelles sur la mise en œuvre législative ou la révision du système juridique national ou régional ont été tenues dans des États membres. L'assistance fournie comprenait des conseils relatifs à l'utilisation adéquate des éléments de flexibilité disponibles au sein du système juridique multilatéral. Des travaux supplémentaires dans ce domaine ont été menés dans le cadre du CDIP.

Deux experts de la région ANASE ont entamé des travaux visant à recenser et à consigner les données d'expérience sur l'utilisation efficace des éléments de flexibilité relatifs aux brevets compte tenu de cas concrets couronnés de succès et de pratiques recommandées, ainsi que sur les principales contraintes auxquelles sont confrontés les pays en développement dans la mise en œuvre de ces éléments de flexibilité. Ces experts, qui sont établis aux Philippines et à Singapour, pourront compléter leurs premières observations au cours d'une réunion régionale sur ces questions qui se tiendra en mars 2011 à Bangkok.

En outre, les activités menées dans le cadre du programme ont apporté une contribution aux débats tenus au sein d'autres instances de l'OMPI, telles que le CDIP. De plus, le Secrétariat a continué de fournir une assistance et des informations aux organisations intergouvernementales, aux institutions des Nations Unies et à d'autres parties intéressées sur des questions ayant trait au droit des brevets ainsi que sur des questions relatives aux secrets d'affaires.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce programme s'est inscrit dans la mise en œuvre et la préparation de deux projets relatifs au Plan d'action pour le développement :

- Dans le cadre du projet DA_16_20_01 relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public, la réalisation d'une étude sur les brevets et le domaine public a été demandée à des experts externes de différentes régions. La version finale de cette étude devrait être établie durant le premier trimestre de 2011.
- Le projet relatif aux brevets et au domaine public a été établi et présenté à la sixième session du CDIP. Le comité a décidé que le Secrétariat réviserait la proposition en tenant compte des observations faites par les délégations et qu'il présenterait le projet au CDIP pour examen à sa septième session (avril 2011).

En outre, dans le cadre de ce programme, un document intitulé "Éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional" a été établi. Le comité a pris note de ce document, qui a été révisé par la suite afin de tenir compte des observations formulées par les États membres.

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 1 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement de la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets	Adoption et début de la mise en œuvre du programme de travail du SCP et avancement des travaux sur les questions d'intérêt commun	Le SCP n'a pas encore été en mesure de définir des questions d'intérêt commun qui pourraient figurer dans ce programme de travail mais il est sur la bonne voie	Le SCP est convenu de faire figurer les questions ci-après dans ses travaux futurs : i) exceptions et limitations relatives aux droits; ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition; iii) brevets et santé; iv) privilège du secret professionnel; et v) transfert de technologie	En bonne voie
	Augmentation du nombre de parties contractantes des traités sur les brevets administrés par l'OMPI	Fin 2009 : 173 (Convention de Paris) 72 (Traité de Budapest) 22 (Traité sur le droit des brevets)	Fin 2010 : 173 (Convention de Paris) 73 (Traité de Budapest) 27 (Traité sur le droit des brevets)	En bonne voie
Prise de conscience des principes et des pratiques juridiques, notamment les éléments de flexibilité, du système des brevets; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard	Augmentation du nombre de débats sur les principes et les pratiques juridiques du système des brevets et les utilisations qui en sont faites	Décision des États membres d'examiner plusieurs questions relatives aux brevets au sein du SCP (liste ouverte) ainsi que les éléments de flexibilité relatifs aux brevets au sein du CDIP	Discussions en cours entre les États membres sur plusieurs principes et pratiques juridiques du système des brevets, y compris des éléments de flexibilité relatifs aux brevets, au sein du SCP et du CDIP	En bonne voie
Augmentation du nombre de ratifications ou d'adhésions au Traité sur le droit des brevets	Au moins six ratifications ou adhésions au Traité sur le droit des brevets	Fin 2009 : 22 ratifications ou adhésions	Fin 2010 : 27 ratifications ou adhésions	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 047	635	61%

Des activités supplémentaires concernant les conseils législatifs et de politique générale en matière de brevets et de modèles d'utilité ont été affectées au présent programme en 2010. Les ressources allouées au présent programme ont été ajustées en conséquence. Ce programme a également bénéficié de ressources supplémentaires, pour un montant d'environ 0,2 million de francs suisses pour 2010-2011, pour deux projets relatifs au Plan d'action pour le développement : "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" et "Propriété intellectuelle et domaine public".

PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Chef de programme : Mme Binying Wang

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions en 2010 et réalisé des progrès sur un certain nombre de questions spécifiques dans les domaines du droit des marques et du droit des dessins et modèles industriels. En particulier, il a approuvé des documents de référence du SCT concernant les motifs de refus pour tous les types de marques et concernant les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques collectives et des marques de certification (voir les documents WIPO/STrad/INF/5 et 6). Le SCT a poursuivi les travaux concernant la définition de domaines de convergence dans le droit et la pratique des États membres en matière de dessins et modèles industriels et commencé à examiner la possibilité de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles industriels au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le SCT a examiné de manière approfondie la protection des noms d'États contre leur enregistrement ou leur utilisation en tant que marques et a diffusé et évalué un questionnaire à cet effet (voir les documents SCT/24/2 et 6). Il a également entrepris des travaux sur les nouveaux types d'utilisation des marques sur l'Internet (document SCT/24/4). En ce qui concerne les indications géographiques, le SCT n'a pas entrepris de travaux au cours de la période considérée, la priorité étant donnée aux travaux sur les questions relatives aux dessins industriels et aux marques.

En outre, l'année 2010 a vu la convocation d'une session d'un groupe de travail chargé de l'examen de la règle 3.4) à 6) du règlement d'exécution du Traité de Singapour et la conclusion heureuse de ces travaux avec l'adoption d'un certain nombre de nouvelles règles concernant la représentation des marques non traditionnelles par l'Assemblée du Traité de Singapour en septembre 2010. En menant à bien ces différents projets, le SCT a fait progresser le cadre normatif international, en particulier pour les marques, de manière équilibrée, compte tenu des besoins et de l'évolution des différents membres du SCT.

Dans le courant de 2010, six États ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques ou y ont adhéré, portant le nombre total de ratifications à 22 à la fin de 2010.

En coopération avec l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPi), les préparatifs ont débuté en vue de l'organisation d'un colloque mondial sur les indications géographiques prévu du 22 au 24 juin 2011 à Lima (Pérou). Le colloque traitera des indications géographiques sous différents points de vue, y compris ses dimensions juridiques, administratives et économiques.

En ce qui concerne l'administration de l'article 6*ter* de la Convention de Paris, le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre de la procédure de publication électronique semestrielle adoptée par l'Assemblée de l'Union de Paris à sa quarantième session (septembre 2008). Les deux publications électroniques de 2010 sont parues le 31 mars et le 30 septembre respectivement. En 2010, le Secrétariat a reçu 32 demandes de communications selon l'article 6*ter*.3) (24 émanant d'États et huit d'organisations intergouvernementales), portant sur un total de 341 signes. Le Secrétariat a également poursuivi l'élaboration d'une base de données interne intégrée pour la préparation de la publication et de la diffusion des signes protégés en vertu de l'article 6*ter*.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Ce programme a élaboré la partie relative aux marques du projet du Plan d'action pour le développement DA_16_20_01 : "Propriété intellectuelle et domaine public". Le programme a également fourni des conseils au projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 2 étaient inspirées des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Progrès réalisés dans le développement d'un cadre juridique multilatéral équilibré relatif aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques	Domaines de convergence dans les législations sur les dessins et modèles industriels et la pratique des États membres dans ce domaine et dans les législations sur les marques concernant les motifs de refus pour tous les types de marques et les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives; meilleure compréhension de l'utilisation et de l'incidence des lettres de consentement relatives aux enregistrements de marques	Documents de travail révisés dans le domaine de la description de base. Aucun document de travail sur la protection des noms de pays. Première version du règlement d'exécution du Traité de Singapour	Approbation des documents de référence du SCT concernant les motifs de refus pour tous les types de marques et les aspects de technique et procéduraux de l'enregistrement des marques collectives et des marques de certification (WIPO/STrad/INF/5 et 6). Progrès dans la définition des domaines de convergence dans le droit et la pratique des États membres en matière de dessins et modèles industriels (voir les documents SCT/23/5 et SCT/24/3). Questionnaire et document du SCT sur les lettres de consentement à l'enregistrement de marques (SCT/22/5) et sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques. Lancement des travaux sur les marques et l'Internet (SCT/24/4). Adoption par l'Assemblée du STLT de nouvelles règles concernant la représentation des marques non traditionnelles (règles 3.4) à 10))	En bonne voie
Augmentation du nombre de ratifications du Traité de Singapour sur le droit des marques et d'adhésions à ce traité	Au moins 10 ratifications du Traité de Singapour sur le droit des marques ou adhésions à ce traité	17 ratifications ou adhésions, dont 15 avaient pris effet	Six nouvelles ratifications ou adhésions à fin 2010 (ex-République yougoslave de Macédoine, Italie, Liechtenstein, Serbie, Slovaquie, Ukraine)	En bonne voie
Finalisation de l'évaluation des progrès réalisés dans l'assistance fournie en rapport avec les efforts déployés pour la mise en œuvre du Traité de Singapour et de l'évaluation des avantages découlant de cette mise en œuvre	Les problèmes limitant la mise en œuvre du Traité de Singapour et les avantages découlant de cette mise en œuvre ont été recensés	Aucune évaluation précédente	Évaluation pour la session de 2011 des assemblées	n.d. pour 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Administration efficace de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris	Économies réalisées dans les ressources en personnel et autres moyennant : a) le remplacement des communications sur papier par la publication électronique; et b) l'élaboration d'une base de données pour la gestion des enregistrements au titre de l'article 6 ^{ter} , permettant la recherche de données en vue d'une publication électronique	a) 31 mars 2009; et b) aucune base de données disponible	a) Remplacement des circulaires papier par des publications électroniques le 31 mars et le 30 septembre 2010 b) base de données élaborée pour la recherche de données de publication dans la base de données 6 ^{ter} Express et sur le serveur FTP de l'OMPI	En bonne voie
Meilleure compréhension par les États membres des différentes méthodes de protection et d'utilisation des indications géographiques existantes et des questions juridiques, administratives, socioculturelles et économiques qui sous-tendent la mise en œuvre de ces méthodes	Informations reçues des États membres sur le document de synthèse relatif aux indications géographiques qui sera présenté au SCT	Pas de travaux du SCT sur les indications géographiques	Pas de travaux du SCT sur les indications géographiques	Pas en bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 651	779	47%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

Chef de programme : M. T. Clarke

APERÇU DES PROGRES REALISES EN 2010

La demande des États membres en matière de conseils d'ordre législatif sur le droit d'auteur et les droits connexes est restée forte, 10 États membres ayant reçu une assistance au cours de 2010, notamment en ce qui concerne l'utilisation des éléments de flexibilité prévus dans le système de propriété intellectuelle afin d'améliorer l'accès aux contenus créatifs en ligne.

Quelque 11 décisions et demandes émanant du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) ont donné lieu à l'adoption d'un calendrier détaillé d'activités visant à l'avancement des travaux sur les limitations et exceptions au cours de 2011 et 2012, et à la réalisation des étapes suivantes dans la mise en œuvre des autres questions inscrites au programme du comité. En outre, les politiques relatives à la prise en considération des besoins des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés ont été appuyées ou préconisées par 19 pays dans un contexte international ou national au cours de l'année.

Le nombre croissant de demandes émanant de gouvernements et d'autres parties prenantes soucieux de favoriser une meilleure compréhension de l'incidence de l'évolution technologique sur le droit d'auteur allait dans le sens de l'importance nouvelle accordée par l'OMPI à l'exercice des droits et à la manière dont l'infrastructure et l'implication des intermédiaires sur l'Internet peuvent faciliter la diffusion de contenus créatifs dans l'environnement en ligne. Le renforcement du dialogue avec les parties prenantes dans des domaines tels que l'étude de la faisabilité de la création de bases de données internationales sur les œuvres novatrices, de nouvelles voies de recherche sur l'enregistrement et la documentation du droit d'auteur et les rôle et responsabilité des intermédiaires sur l'Internet dans le cadre de cette nouvelle démarche initiée par l'OMPI. Ces nouvelles perspectives s'inscrivent également dans le cadre de l'accent mis sur les pratiques contractuelles et la concession de licences, comme en témoignent la Réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur, organisée par l'OMPI en novembre 2010 dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence, ou la série de manifestations régionales sur la concession de licences d'exploitation de logiciels, respectivement consacrées aux logiciels et à la cybersanté au Rwanda et aux logiciels et à l'innovation en Colombie.

Concernant les industries de la création, l'OMPI a continué à apporter une aide aux pays dans la production d'éléments concrets sur les performances de leur secteur de la création. Alors que la portée géographique de cette activité s'est élargie, quatre pays supplémentaires se sont fondés sur les résultats définitifs de la recherche en vue de formuler leurs politiques et stratégies. Les activités de sensibilisation dans le domaine des industries de la création se sont étendues et intensifiées, avec 35 manifestations organisées dans 24 pays. Le renforcement des capacités sur la base des instruments élaborés par l'OMPI à l'intention des créateurs a été étendu à 25 activités où des données d'expérience précises sur la gestion des actifs de droit d'auteur par les créateurs ont été échangés. Les publications sur les industries de la création ont été largement utilisées dans des conférences et manifestations de sensibilisation et de renforcement des capacités. En outre, tous les instruments à l'intention des créateurs ont été traduits en français et espagnol afin de favoriser une plus large utilisation dans les pays francophones et hispanophones. L'élaboration de nouveaux instruments a été initiée sur la base de l'intérêt suscité dans les États membres.

En ce qui concerne les organismes de gestion collective, des résultats ont été obtenus en 2010, s'agissant notamment de l'expansion de la nature, de la qualité et de la diversité des services fournis. Outre le remaniement du système WIPOCOS en une application à cinq modules et la mise au point d'un système automatisé de saisie et d'alignement des données en vue de faciliter et d'améliorer la répartition des redevances. La mise en œuvre a été caractérisée par un changement stratégique dans l'application d'une méthode rationalisée de formation du personnel à l'utilisation du système WIPOCOS, l'élaboration d'instruments commerciaux adaptés et l'amélioration des services d'appui et d'assistance après installation. Un autre acquis concerne la reconnaissance de l'efficacité des fonctions du WIPOCOS, l'augmentation rapide des demandes de mise en œuvre dans les pays en développement et la volonté des ONG actives dans la gestion collective au niveau international de contribuer au développement et à la mise en place du WIPOCOS en partenariat avec l'OMPI.

Dans le cadre des activités d'appui dans le domaine des infrastructures aux bureaux du droit d'auteur des États membres (GDA), visant à améliorer le fonctionnement de ces bureaux, le système GDA a été installé dans cinq bureaux du droit d'auteur qui ont en outre bénéficié d'une formation.

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la plate-forme des parties prenantes relative à l'initiative de l'OMPI en faveur des personnes atteintes de déficience visuelle. Les deux principaux acquis concernent le lancement des projets TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources) et ETF (Enabling Technologies Framework). Le projet TIGAR est axé sur l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, des solutions techniques, ainsi que des modèles économiques et de traitement dans le cadre de l'initiative en faveur des personnes atteintes de déficience visuelle, tandis que le projet ETF est axé sur l'élaboration de normes d'accessibilité, les pratiques recommandées dans l'industrie de l'édition en vue de la production de matériel accessible et des outils destinés à la conversion en formats accessibles des œuvres imprimées.

À la suite du programme de réorientation stratégique lancé par l'Organisation en 2010, les activités d'assistance technique en faveur des pays en développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes ont été transférés dans le secteur de la culture et des industries de la création nouvellement restructuré, dans le but de mieux répondre aux besoins et aux attentes des pays en développement en matière d'assistance technique, plus particulièrement dans le domaine de l'amélioration des infrastructures et des institutions et du renforcement des capacités. En étroite collaboration avec les États membres, divers programmes de formation aux niveaux national, régional et interrégional ont été mis en place avec la participation de plus de 1100 fonctionnaires nationaux, gestionnaires, experts et autres spécialistes du droit d'auteur venant de plus de 60 pays en développement et PMA. Ces activités ont permis d'améliorer la sensibilisation des différentes parties prenantes à l'intérêt et à l'importance du droit d'auteur et de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des bureaux du droit d'auteur et des organismes de gestion des droits de ces pays.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le programme a été mis en œuvre dans le cadre de quatre projets du Plan d'action pour le développement :

- dans le cadre du projet DA_10_04 intitulé "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur", des instruments de mesure destinés à l'évaluation de l'apport des industries de la création, des modules de formation spécialisés relatifs à la gestion collective, aux règles de fonctionnement et à l'évaluation des organismes de gestion collective ont été mis au point;
- dans le cadre du projet DA_16_20_01 intitulé "Propriété intellectuelle et domaine public", une étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public a été établie par un expert externe. Cette étude a été publiée sur le site Web de l'OMPI et présentée à la sixième session du CDIP. En outre, les résultats partiels de la deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire ont été diffusés sur le site Web de l'OMPI, y compris toutes les réponses fournies par les États membres;
- dans le cadre du projet DA_7_23_32_01 intitulé "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence", une Réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur a été organisée. Cette réunion a donné l'occasion d'échanger des données d'expérience aux niveaux national et régional et des informations sur l'interaction entre le droit d'auteur et les politiques en matière de concurrence, et d'examiner, notamment, les pratiques en matière de concession de licences découlant de différents modèles commerciaux et de gestion ainsi que la compatibilité entre les licences traditionnelles et les formes de licences émergentes dans le nouvel environnement technologique;

- dans le cadre du projet DA_19_24_27_01 intitulé "Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs", la réalisation d'une étude sur l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs a été confiée à des experts externes. Cette étude devrait être achevée au cours du troisième trimestre de 2011.

La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 3 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Contribution à l'élaboration du cadre juridique et de la politique internationale du droit d'auteur et des droits connexes et d'une infrastructure mondiale du droit d'auteur	Nombre accru d'États membres ayant bénéficié de conseils d'ordre législatif sur diverses questions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes	14 États membres ayant bénéficié de conseils (2008-2009)	10 États membres ayant bénéficié de conseils (2010)	En bonne voie
	Nombre de pays ayant utilisé leur étude sur l'incidence économique des industries de la création aux fins de l'élaboration de leur politique	10 pays ayant utilisé leur étude aux fins de l'élaboration de leur politique (fin 2009)	Quatre pays ayant utilisé les études aux fins de l'élaboration d'une stratégie et d'une politique en matière d'industries de la création (Bulgarie, Jamaïque, Kenya et Thaïlande)	En bonne voie
	Nombre d'organismes de gestion collective ayant installé le système WIPOCOS dans un souci d'efficacité	Installation ou mise à niveau du WIPOCOS dans 10 organismes de gestion collective en 2008-2009	Installation du WIPOCOS dans sept organismes de gestion collective en 2010, y compris les instruments et services commerciaux nécessaires et les mécanismes d'établissement de rapports (Éthiopie (ECRMS), Ghana (COSGA), Kenya (KAMP), Mozambique (SOMAS), Nigéria (COSON), Rwanda (RSAU), Zanzibar (COSOZA))	En bonne voie
	Décisions et demandes émanant du SCCR	30 décisions et demandes (2008-2009)	11 décisions et demandes ont été présentées à l'occasion des sessions du SCCR en 2010	En bonne voie
	Accès amélioré aux œuvres publiées par les déficients visuels et autres personnes souffrant d'un handicap	10 pays dotés de politiques en faveur des déficients visuels (2008-2009)	19 pays se sont engagés dans un dialogue sur les politiques générales aux niveaux national et international en vue d'améliorer l'accès des déficients visuels aux œuvres protégées par le droit d'auteur	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	Nombre de réunions, conférences ou séminaires par organisation et pays auxquels l'OMPI a été invitée à diffuser des informations sur le droit d'auteur et les droits connexes	45 manifestations dans 23 pays (2008-2009)	35 manifestations dans 24 pays (ciblant les industries de la création) 34 manifestations aux niveaux national et régional ont été organisées dans 25 pays dans le cadre des services de développement du droit d'auteur d'avril à décembre 2010 Aide fournie à 3 pays (ANASE) dans le domaine de la gestion collective	En bonne voie
	Nombre de demandes émanant de gouvernements et d'autres parties prenantes soucieux de mieux comprendre l'incidence de l'évolution technologique sur le droit d'auteur	95 demandes en 2008-2009	21 demandes	En bonne voie
	Nombre de spécialistes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, par pays et organisation, ayant participé à des séminaires et activités de renforcement des capacités organisés par l'OMPI (dans le cadre d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités)	3700 participants en 2008-2009 dans des manifestations en rapport avec les industries de la création	Environ 1100 experts et participants de 60 pays en développement et PMA ont participé aux séminaires, ateliers, voyages d'étude et autres activités de renforcement des capacités (avril à décembre 2010)	En bonne voie
Éclaircissements apportés sur les questions émergentes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des États membres, des industries de la création, des titulaires de droits et des utilisateurs	Nombre de citations extraites de publications ou d'études publiées	Niveau de référence non disponible	Cinq études nationales publiées et cinq autres établies aux fins de leur publication	En bonne voie
	Nombre d'utilisateurs, par pays et par organisation (nombre d'occurrences), ayant fait usage d'études, d'instruments et de matériel didactique publiés sur le site Web de l'OMPI	Environ 200 000 occurrences sur les principales pages Web du secteur, et environ 15 messages électroniques reçus en moyenne par jour sur des questions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes	Environ 230 000 occurrences sur les principales pages Web du secteur (toutes langues confondues) et environ 1000 messages électroniques reçus sur des questions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes	En bonne voie
	Nombre de publications conjointes (de l'OMPI et d'autres organisations)	Niveau de référence non disponible	Publication conjointe par la CNUCED et l'OMPI du rapport 2010 sur l'économie de la création	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, et renforcement des connaissances des entreprises du secteur de la création en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle	Nombre de pays ayant demandé et utilisé les instruments de l'OMPI relatifs à la gestion du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle dans certaines industries de la création	10 ateliers nationaux ou régionaux fondés sur les instruments de l'OMPI à l'intention de certaines industries de la création (fin 2009)	16 réunions nationales et régionales tenues dans les 14 pays suivants (Algérie, Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Colombie, Croatie, Indonésie, Kenya, Lesotho, Lituanie, Malawi, Philippines, Thaïlande et Viet Nam)	En bonne voie
	Nombre d'ateliers et séminaires organisés sur certaines industries de la création (documents et publications diffusés)	25 conférences et ateliers fondés sur les instruments de l'OMPI (fin 2009)	24 ateliers, séminaires et conférences; 2230 publications sur les industries de la création distribuées aux participants des réunions de l'OMPI; 1230 exemplaires réimprimés	En bonne voie
Éclaircissements apportés sur les questions émergentes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des États membres, des industries de la création, des titulaires de droits et des utilisateurs	Élaboration de nouveaux guides et de nouvelles études sur l'incidence économique, sociale et culturelle du droit d'auteur sur les industries de la création	Un instrument élaboré précédemment	Un instrument sur l'évaluation de l'incidence économique, sociale et culturelle du droit d'auteur sur les industries de la création en cours d'élaboration	En bonne voie
	Élaboration de nouveaux instruments fournissant des informations concrètes sur la concession de licences et le financement dans certaines industries du secteur de la création	Trois publications de l'OMPI et une publication conjointe OMPI/PNUD/CNUCED/UNESCO Deux séminaires régionaux consacrés à la concession sous licence dans l'environnement numérique (l'un sur les logiciels et l'autre sur les contenus générés par l'utilisateur)	Tenue d'une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur et de trois séminaires régionaux, y compris deux sur les logiciels et un sur le secteur audiovisuel	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
3 080	2 268	74%

Des activités supplémentaires dans le domaine du développement du droit d'auteur ont été attribuées à ce programme. Les ressources allouées ont été ajustées en conséquence. Des ressources additionnelles d'environ 0,39 million de francs suisses ont été attribuées au programme pour 2010-2011 dans le cadre de trois projets du Plan d'action pour le développement : "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence", "Propriété intellectuelle et domaine public" et "Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs".

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GENETIQUES

Chef de programme : M. J. C. Wichard

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, des progrès considérables ont été accomplis dans les négociations menées au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI. Se réunissant pour la première fois dans le cadre de son mandat pour l'exercice biennal 2010-2011, le comité intergouvernemental a innové en approuvant, à sa seizième session tenue en mai 2010, l'établissement de groupes de travail intersessions (IWG). Le premier IWG, consacré aux expressions culturelles traditionnelles, s'est réuni en juillet 2010. Les résultats du premier IWG ont été présentés à la dix-septième session du comité intergouvernemental, tenue en décembre 2010. Le comité intergouvernemental a approuvé le texte présenté par l'IWG sur les expressions culturelles traditionnelles comme base des négociations en cours, et y a apporté des améliorations. À la fin de 2010, le comité intergouvernemental disposait, par conséquent, d'un texte de négociation unique sur les expressions culturelles traditionnelles élaboré par des spécialistes dans le cadre d'un IWG et amélioré par le comité intergouvernemental lui-même. Le premier IWG a été largement considéré comme un succès. Cette nouvelle formule a favorisé la réalisation en partenariat et sans exclusive d'activités techniques qui ont fait progresser les négociations au sein du comité intergouvernemental. Les travaux du comité dans le domaine des savoirs traditionnels et des ressources génétiques se sont également poursuivis. De nouvelles versions des projets de dispositions sur les savoirs traditionnels ont été soumises à observations et le comité a reçu des communications sur les objectifs et principes concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques. Dans l'ensemble, l'année 2010 a été marquée par une atmosphère de travail axée sur la coopération et bien ciblée au sein du comité intergouvernemental, des progrès significatifs ayant été accomplis jusqu'ici dans la réalisation du mandat du comité pour le présent exercice biennal. Toutefois, beaucoup reste à faire concernant le travail de fond. Les préparatifs des deuxième et troisième IWG (respectivement consacrés aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques et prévus au début de 2011) ont également été effectués à la fin de 2010.

De nouvelles initiatives visant à renforcer la participation aux travaux du comité intergouvernemental et à améliorer les communications ont été lancées. Dans le cadre des dispositions relatives à l'organisation des IWG un nouveau mécanisme de financement a été élaboré en vue de favoriser une nette augmentation du nombre de représentants des pays en développement, PMA et pays en transition bénéficiant d'une prise en charge pour les sessions de l'IWG. En ce qui concerne la participation des communautés autochtones et locales, les règles du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées ont été modifiées par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010 afin d'élargir le financement aux IWG. La bourse de l'OMPI en droit de la propriété intellectuelle pour les peuples autochtones a été attribuée pour 2010. La page consacrée à la Division des savoirs traditionnels sur le site Web de l'OMPI a été restructurée et actualisée et, avant la seizième session du comité intergouvernemental tenue en mai 2010, le Secrétariat a organisé la première des séances d'information informelles avant chaque session du comité intergouvernemental et de l'IWG à l'intention des membres des délégations en poste à Genève.

Les demandes en faveur d'activités de renforcement des capacités et autres activités pratiques ont été satisfaites en fonction du temps et des ressources disponibles. Ces activités visaient à mieux faire comprendre les questions en jeu et à favoriser l'élaboration d'une législation et de solutions concrètes aux niveaux régional, national et communautaire, en complément des activités normatives du comité intergouvernemental. Plus précisément, en collaboration avec la Fédération de Russie, un colloque international sur le thème "Propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques : un pas de plus vers le développement durable pour les communautés autochtones" a été organisé à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en octobre 2010. Les travaux concernant un cadre relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques pour la région Caraïbes se sont poursuivis, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action pour les savoirs traditionnels et d'une stratégie dans le domaine de la propriété intellectuelle pour l'édition 2012 du Festival des arts du

Pacifique. L'aide fournie à l'ARIPO pendant plusieurs années a abouti à l'adoption par les États membres de l'ARIPO d'un instrument régional relatif aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.

En ce qui concerne les faits nouveaux survenus dans d'autres instances, l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique a constitué un événement marquant. L'OMPI a suivi de près l'élaboration de ce protocole, ainsi que l'évolution dans d'autres instances de premier plan, étant entendu que dans le mandat du comité intergouvernemental il est précisé que les négociations doivent être menées au sein du comité sans préjuger des travaux menés par d'autres instances.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 4 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les activités d'établissement de normes ont continué d'être menées dans le cadre du comité intergouvernemental de manière exhaustive et à l'initiative des membres (recommandation n° 15), compte dûment tenu des limites, du rôle et du cadre du "domaine public" (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité prévus dans les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les négociations au sein du comité intergouvernemental ont été fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42) tout en appuyant les objectifs de développement énoncés dans le cadre des Nations Unies (recommandation n° 22). Des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux visant à garantir une protection efficace des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles ont été engagées au sein du comité intergouvernemental au cours de la période considérée et ont directement contribué à la mise en œuvre de la recommandation n° 18. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus réguliers (recommandations n°s 1 et 13). La protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques contribue à la prise en considération du développement dans les activités de l'OMPI et à la compréhension et à l'utilisation des éléments de flexibilité (recommandations n°s 12 et 14). S'agissant des questions de participation, de financement et d'autres questions institutionnelles, le mécanisme adopté par le comité intergouvernemental pour l'accréditation des ONG et le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées ont contribué à assurer une large participation de la société civile (recommandation n° 42).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Consolidation du cadre juridique et politique international de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans l'intérêt économique et culturel des communautés et autres détenteurs de savoirs traditionnels et dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles et de leur pays	Adoption d'un instrument international dédié à la propriété intellectuelle relative à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles	Base d'informations exhaustive et substantielle à partir de laquelle un instrument pourrait être élaboré, mais divergence d'opinions entre les États en ce qui concerne la teneur, le caractère juridique et la portée d'un tel instrument	Modalités d'organisation des IWG approuvées. Le premier IWG sur les expressions culturelles traditionnelles a eu lieu. Un texte de négociation unique sur les expressions culturelles traditionnelles a été élaboré par des experts et amélioré par le comité intergouvernemental. Les travaux sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques se sont poursuivis	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Capacité accrue aux niveaux régional, national et communautaire d'utiliser les principes et systèmes de propriété intellectuelle pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et pour la gestion du lien entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, dans l'intérêt économique et culturel des communautés et autres détenteurs de savoirs traditionnels et dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles et de leur pays	Nombre de procédures politiques et juridiques aux niveaux régional et national dans le cadre desquels les documents de politique générale et les documents juridiques de l'OMPI sont exploités. Objectif : huit	12 procédures en 2008-2009	Huit procédures en 2010 : les documents et le matériel élaborés par l'OMPI ont été utilisés dans le cadre de procédures régionales en Afrique, dans le Pacifique et les Caraïbes et dans le cadre de deux procédures nationales dans le Pacifique, une en Afrique, une en Asie et une dans la région arabe	En bonne voie
	Nombre d'activités de renforcement des capacités aux niveaux communautaire, national ou régional tirant concrètement parti des documents et de l'expertise de l'OMPI. Objectif : 10	26 activités en 2008-2009	16 activités distinctes de renforcement des capacités en 2010	En bonne voie
Coopération et coordination renforcées entre les travaux de l'OMPI et ceux menés dans d'autres instances internationales dans le domaine des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques	Nombre d'autres instances et institutions internationales reconnaissant expressément l'expertise technique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et sa contribution. Objectif : quatre	14 instances en 2008-2009	Cinq instances en 2010 : l'OMPI a été invitée à participer à des réunions et activités organisées par la CDB, le HCDH, l'UNESCO, la CNUCED et l'OMC, et à fournir des informations en matière de propriété intellectuelle	En bonne voie
	Nombre de publications ou d'activités conjointes de l'OMPI avec d'autres institutions internationales. Objectif : trois	Sept publications ou activités conjointes en 2008-2009	Trois publications ou activités conjointes en 2010. L'OMPI a contribué à une publication de la CNUCED et a poursuivi sa coopération avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique sur des projets d'importance dans le Pacifique	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2839	1064	37%

La majeure partie du budget alloué au programme 4 est consacrée aux travaux du comité intergouvernemental (notamment les sessions du comité intergouvernemental et de l'IWG). Quatre sessions du comité intergouvernemental et trois sessions de l'IWG ont été inscrites au budget pour l'exercice biennal 2010-2011. Une seule session de l'IWG a pu être tenue en 2010, outre les deux sessions du comité intergouvernemental, alors qu'en 2011, deux sessions du comité intergouvernemental et deux sessions de l'IWG (quatre réunions) seront tenues. Les dépenses au titre des sessions de l'IWG ont dès lors été reportées à la deuxième année de l'exercice.

PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT

Chef de programme : M. J. Pooley

APERÇU DES PROGRES REALISES EN 2010

En 2010, les opérations relatives au PCT ont continué de ressentir le contrecoup de la récession économique mondiale. Si le nombre de dépôts a augmenté d'environ 5% par rapport à 2009, le volume de travail n'a diminué que de 2%. Cette différence s'explique par le décalage entre la date à laquelle les demandes internationales selon le PCT sont déposées auprès des offices récepteurs du monde entier et la date à laquelle elles sont reçues par le Bureau international. Malgré une réduction de l'ordre de 2% du nombre de publications en 2010, le coût unitaire du traitement d'une demande a néanmoins été réduit de 8%, essentiellement en raison d'une baisse significative des coûts indirects et d'une réduction du personnel (de l'ordre de 13%) découlant principalement du programme de cessation volontaire de service. Les indicateurs de qualité se sont améliorés tout au long de l'année, atteignant des niveaux qui n'avaient pas été enregistrés depuis 2000.

Au sein du PCT, l'accent a continué d'être mis sur le développement du système du PCT. À sa session de juin 2010, le Groupe de travail du PCT a approuvé une série de recommandations fondées sur une étude réalisée par le Bureau international intitulée "Nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT", portant sur un large éventail de mesures que devraient prendre le Bureau international, les déposants, les États contractants et les offices nationaux (aussi bien en leur qualité d'administrations nationales qu'en tant qu'administrations internationales) afin d'accroître l'efficacité du système du PCT en ce qui concerne tant le traitement des demandes de brevet que l'appui au transfert de technologie et l'assistance technique en faveur des pays en développement. Un grand nombre des propositions relatives à l'amélioration de la qualité des rapports de recherche internationale et d'examen préliminaire international tend à s'appuyer sur les travaux en cours au sein des offices agissant en qualité d'administrations internationales (aux niveaux tant national qu'international) en vue d'améliorer leur capacité de procéder à des recherches sur l'état de la technique à partir d'un large éventail de sources et dans une large gamme de langues et de partager les résultats de ces recherches avec d'autres offices. Afin d'assurer le suivi de certaines recommandations, le groupe de travail a également fait réaliser une série d'études permettant d'évaluer à quel point le système du PCT a réussi à diffuser des informations techniques, à faciliter l'accès à la technologie et à fournir une assistance technique aux pays en développement. Ces études incluront des recommandations sur les différentes manières de mieux faire fonctionner le PCT dans ces domaines et évalueront également la possibilité de mettre en place des dispositifs extrabudgétaires permettant de financer des projets d'assistance technique.

Le Bureau international a continué de déployer des efforts dans le cadre de diverses activités de coopération spécialement conçues pour les États membres du PCT, les offices et les administrations internationales, ainsi que les pays souhaitant adhérer au traité. Ces activités ont notamment porté sur la formation du personnel, et sur des aspects techniques, juridiques, opérationnelles et administratives visant à améliorer la mise en œuvre du PCT et à promouvoir son utilisation aux niveaux tant national que régional. Les activités de formation et les séminaires ont été en particulier axés sur les offices des pays en développement et des PMA, ainsi que les universités, instituts de recherche et milieux intéressés dans ces pays. Dans le cadre des activités de coopération technique, l'accent a été mis sur l'échange électronique de documents et de données entre le Bureau international et les offices, ce qui s'est traduit par la réception sous forme électronique par le Bureau international de 85% des documents envoyés par les offices. Le Bureau international recueillera systématiquement des avis auprès des États membres du PCT, des offices et des administrations internationales en vue d'améliorer ces activités de coopération.

En 2010, le Bureau international a achevé la mise au point et la mise à l'essai en interne d'un prototype pleinement opérationnel d'un nouveau système (provisoirement dénommé "ePCT") permettant l'accès en ligne sécurisé avant publication des déposants et de leurs mandataires aux documents et données bibliographiques actualisées contenus dans le fichier électronique des demandes internationales dont ils sont titulaires ou dont la gestion leur a été confiée. Une phase de production initiale sera lancée au début de 2011. Le système comprend également une composante essentielle de gestion de l'identité, qui est la première dans son genre à l'OMPI. Il s'agit du premier élément de base d'un large éventail de services sécurisés en ligne qui seront progressivement mis en

place dans le cadre d'un dossier électronique centralisé destiné à être utilisé par l'ensemble des parties prenantes intervenant dans la procédure globale de traitement des demandes internationales, du dépôt de la demande à la délivrance du brevet.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'utilisation des outils technologiques destinés à la diffusion de l'information dans le cadre du PCT et la sensibilisation des utilisateurs du PCT. Des séminaires sur le Web sur le thème du PCT ont été organisés gratuitement dans 10 langues à l'intention de participants dans 65 pays, et plus de 4000 personnes de 142 pays ont suivi le cours d'enseignement à distance de base sur le PCT disponible dans 10 langues. Élément essentiel expliquant le succès constant du système du PCT, le personnel du PCT a continué de déployer des efforts durables en vue de maintenir un contact et d'entretenir des liens étroits avec les déposants.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Une part importante des activités menées au titre du programme concerne la promotion du système du PCT et la coopération et l'assistance techniques en faveur des pays en développement et des PMA. Ces activités contribuent directement à la mise en œuvre des recommandations n^{os} 10, 11 et 31 du Plan d'action pour le développement. En outre, au cours de 2010, une étude intitulée "Nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT" (PCT/WG/3/2) a été établie. Cette étude traitait notamment de la question de savoir dans quelle mesure le système du PCT avait atteint l'un de ses principaux objectifs, à savoir appuyer le transfert de technologie et l'assistance technique en faveur des pays en développement et, à cet égard, elle a abordé la question de savoir comment le développement futur du PCT pourrait être harmonisé avec l'application des recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment celles des groupes A et C. Les délibérations sur ces questions se poursuivront en 2011, en particulier sur la base de nouvelles études dont la réalisation a été demandée par les États membres au Bureau international et qu'il est prévu de présenter à la quatrième session du Groupe de travail du PCT.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Maîtrise du coût de la réception, du traitement et de la traduction d'une demande internationale	Indicateurs de volume de travail (voir l'annexe)	Nombre total d'exemplaires originaux en 2009 : 158 800	Nombre total d'exemplaires originaux en 2010 : 162 000	En bonne voie
	Indicateurs de productivité (voir l'annexe)	Coût unitaire total : 821 francs suisses	Coût unitaire total : 756 francs suisses	En bonne voie
Maintien de services de qualité à l'intention des utilisateurs du PCT	Indicateur de qualité du PCT (voir l'annexe)	Indice agrégé Q4 en 2009 : 90%	Indice agrégé Q4 en 2010 : 95,3%	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Utilisation continue d'instruments technologiques aux fins de la diffusion d'informations relatives au PCT et la sensibilisation des utilisateurs du PCT	Nombre annuel d'utilisateurs des séminaires sur le Web, des visioconférences, des cours d'enseignement à distance, etc.	Données non disponibles	14 séminaires sur le Web organisés en 2010 dans 10 langues, qui ont été suivis par 1072 participants dans 65 pays; cours d'enseignement à distance de base du PCT (dans 10 langues) suivis par 4122 participants dans 142 pays—enregistrements des séminaires sur le Web et exposés de fond disponibles sur la page Web dédiée au PCT; l'utilisation de visioconférences aux fins de la formation dans le cadre du PCT tout en restant minimale, augmente	En bonne voie
Relations étroites avec les déposants de demandes selon le PCT dans le monde entier	Contacts réguliers avec les déposants de demandes selon le PCT dans le monde entier	Données non disponibles	Le personnel du PCT a assisté aux réunions de la plupart des grandes associations actives dans le droit de la propriété intellectuelle aux États-Unis d'Amérique, en Asie et en Amérique latine, a tenu plus d'une quarantaine de réunions avec des groupes d'utilisateurs du PCT et a eu des entretiens avec 27 entreprises considérées comme des "sous-utilisateurs" du PCT	En bonne voie
Environnement de traitement unifié pour appuyer la procédure selon le PCT	Réduction de l'utilisation du système COR par les offices	25 offices	11 offices ont encore recours au système COR	En bonne voie
	Taux de disponibilité de 99% des systèmes aux fins du respect des délais	Taux de disponibilité de 98% pour les systèmes internes et de 99% pour les systèmes externes	Taux de disponibilité de 99,7% pour les systèmes internes et de 98,6% pour les systèmes externes	En bonne voie
	Pourcentage d'utilisateurs jugeant les systèmes satisfaisants ou plus que satisfaisants	Données non disponibles	75% des personnes interrogées ont jugé les systèmes satisfaisants ou plus que satisfaisants (juin 2010)	En bonne voie
Progrès considérables dans l'établissement d'une procédure selon le PCT entièrement électronique	Réception de 85% des documents par voie électronique	79% des documents	Réception par le Bureau international de 85% des documents par voie électronique	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Possibilité pour les déposants et les offices d'accéder à des données confidentielles et d'effectuer des transactions par l'intermédiaire du centre de services clients du PCT	Classement par pays d'au moins 500 utilisateurs inscrits	Services pas encore opérationnels	À la fin de 2010, le système (à présent dénommé "ePCT") a été mis en service dans le cadre d'une phase pilote fermée et est en bonne voie pour son lancement public au cours du troisième trimestre de 2011, auquel cas 500 utilisateurs d'ici à la fin de l'année constitue un objectif tout à fait réaliste	En bonne voie
	Adoption des services par au moins cinq gros déposants	Services pas encore opérationnels	Voir ci-dessus	En bonne voie
	Mise en service d'au moins trois fonctions mettant en œuvre un service commun de gestion de l'identité	Services pas encore opérationnels	IDM installé à la fin de 2010 pour trois services dans le cadre d'une phase pilote fermée. Ces services devraient être opérationnels pour le grand public et d'autres services devraient être ajoutés au cours du troisième ou quatrième trimestre de 2011.	En bonne voie
Coopération renforcée avec les offices et les administrations du PCT et amélioration de la coordination de leurs activités, notamment en ce qui concerne les questions touchant aux opérations, aux procédures, à la formation, et les questions techniques, et juridiques	Retour d'information des États membres sur la bonne exécution des activités de coopération réalisées "à la demande" ou dans le cadre de programmes de coopération officiels (évaluation conjointe par le Bureau international et l'office)	Retours d'informations pas encore recueillis systématiquement	Enquête de satisfaction auprès des offices du PCT à diffuser en février 2011. Réponses à collecter et analyser en 2011	n.d. pour 2010
Présentation de propositions quant à la façon dont le système du PCT dans son ensemble pourrait être amélioré de sorte qu'il produise des résultats qui répondent aux besoins des déposants et des offices désignés de tous types et qui aident les offices à régler rapidement la question des droits pendant la phase nationale	Présentation des propositions en temps voulu	Pourcentage de documents de travail publiés sur le site Web de l'OMPI dans le délai de deux mois prescrit : 0% pour PCT/WG/3	<p>Pourcentage de documents de travail publiés sur le site Web de l'OMPI</p> <p>8 semaines/5 semaines/4 semaines/3 semaines avant PCT/WG/3 : 0%/33%/66%/100%</p> <p>Pourcentage de documents de travail publiés sur le site Web de l'OMPI 8 semaines avant PCT/A/41 : 100%</p>	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Retour d'information des États membres sur la qualité des propositions	n.d.	Les délégations des États membres représentés à la session de juin 2010 du Groupe de travail du PCT ont exprimé leur satisfaction quant aux travaux préparatoires de la session réalisés par le Secrétariat, notamment les séances d'information informelles tenues à l'approche de la réunion, et à la qualité des documents de travail soumis pour examen au groupe de travail (voir le rapport de la session, document PCT/WG/3/14 Rev. et ci-après)	En bonne voie
	Adoption des propositions par les organes compétents du PCT	PCT/A/40 : 100%	Adoption par PCT/A/41 des propositions de modification du règlement d'exécution du PCT : 100%. À sa session de juin 2010, le Groupe de travail du PCT a appuyé une série de recommandations fondées sur une étude du Bureau international intitulée "Nécessité d'améliorer le fonctionnement du système du PCT", portant sur un large éventail de mesures qui devraient être prises afin d'accroître l'efficacité du système du PCT en ce qui concerne tant le traitement des demandes de brevet que l'appui au transfert de technologie et l'assistance technique en faveur des pays en développement	En bonne voie
Plus grande accessibilité des informations juridiques et technologiques relatives à des demandes améliorées mises à la disposition des États membres, des déposants, des instituts de recherche et du public	Publication en temps voulu d'informations complètes pouvant être consultées par le public relatives aux demandes selon le PCT	Formats permettant tous les types de recherche non encore disponibles dans certaines langues s'écrivant avec des caractères non latins	Tous les dépôts en XML de documents chinois disponibles sur PATENTSCOPE depuis juillet 2010	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
55 575	23 131	42%

L'utilisation du budget se situe dans la fourchette souhaitable (40-60%) au cours de la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

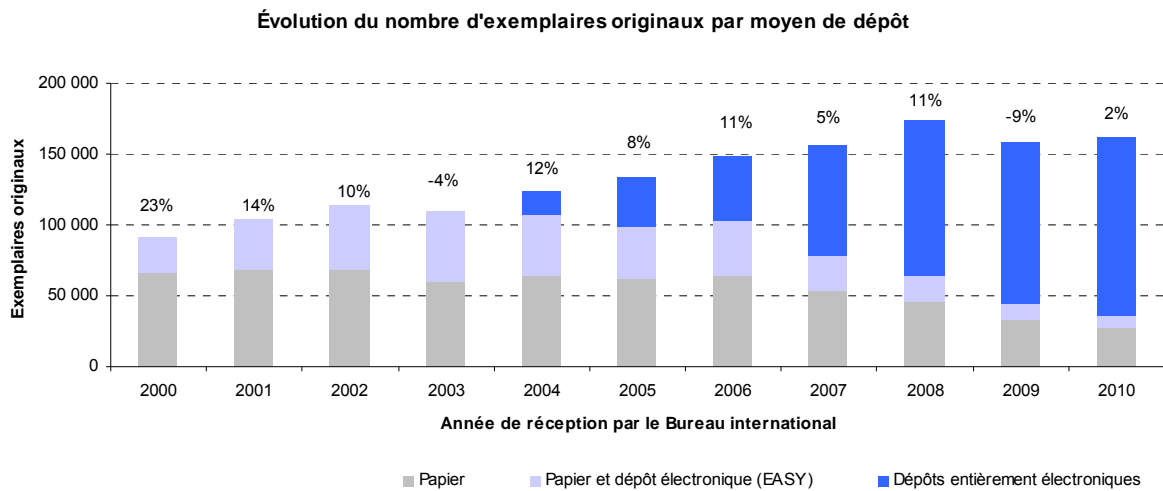
[l'annexe consacrée aux indicateurs relatifs aux opérations du PCT suit]

Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

Indicateurs de volume de travail

L'utilisation du système du PCT pour le dépôt international des demandes de brevet s'est rapidement accrue depuis la création de ce système en 1978, le taux d'accroissement annuel moyen des demandes internationales s'établissant à 6,3% au cours de la dernière décennie.

Le nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par la Division des opérations du PCT donne des indications utiles sur l'évolution du volume de travail du PCT au Bureau international².

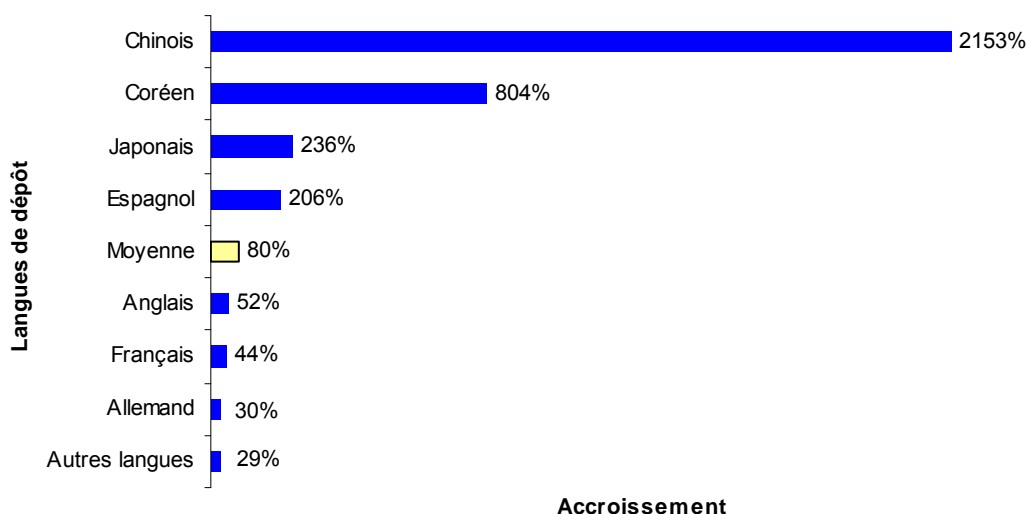


- Le Bureau international a reçu plus de 162 000 exemplaires originaux en 2010, soit une hausse de 2% par rapport à 2009. Alors que le nombre de dépôts en 2010 est considéré comme ayant augmenté de 5,7%, les effets de cette augmentation ne se sont pas fait pleinement sentir dans le volume de travail du Bureau international en 2010 compte tenu du décalage entre la date à laquelle une demande internationale est déposée et la date à laquelle l'exemplaire original est reçu par le Bureau international.
- La part des dépôts par voie entièrement électronique n'a cessé de croître en 2010 et représente désormais 78% du nombre total de dépôts.

L'une des tendances fondamentales influant sur les opérations du PCT est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une utilisation accrue du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

² Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt, et son traitement, par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur le volume de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs fiables du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Évolution des langues de dépôt entre 2000 et 2010



Le taux de croissance des dépôts en anglais, qui est la principale langue de dépôt du PCT, est désormais inférieur au taux moyen total. Plusieurs autres langues progressent à un rythme plus élevé, dont le chinois, le coréen et le japonais.

Indicateurs de productivité

La productivité est la mesure de la production d'un processus par facteur de production. La productivité peut augmenter ou décroître selon que les facteurs de production sont utilisés plus ou moins efficacement dans le processus.

Mesure de la production : dans le cas du PCT, c'est la "publication" qui a été retenue comme principale mesure de la production plutôt que la mesure traditionnelle du nombre de dépôts ou d'exemplaires originaux. Les exemplaires originaux et les demandes déposées sont en fait considérés comme des facteurs de production étant donné que certains d'entre eux peuvent être retirés avant la fin du processus. Leur publication peut également être retardée par suite d'une accumulation de travail ou d'autres facteurs.

Les publications donnent la mesure du nombre de demandes PCT qui ont été reçues, traitées, traduites, préparées en vue de leur publication et communiquées aux offices désignés. Il s'agit d'une mesure raisonnablement fiable de la production des opérations du PCT.

Les nouvelles publications d'une même demande et les autres formes de révision ou de modification des travaux déjà effectués ne sont pas prises en considération dans la production. Une augmentation du nombre de nouvelles publications, ou du nombre de formulaires envoyés par demande, n'est en fait qu'un accroissement du volume de travail moyen par demande. Si ce volume de travail s'accroît, il devrait en résulter une baisse de la productivité du fait de la réduction du nombre de publications que la Division des opérations du PCT est en mesure d'effectuer avec les ressources disponibles.

Mesure des facteurs de production : la mesure des facteurs de production comprend deux éléments :

1. le coût financier de l'ensemble des facteurs de production, notamment le personnel, les bâtiments, les contrats de sous-traitance et autres dépenses; et
2. l'effectif exprimé en équivalent personnel à plein temps (pour tenir compte du personnel travaillant à temps partiel).

À l'aide de ces informations, deux indicateurs de productivité ont été calculés : l'indicateur de coût unitaire et l'indicateur de productivité du personnel.

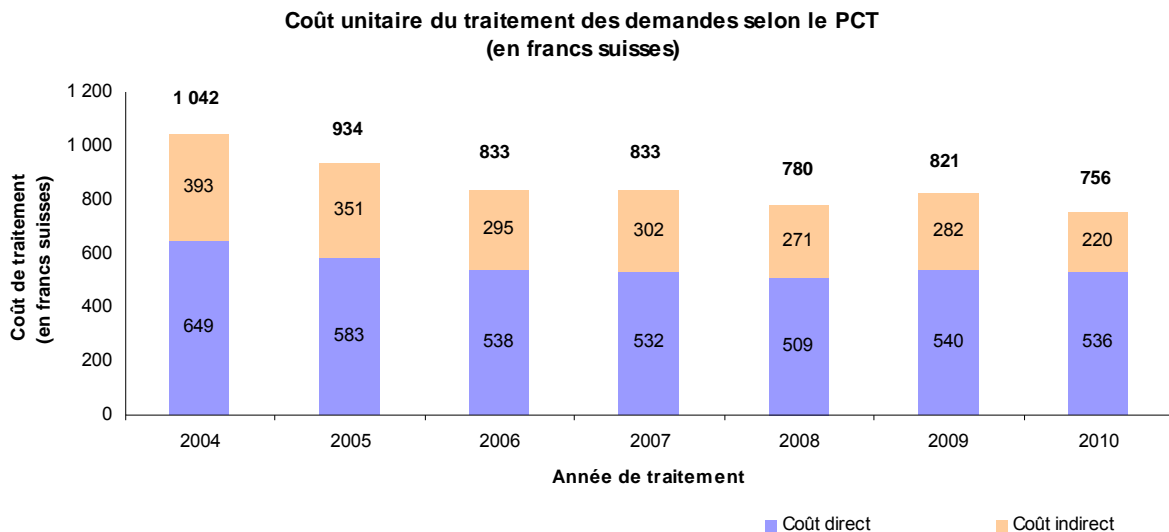
Indicateur de coût unitaire

La définition du coût unitaire utilisée dans cette méthode est le coût total moyen d'une unité produite. Le coût total moyen est déterminé par le total des dépenses au titre du PCT plus une part des dépenses liées aux activités d'appui et de gestion. Le coût unitaire est par conséquent le coût total moyen par publication et comprend le coût de toutes les activités du PCT, telles que traduction, communication, gestion, etc.

Le coût de production a été divisé en deux parties, le coût direct et le coût indirect. Le coût direct correspond aux dépenses des groupes du système du PCT (administration du système et programmes du PCT). Le coût indirect comprend les dépenses des unités administratives qui appuient le système du PCT (bâtiments, services informatiques, etc.). Il convient de noter que les opérations du PCT ne peuvent avoir une incidence que sur le coût direct. Ces dépenses doivent être pondérées pour qu'il ne soit tenu compte que de la part imputable au système du PCT. Le coût du stockage des demandes publiées a été ajouté à la formule étant donné que le système du PCT doit conserver les demandes pendant 30 ans.

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}} + \text{Coût de stockage}$$

D'autres améliorations peuvent y être apportées, mais elles ne devraient guère modifier les résultats. Il serait possible d'étendre cette méthodologie à l'exercice 2003 et aux exercices antérieurs mais non sans difficulté, compte tenu des différences importantes dans la structure des budgets de l'OMPI. Selon cette méthode, le coût unitaire par publication du PCT s'établit à 756 francs suisses en 2010, soit une diminution de 27% depuis 2004.

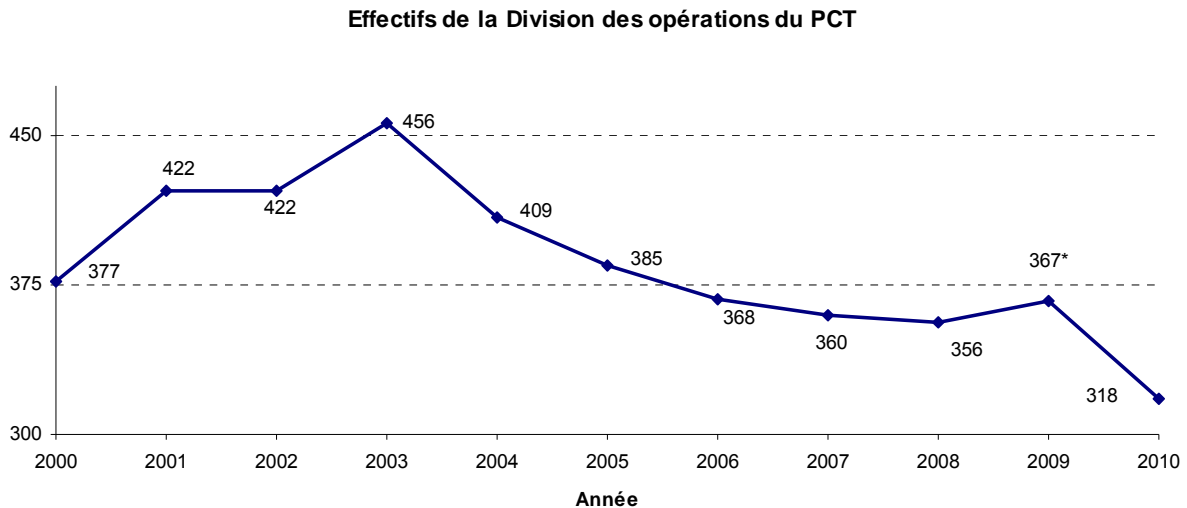


Bien que le nombre de demandes publiées en 2010 soit inférieur de 2% à celui de 2009, la réduction des coûts en 2010 a été telle que le coût unitaire par demande a été réduit de 8% pour s'établir à 756 francs suisses. Les principales raisons de cette baisse du coût unitaire sont la réduction des coûts indirects liés au traitement des demandes (comme indiqué plus haut) et la réduction des effectifs de la Division des opérations du PCT résultant, notamment à la suite du programme de cessation volontaire de service (voir ci-après pour des indications plus détaillées).

Personnel

Nombre

Le diagramme ci-après indique l'effectif de la Division des opérations du PCT depuis 2000, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus l'équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



* Il convient de noter que l'augmentation des effectifs en 2009 découle de l'intégration à la Division des opérations du PCT de deux unités qui n'étaient pas rattachées à la division avant 2009 (et dont les effectifs n'étaient donc pas pris en considération à cette époque). Les unités en question sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (2 personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de la division auraient diminué, passant de 356 en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont diminué de 13% en 2010 (49 personnes de moins qu'en 2009). Cette réduction est essentiellement due à des départs enregistrés dans le groupe chargé de l'examen des conditions de forme dans le cadre du programme de cessation volontaire de service. Étant donné qu'un certain nombre de ces postes devenus vacants devront être repourvus, une augmentation modérée des effectifs peut être prévue au cours des prochaines années.

Indicateur de productivité

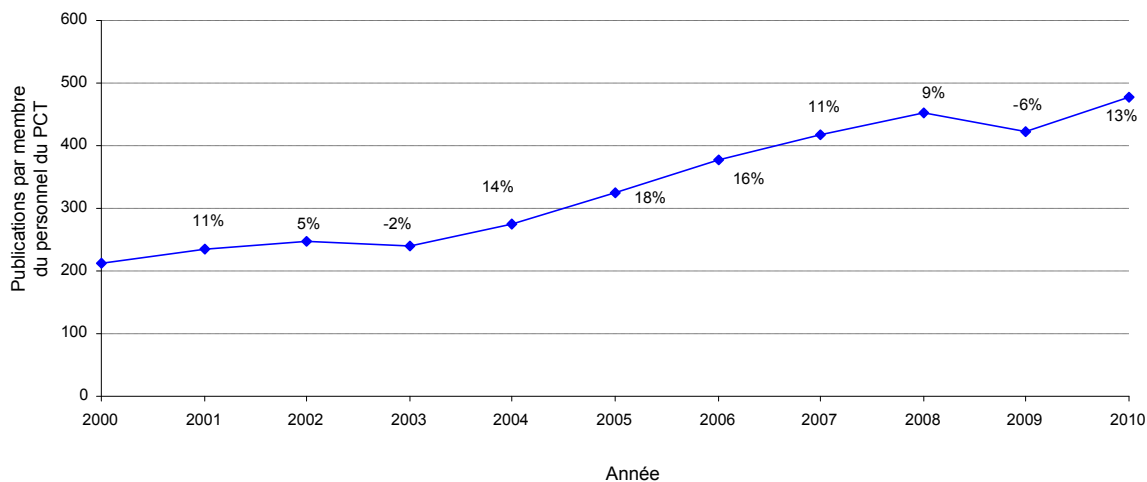
La productivité du personnel est calculée en divisant la production par l'effectif disponible. Ce calcul est simple à effectuer étant donné que la définition de ces deux facteurs reste inchangée dans le temps et que la comparaison entre différentes périodes ne présente par conséquent aucune difficulté.

Cette méthode ne donne toutefois qu'une image partielle des gains de productivité, le seul facteur de production pris en considération étant le personnel. Ainsi, certaines décisions de gestion, telles que la sous-traitance d'une partie du travail, peuvent aboutir à une augmentation de la productivité du personnel alors que la productivité globale (mesurée au moyen des coûts unitaires) peut augmenter ou diminuer.

$$\text{Productivité du personnel} = \frac{\text{Nombre de publications}}{\text{EPPT de la Division des opérations du PCT}}$$

Dans cette opération, l'effectif désigne l'équivalent personnel à plein temps (EPPT) de la Division des opérations du PCT. L'unité de production retenue est une publication du PCT.

Productivité du personnel de la Division des opérations du PCT



- L'augmentation significative de la productivité en 2010 résulte de la réduction des effectifs, comme il ressort de l'indicateur précédent.

Indicateur de qualité du PCT

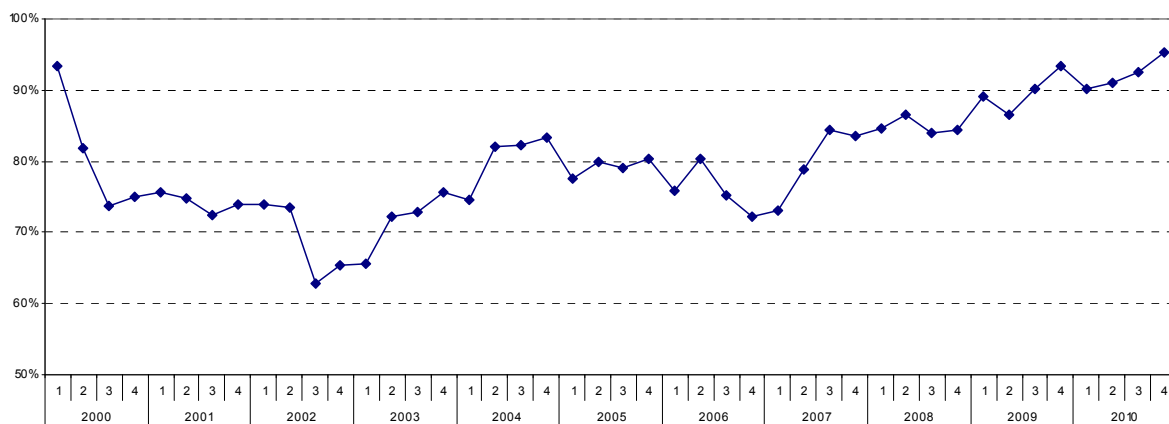
Afin de rendre compte de la qualité d'une manière simple et globale, un indicateur de qualité agrégé a été mis au point à partir de quatre indicateurs de qualité principaux.

L'indicateur de qualité exprimé en pourcentage de la qualité totale possible diminue lorsque la qualité des opérations du PCT diminue et vice versa.

L'indicateur de qualité est la moyenne de quatre indicateurs principaux, dont trois sont fondés sur le respect des délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de l'exemplaire original, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur se rapporte au nombre de vices de qualité aboutissant au code de nouvelle publication R5 (erreurs dans les données bibliographiques imputables pour l'essentiel à des erreurs de saisie manuelle). D'autres perfectionnements seront possibles dans l'avenir³.

³ Cet indicateur est calculé de la manière suivante : 1. Pourcentage de formulaires PCT/IB/301 ("Notification de la réception de l'exemplaire original") envoyés dans un délai de cinq semaines après réception des demandes par le Bureau international; 2. Pourcentage de demandes internationales selon le PCT publiées au plus tard six mois et trois semaines après la date du dépôt international; 3. pourcentage de publications ultérieures de rapports de recherche internationale dans les deux mois suivant la réception de ce rapport par le Bureau international; et 4. pourcentage de notes R5 concernant les republications, c'est-à-dire les corrections apportées à la section I de la demande internationale selon le PCT.

Indicateur de qualité



- La qualité telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, atteignant 95,3% au dernier trimestre de 2010, soit le niveau le plus élevé en 10 ans.

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID, LA HAYE ET LISBONNE**Chef de programme Mme Binying Wang**

APERÇU DES PROGRES REALISES EN 2010

Système de Madrid

En 2010, Israël, le Kazakhstan et le Soudan ont adhéré au Protocole de Madrid, ce qui s'est traduit pas une augmentation du nombre de parties au Protocole, qui s'établit à 83 et du nombre de membres de l'Union de Madrid, qui s'élève à 85. Des initiatives ont été lancées afin de promouvoir l'adhésion au Protocole de pays uniquement parties à l'Arrangement. Deux pays restent uniquement parties à l'Arrangement (l'Algérie et le Tadjikistan). À la suite de l'adoption d'une loi par le Parlement en décembre, l'adhésion du Tadjikistan au Protocole semble imminent (fin mars 2011). Un nombre élevé d'activités de promotion destinées aux membres actuels, mais aussi aux membres potentiels, ont été menées. L'accent a été notamment mis sur la promotion d'une meilleure utilisation du système de Madrid, en particulier dans les pays où une sous-utilisation de ce dernier a pu être observée.

Après la réduction significative, de presque 17%, enregistrée en 2009, l'activité a repris dans le domaine des marques à l'échelle internationale en 2010, l'OMPI ayant reçu 39 687 demandes d'enregistrement, soit une augmentation de 12,8% par rapport à 2009. Parmi les demandes reçues en 2010, 6,9% provenaient de pays en développement et de PMA, dépassant le niveau visé de 5,6%. Toutefois, le nombre de nouveaux enregistrements traités (37 533) a été inférieur au nombre de demandes reçues, principalement en raison du départ de membres du personnel dans le cadre du programme de cessation volontaire de service. Le système de Madrid a atteint 97% du niveau de renouvellements visé avec un délai moyen de traitement compris entre 3,5 et 4 semaines, 95% des documents étant traités dans un délai de 3 semaines. Quelque 80% des dossiers répondent aux normes de qualité requises et les principaux partenaires dans plus de 15 offices de pays membres de l'Union de Madrid ont été formés par l'OMPI à Genève ou dans les offices nationaux compétents.

D'autres mesures ont été prises en vue du traitement automatisé de documents tels que les refus provisoires, les décisions finales, les déclarations d'octroi de la protection, ainsi que la traduction d'un certain nombre d'autres documents. Jusqu'ici, un gain de productivité de 35% concernant la traduction a été réalisé pour le dernier trimestre de 2010. En outre, l'adoption d'outils électroniques tels que le Gestionnaire de produits et services vise à aider les utilisateurs dans la procédure d'établissement et de dépôt d'une demande internationale, tandis que la mise au point d'autres outils électroniques tels que le Portfolio Manager, le Realtime Status et l'Electronic Alerts (dont le lancement est prévu au cours de 2011) facilitera la gestion des droits attachés aux marques au niveau international.

Le renforcement des communications électroniques entre le Bureau international et les offices nationaux s'est traduit par un gain de productivité pour le Bureau international. Afin de répondre aux demandes croissantes des utilisateurs (titulaires de droits et offices nationaux) en faveur de plus amples informations et d'une meilleure communication, plusieurs mesures ont été prises en vue de renforcer l'orientation vers les services clients du Service des opérations.

Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid a poursuivi l'examen de certaines caractéristiques fondamentales du système (y compris l'exigence d'une marque de base). Afin de procéder à une analyse approfondie des incidences réelles de l'attaque centrale, les membres de l'Union de Madrid ont fourni des informations pertinentes s'agissant des motifs sous-jacents à la notification de cessations des effets. Ces données revêtent une importance fondamentale dans la perspective de l'examen prévu du mécanisme d'attaque centrale et également dans le cadre du processus de démythification de l'attaque centrale.

Le groupe de travail a lancé une procédure d'adoption électronique d'un rapport du groupe de travail qui a abouti à l'adoption du rapport 3,5 mois seulement après la réunion, alors que le délai était d'au moins 6 mois auparavant.

La mise en place du Forum juridique du système de Madrid, qui a été lancé au début de 2011, découle d'une demande présentée au Secrétariat par le groupe de travail tendant à ce qu'il prenne des mesures en vue de créer un forum électronique consacré à l'examen des questions relatives à

l'exigence d'une marque de base et à l'attaque centrale. Ce forum doit être considéré comme un moyen de faciliter l'échange d'idées sur le présent et l'avenir du système de Madrid. Comme convenu par le groupe de travail, l'une des priorités en 2011 et au-delà sera d'axer les efforts sur la simplification des procédures internes en recensant les domaines susceptibles de bénéficier de cette simplification, afin de faire en sorte que le Bureau international soit en mesure de répondre aux exigences futures grâce à une croissance accrue, la fourniture de services de meilleure qualité aux utilisateurs et une expansion géographique du système.

Système de La Haye

Un certain nombre d'initiatives lancées dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2010-2015 ont commencé à porter leurs fruits en 2010, ce qui a largement mis la gestion du système de La Haye "sur la bonne voie" et favorise son éventuelle amélioration.

Certaines de ces initiatives ont été lancées par les membres de l'Union de La Haye et mises en œuvre avec l'approbation de l'assemblée, notamment l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution commun à l'Acte de 1960 et à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye et l'adoption de l'espagnol comme langue de travail. D'autres initiatives, souvent lancées en collaboration avec les offices des membres de l'Union, ont abouti à l'augmentation du nombre d'activités de formation ou de sensibilisation et à l'amélioration générale de la qualité des informations fournies sur le système de La Haye. Enfin, des initiatives prises en interne, telles que le réaménagement de l'interface de dépôt électronique et le lancement d'une interface de renouvellement électronique, se sont traduites par une amélioration de la qualité des services, ainsi qu'un traitement accéléré et plus efficace de ce type de demandes.

Les résultats susmentionnés ont favorisé une augmentation de 33% en 2010 du nombre de dépôts en vertu du système de La Haye, davantage de dépôts provenant, en particulier, de pays en développement (10 déposants). Néanmoins, malgré le fait que, au regard du nombre de demandes d'enregistrement de dessins ou modèles déposées, de renouvellements et d'autres inscriptions, le système est en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés, le nombre de nouvelles inscriptions est resté bien en-deçà de celui envisagé pour 2010. Par conséquent, l'objectif visé pour l'exercice biennal ne sera probablement pas atteint. Cela s'explique par le fait que les résultats pour 2009 étaient eux-mêmes bien inférieurs aux estimations au moment où les prévisions concernant l'exercice 2010-2011 étaient formulées. Cette situation résultait essentiellement de la combinaison de deux facteurs externes, à savoir la crise économique mondiale et le fait que le nombre d'adhésions à l'Acte de 1999 n'avait pas augmenté comme prévu. Toutefois, il ne fait guère de doute que grâce à des efforts soutenus en 2011 le système deviendra plus performant et accessible à la fin de l'exercice biennal qu'il ne l'était au début.

Système de Lisbonne

En 2010, le nombre de parties contractantes de l'Arrangement de Lisbonne a augmenté, passant à 27 à la suite de l'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine. En vue de favoriser l'augmentation du nombre de membres, le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, mis en place par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en 2008, procède actuellement à la révision du système en vue de le rendre plus attrayant pour les utilisateurs et les nouveaux membres potentiels de l'Arrangement, tout en préservant ses principes et ses objectifs. À sa deuxième session (du 30 août au 3 septembre 2010), il a examiné les résultats d'un questionnaire diffusé par le Bureau international en 2009. Il s'est également penché sur une étude établie par le Bureau international concernant le rapport entre les systèmes régionaux de protection des indications géographiques et le système de Lisbonne, ainsi que les conditions de l'éventuelle adhésion d'organisations intergouvernementales à l'Arrangement de Lisbonne. En conséquence, le groupe de travail est convenu que le Bureau international établirait, pour examen à sa troisième session, des projets de dispositions sur certaines questions qui avaient été abordées. Le groupe de travail a également invité le Bureau international à établir une étude sur la possibilité de prévoir un mécanisme de règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne, étant entendu qu'il pourrait être utile d'examiner dans quelles circonstances un mécanisme de règlement des litiges pourrait être approprié et sous quelle forme.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, à la suite de la modification du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne adoptée par l'Assemblée de Lisbonne en septembre 2009, une procédure facultative a été mise en place en vue de permettre à l'administration compétente d'un pays contractant d'envoyer une déclaration d'octroi de la protection concernant une appellation d'origine inscrite au registre international. Cette procédure avait dans l'intervalle été utilisée un certain nombre de fois dans des cas dans lesquels la décision avait été prise de ne pas notifier de déclaration de refus à l'égard d'une appellation d'origine. La procédure peut également être utilisée par une administration compétente au cas où elle décide de retirer la déclaration de refus qu'elle avait notifiée à l'égard d'une appellation d'origine. Une autre modification concerne la possibilité qui vient d'être donnée au Directeur général d'établir des instructions administratives relatives aux modalités d'application des procédures concernant les demandes, les notifications et les inscriptions en vertu du règlement d'exécution. Les instructions administratives, établies dans l'intervalle par le Directeur général en vertu de ces dispositions, visent à simplifier les procédures et à autoriser l'utilisation de moyens électroniques pour la transmission des communications entre le Bureau international et les administrations compétentes des États membres. À la fin de 2010, 10 administrations compétentes avaient donné leur consentement à l'utilisation de moyens électroniques à cette fin.

En mars 2010, d'autres éléments nouveaux dans le domaine informatique ont été enregistrés en ce qui concerne le système de Lisbonne. Tout d'abord, toutes les éditions de la publication officielle du système de Lisbonne, le bulletin OMPI *Appellations d'origine*, ont été publiées en ligne sur le site Web de l'OMPI. En outre, une nouvelle interface de la base de données Lisbon Express sur le site Web de l'OMPI a été mise en service. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2010, une carte du monde interactive relative au système de Lisbonne a été intégrée à ces pages de façon à faire apparaître les pays membres du système et à faciliter l'accès aux informations sur les États membres figurant dans le registre international.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement aux activités de l'Organisation, les recommandations n^{os} 1 et 6 ont été pleinement prises en considération dans les activités menées au titre du programme 6.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution		Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Utilisation accrue du système de Madrid	<u>2010</u> Nouveaux enregistrements Renouvellements	<u>2011</u> 44 200 21 900	<u>2008-2009</u> : 82 485 nouveaux enregistrements 39 172 renouvellements	37 533 enregistrements 21 949 renouvellements (97% de l'objectif visé)	Pas en bonne voie
Utilisation accrue du système de La Haye	<u>2010</u> Nouveaux enregistrements Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements Renouvellements Autres inscriptions	<u>2011</u> 4 000 14 000 2 600 4 500	<u>2008/2009</u> : 3 283 nouveaux enregistrements 17 920 dessins et modèles 5 869 renouvellements 7 794 autres inscriptions	<u>2010</u> Nouveaux enregistrements Dessins et modèles contenus dans ces enregistrements Renouvellements Autres inscriptions	Pas en bonne voie
Traitement accéléré et économique des demandes et des enregistrements dans le cadre des procédures de Madrid et de La Haye	Réduction du temps de traitement global à 3,5 semaines pour tous les documents non entachés d'irrégularités dans le cadre des procédures de Madrid		95% des documents traités dans un délai de 3 semaines	En moyenne, 3,5 à 4 semaines	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Réduction du temps de traitement global à 3 semaines, sous réserve de l'absence d'irrégularités, dans le cadre des procédures de La Haye	Quatre semaines	Trois semaines et un jour (La Haye)	En bonne voie
Qualité accrue du service et de l'information en ce qui concerne les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	Pourcentage des dossiers qui satisfont aux normes de qualité (cohérence des travaux de classement, d'examen et de traduction et taux d'erreurs marginal)	80% sans lettre signalant des irrégularités (Madrid) Information disponible sur le site Web de l'OMPI à la fin de 2009 (Lisbonne)	80% sans lettre signalant des irrégularités (Madrid) Restructuration des outils et produits d'information dans les pages du site Web de l'OMPI consacrées au système de Lisbonne; tous les numéros du bulletin officiel de Lisbonne ont été mis à disposition en ligne; les pages du site Web de l'OMPI consacrées au système de Lisbonne ont été remaniées. Travaux concernant l'automatisation des registres internationaux en cours (Lisbonne)	En bonne voie
	Pourcentage d'offices, de déposants et de titulaires qui sont passés du papier au mode électronique pour l'envoi de communications ou de notifications et pour le dépôt de demandes d'enregistrement dans les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	34% des documents reçus par voie électronique dans le cadre du système de Madrid 50% de dépôts par voie électronique; 0% de renouvellements par voie électronique (La Haye) Les dispositions autorisant les communications électroniques ne sont applicables que depuis le 1 ^{er} janvier 2010 (Lisbonne)	46% des documents reçus par voie électronique dans le cadre du système de Madrid 64% de dépôts par voie électronique; lancement avec succès en décembre du renouvellement par voie électronique qui a constitué 50% des demandes de renouvellement pendant la période où il a été mis à disposition (La Haye) En 2010, des moyens de communication électronique dans le cadre des procédures en vertu du système de Lisbonne ont été mis en place entre le Bureau international et 10 administrations compétentes dans des États membres du système de Lisbonne	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration des procédures prévues dans le cadre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	Adoption de dispositions établissant de nouvelles procédures dans le cadre des systèmes de Madrid, Lisbonne et La Haye	Procédures actuellement établies en vertu du règlement d'exécution et des instructions administratives applicables Aucune procédure actuelle n'a été optimisée sur le plan informatique	Automatisation des déclarations de refus, des décisions finales, des traductions (Madrid) Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2010 du règlement d'exécution commun simplifié; l'espagnol adopté comme langue de travail le 1 ^{er} avril 2010 (La Haye) Entrée en vigueur des nouvelles procédures dès le 1 ^{er} janvier 2010. En 2011, modifications éventuelles des procédures envisagées par le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Lisbonne et éventuellement soumises pour adoption à l'assemblée (Lisbonne)	En bonne voie
Élargissement de la portée internationale du système de Madrid	Protocole de Madrid : huit nouvelles parties contractantes	83 au total	Trois nouvelles parties contractantes	En bonne voie
	Arrangement de Lisbonne : deux nouvelles parties contractantes	26 au total	Une nouvelle partie contractante	En bonne voie
	Acte de Genève : huit nouvelles parties contractantes	36 parties contractantes de l'Acte de Genève	Trois nouvelles parties contractantes de l'Acte de Genève	En bonne voie
Nombre accru d'activités de formation, de sensibilisation et de prise de contact avec les utilisateurs proposées par l'OMPI, aussi bien au siège qu'au niveau national, afin d'étendre et d'améliorer l'utilisation des systèmes de Madrid et de La Haye	Pourcentage des participants d'une activité de formation utilisant les connaissances et les compétences nouvellement acquises dans leur travail, par office et par pays	Données non disponibles	Aucune donnée disponible – augmentation de 12% du nombre de dépôts (Madrid) Aucune donnée objective disponible, mais une augmentation de 33% du nombre de dépôts semble indiquer que les activités de sensibilisation ont produit des résultats (La Haye)	En bonne voie
	Nombre de professionnels et autres acteurs déterminants qui participent aux différentes activités de sensibilisation, par office et par pays	Données non disponibles	10 groupes de fonctionnaires des offices nationaux formés à l'OMPI (Madrid) Aucune donnée disponible (La Haye)	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Accès accru aux marchés mondiaux des produits et des services en provenance de pays en développement	Pourcentage de demandes internationales en provenance des pays en développement	5,6% du nombre total de demandes reçues en 2009 (Madrid) Un déposant (La Haye) Fin 2009, 55 enregistrements internationaux en vigueur (sur 817) provenaient de pays en développement (Lisbonne)	6,9% (Madrid) 10 déposants en provenance de pays en développement ayant déposé 0,6% de l'ensemble des demandes (La Haye) Fin 2010, 56 enregistrements internationaux en vigueur (sur 823) provenaient de pays en développement (Lisbonne)	En bonne voie
Possibilité de développer la base de données des signes distinctifs de propriété intellectuelle	Base de données unique faisant foi pour toute l'information sur les produits en ce qui concerne les enregistrements dans le cadre du Protocole de Madrid, du Système de La Haye, de l'Arrangement de Lisbonne et de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris	Deux bases de données distinctes	Lancement prévu en février 2011 de la nouvelle version de ROMARIN incorporant toutes les fonctions de Madrid Express Mise hors service de Madrid Express prévue en mars 2011 Lancement de la base de données mondiale sur les marques prévue en 2011	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
12 556	5 503	44%

L'utilisation du budget se situe dans la fourchette souhaitable (40-60%) au cours de la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MEDIATION ET NOMS DE DOMAINE**Chef de programme : M. J. C. Wichard**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ("le Centre") est devenu le principal prestataire international de services rapides et peu onéreux de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, fonction qu'il assure à la fois en mettant à disposition sa compétence juridique et en matière d'organisation et en administrant les plaintes. Le Centre est aussi, à l'échelle mondiale, la principale institution proposant des services de règlement des litiges portant sur les noms de domaine de l'Internet. Cette activité porte sur l'administration des plaintes dont il est saisi, ainsi que la fourniture de conseils et d'une aide pour l'établissement de bonnes pratiques et de procédures de règlement des litiges dans le système des noms de domaine de l'Internet.

En 2010, le Centre s'est efforcé d'optimiser le potentiel de ses procédures d'arbitrage et de médiation afin de répondre aux besoins des titulaires de droits de propriété intellectuelle en matière de rapidité et de rentabilité dans le règlement des litiges concernant ces droits. Cet effort tient essentiellement à une gestion et à un règlement de qualité des litiges instruits dans le cadre de ces procédures, ce qui passe par la formation et la désignation d'arbitres et de médiateurs qualifiés, le maintien d'une infrastructure moderne d'administration des litiges grâce, notamment, aux technologies de l'information, et la gestion active des litiges soumis à l'OMPI avec un soutien assuré aux intermédiaires neutres. En 2010 notamment, des parties à plusieurs arbitrages de litiges internationaux administrés en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI et concernant des brevets, des marques et des logiciels ont utilisé le système OMPI de gestion électronique des litiges (ECAF). Procédant à des études de marché portant sur les attentes et l'expérience des parties prenantes de la propriété intellectuelle dans le domaine des litiges, le Centre, en consultation avec un groupe d'experts internationaux, a mis au point une enquête sur le règlement des litiges relatifs aux transactions internationales de technologie. S'agissant des noms de domaine, le Centre a mis l'accent sur des méthodes de traitement efficaces, dont le traitement électronique des demandes, ce qui lui a permis de faire face à une augmentation de 28%, par rapport à 2009, du nombre d'affaires dont il a été saisi, instruites selon les principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP).

Le Centre a aussi collaboré avec des titulaires et des utilisateurs de droits de propriété intellectuelle et avec des organisations qui les représentent en vue de mettre en place des modes extrajudiciaires de règlement des litiges expressément adaptés aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leurs domaines d'activité. En particulier, à la suite de la mise au point antérieure de règles spéciales pour l'Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles, le Centre, en 2010, a créé à la demande de l'"Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales" (EGEDA), la société de perception des redevances qui représente les intérêts des producteurs audiovisuels en Espagne, le règlement d'arbitrage accéléré de l'OMPI pour l'EGEDA adapté aux besoins spécifiques des titulaires de droits de l'EGEDA. En outre, le Centre a aidé l'Office de propriété intellectuelle des Philippines à mettre au point ses procédures d'arbitrage spécialisées dans le cadre de la législation philippine. Le Centre a aussi aidé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à mettre au point des principes directeurs opérationnels pour les litiges dans le cadre de l'accord type de transfert de matériel prévu par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Centre s'emploie à donner l'impulsion en matière d'élaboration de solutions visant à apaiser les tensions suscitées par l'utilisation abusive de la propriété intellectuelle sur l'Internet. S'appuyant sur sa longue expérience des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre a consacré d'importantes ressources à la collaboration avec des parties prenantes dans le cadre du système des noms de domaine de l'Internet. Axée en particulier sur les nouveaux mécanismes de protection des droits adoptés par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), cette importante activité de politique générale correspond à l'une des plus ambitieuses initiatives lancées dans le cadre du système de noms de domaine depuis sa création, à savoir la mise en place, par l'ICANN, d'un grand nombre de nouveaux domaines de premier niveau.

Le Centre demeure en contact avec les administrateurs de domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) dans différentes régions, et a créé et mis en place des politiques de règlement des litiges pour un certain nombre de ces domaines. Compte tenu de l'émergence au niveau mondial de noms de domaine rédigés dans des caractères locaux, le Centre assure depuis le mois d'octobre 2010 des services de règlement des litiges à la fois pour .AE et pour امارات (.Emarat), ce dernier constituant le ccTLD internationalisé en caractères arabes des Émirats arabes unis.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

En 2010, le Centre a organisé des programmes d'arbitrage et de médiation adaptés aux besoins des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle, et a continué d'aider les autorités nationales compétentes en matière de noms de domaine à établir des bonnes pratiques recommandées en matière d'enregistrement et à mettre en place des mécanismes de règlement des litiges adaptés aux besoins des pays en développement et des pays en transition. Ces activités sont liées aux recommandations n^{os} 1, 6 et 10 du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
De plus en plus de litiges internationaux ou intranationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	Le Centre administre le règlement d'un nombre croissant de litiges grâce aux services et ressources qu'il offre en matière de règlement extrajudiciaire des litiges	210 litiges, fin 2009	Au mois de décembre 2010, le Centre avait administré plus de 230 procédures de médiation et d'arbitrage, dont la majorité au cours des cinq dernières années. Le Centre a reçu 19 cas de médiation et d'arbitrage en 2010. Le Centre fournit régulièrement aux parties des conseils en matière de procédure pour faciliter l'ouverture d'une procédure de médiation ou d'arbitrage concernant leur litige. Jusqu'ici, ces services de "bons offices" ont concerné des parties demanderesse aussi bien de pays développés que de pays en développement. Le Centre a reçu 18 demandes de services de "bons offices" en 2010	En bonne voie
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	3000 litiges relatifs aux gTLD génériques réglés selon les principes UDRP	Le Centre a été saisi de 16 770 litiges relatifs à des TLD qu'il a administrés (fin 2009)	Le Centre a été saisi de 2295 plaintes relatives à des gTLD instruites selon les principes UDRP	En bonne voie
	300 litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Le Centre a été saisi de 16 770 litiges relatifs à des gTLD ou à des ccTLD qu'il a administrés selon les principes UDRP (fin 2009)	Le Centre a été saisi de 401 plaintes relatives à des ccTLD instruites selon les principes UDRP en 2010	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Mise en œuvre par l'ICANN et les unités d'enregistrement des nouveaux gTLD des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures	Principes UDRP (à la fin de 2009, seuls les principes UDRP avaient été adoptés pour un certain nombre d'années. Des procédures supplémentaires sont à l'examen)	En 2010, le Centre de l'OMPI a été en contact régulier avec l'ICANN pour proposer et promouvoir des mécanismes de règlement des litiges conçus pour aider à sauvegarder les intérêts légitimes, en particulier ceux des titulaires de marques, durant la phase d'application de ce programme (avant attribution) et la phase opérationnelle ultérieure (après attribution). (Les décisions de mise en œuvre de l'ICANN sont escomptées en 2011)	En bonne voie
	Quatre administrateurs de ccTLD supplémentaires dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	62 administrateurs de ccTLD au total (fin 2009)	Trois autres administrateurs de ccTLD ont retenu le Centre comme institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine en 2010 (.br Brésil, (.tj) Tadjikistan et (.so) Somalie). Le nombre total d'administrateurs de ccTLD dans ce cas est passé à 65	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
920	317	34%

Le taux d'utilisation du budget de 34% est essentiellement dû à l'annulation ou au retard de certaines dépenses planifiées à la suite de plusieurs événements imprévisibles, de perturbations logistiques au sein du Centre et de perturbations dans les voyages. Il s'agissait notamment de l'annulation de la participation à une conférence sur la création de domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays en Amérique latine et de la participation à une réunion de l'ICANN en Afrique portant, entre autres choses, sur des délibérations sur le lancement de nouveaux domaines génériques de premier niveau par les principaux groupes constitutifs de l'ICANN.

PROGRAMME 8 : COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT

Chef de programme : M. G. Onyeama

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Le programme 8 a été créé en 2009 afin de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. En 2010, le programme a continué à assurer, avec succès, la coordination des activités menées au titre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et l'intégration efficace des recommandations et des principes du plan d'action dans les travaux de l'Organisation. En outre, un certain nombre d'activités visant à appuyer la perception par les États membres des avantages découlant de la mise en œuvre du Plan d'action ont été entreprises, grâce au contrôle, à l'évaluation et à une reddition des comptes efficaces, et au renforcement de la sensibilisation à large échelle aux principes et mécanismes du Plan d'action pour le développement.

Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a tenu deux sessions en 2010 et a approuvé cinq nouveaux projets portant sur 11 recommandations du plan d'action. Le CDIP a aussi examiné le premier rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, le deuxième rapport intérimaire sur les recommandations à mettre en œuvre immédiatement et le deuxième rapport sur l'état d'avancement des projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement, et est parvenu à un accord sur les mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pour les projets du Plan d'action. Il a aussi examiné le Rapport sur la contribution de l'OMPI aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, un document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional, et deux documents d'information sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux et sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle tenant compte, respectivement, des recommandations n^{os} 39 et 34. À la fin de 2010, 54 observateurs avaient participé aux travaux du CDIP.

Le programme a continué de veiller à ce que les activités et les projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement soient correctement réalisés, suivis et évalués et à ce qu'ils fassent l'objet de rapports. À cet égard, des efforts continus ont été déployés pour garantir la mise en œuvre efficace des 19 recommandations en vue de leur mise en œuvre immédiate. En outre, le programme a continué de coordonner le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de neuf projets relatifs à l'assistance technique soumis à la troisième session du CDIP. Le suivi de la mise en œuvre des cinq projets thématiques en cours d'exécution depuis janvier 2010 a aussi commencé, ainsi que celui des trois projets thématiques approuvés à la cinquième session du CDIP et mis en œuvre depuis mai 2010.

En collaboration avec le programme 22, le programme a activement participé à l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'Organisation. À cet égard, l'approche consistant à créer des liens entre les recommandations du Plan d'action pour le développement et les différents programmes de fond de l'Organisation a encore été affinée; les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement et les principes figurant dans celles-ci ont été incorporés dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2010-2015; une section du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été consacrée à la façon dont le programme avait contribué à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En outre, le programme a participé à l'élaboration de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le CDIP pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2010.

Afin de renforcer la sensibilisation à large échelle aux avantages découlant de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, un certain nombre d'ateliers, de réunions d'information et de consultation et de séances d'information ont été organisés, et une brochure intitulée "The WIPO DA – An overview" a été élaborée.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le programme 8 est responsable de la coordination de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Toutefois, dans le contexte de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'Organisation, la mise en œuvre du programme est restée conforme à l'esprit de ces recommandations.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation, y compris dans son activité normative	Toutes les activités de l'OMPI sont menées conformément aux principes du plan d'action	Des instructions internes en vue d'appliquer ces principes ont été données en 2009	Les liens entre les recommandations du Plan d'action pour le développement et les programmes de fond ont été affinés Les 45 recommandations du plan d'action ont été incorporées dans le PSMT	En bonne voie
Mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement par des projets et des activités concrets	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui sont mises en œuvre avec succès par l'intermédiaire de projets et d'activités	19 recommandations mises en œuvre avec succès	19 recommandations ont continué à être mises en œuvre avec succès : - neuf projets sur l'assistance technique (portant sur les recommandations n ^{os} 2, 5, 8, 9 et 10); - cinq nouveaux projets thématiques portant sur les recommandations n ^{os} 7, 16, 19, 20, 23, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 38 et 41; - trois projets thématiques approuvés durant la cinquième session du CDIP, portant sur les recommandations n ^{os} 4, 10, 19, 30, 31, 35 et 37	En bonne voie
Suivi, évaluation et rapports effectifs en ce qui concerne les recommandations	Des systèmes de suivi sont utilisés pour tous les projets et pour la prise de décisions	Les mécanismes d'évaluation en cours de mise au point avant la fin de 2009	Un système de suivi robuste a été utilisé par les chefs de projet pour suivre la mise en œuvre de 17 projets en cours	En bonne voie
	Les recommandations découlant du suivi et des évaluations sont mises en œuvre avec succès	Rapport présenté au sujet de 19 recommandations en avril 2009	Le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action a été soumis à la cinquième session du CDIP Deux rapports de situation sur les recommandations pour mise en œuvre immédiate et sur les projets en cours relatifs au Plan d'action pour le développement ont été soumis à la sixième session du CDIP	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre d'auto-évaluations et d'évaluations indépendantes réalisées durant l'exercice biennal	Aucune auto-évaluation ou évaluation indépendante réalisée en 2008-2009	L'auto-évaluation de 14 projets relatifs au Plan d'action pour le développement a été entreprise en 2010	En bonne voie
Soutien aux États membres pour qu'ils tirent parti des avantages de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement	Les processus de politique générale aux niveaux national et intergouvernemental font référence au Plan d'action pour le développement et cherchent à tirer des avantages de ses recommandations	La mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement a débuté en octobre 2007. Les États membres commencent à peine à tenir compte du plan d'action dans les processus de politique générale	Un séminaire régional sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI a eu lieu au Cameroun et un séminaire national a eu lieu au Liban, avec la participation de responsables politiques. La division a participé à des activités organisées par d'autres secteurs ainsi qu'à des réunions d'information et des séances d'information organisées à l'intention de délégations, en visite au siège de l'OMPI à Genève, participant activement à l'élaboration de politiques appropriées	En bonne voie
Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Une stratégie de communication et de diffusion est conçue et mise en œuvre	Stratégie de communication ad hoc sur le Plan d'action pour le développement en 2009	Dans le cadre de la stratégie de communication relative au Plan d'action pour le développement, une réunion avec des organisations intergouvernementales sur la coopération aux fins de la mise en œuvre dudit plan a été organisée en coopération avec le programme 20, et une brochure intitulée "WIPO Development Agenda- An overview" a été mise au point	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 554	860	34%

La sous-utilisation des ressources autres que les ressources en personnel allouées en 2010 dans le présent programme est essentiellement due au report de l'organisation de la Conférence internationale sur l'intégration du développement dans les politiques en matière de propriété intellectuelle, qui représente une partie importante des dépenses autres que les dépenses de personnel du programme, à la deuxième moitié de l'exercice biennal.

PROGRAMME 9 : AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCES

Chef de programme M. G. Onyeama

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Mettre en place des institutions et une infrastructure de propriété intellectuelle solides, axées sur les services, créer un cadre d'orientation politique et stratégique régissant les initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans les domaines connexes, avec un cadre réglementaire équilibré, et renforcer les capacités des ressources humaines et des utilisateurs en vue de permettre une utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement par les pays en développement et les pays les moins avancés constituent l'essentiel des objectifs de ce programme. Au nombre de ces éléments essentiels, on peut mentionner les écarts au niveau régional et l'adaptation aux besoins de chaque pays rendus nécessaires par des facteurs tels que les niveaux de développement, les différences en matière de priorités et d'exigences, les objectifs et les avantages comparatifs. Les spécificités et les différences régionales sont prises en compte d'une manière appropriée dans les indicateurs d'exécution. Dans l'ensemble, la définition des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution ainsi que l'affectation des ressources reflètent les éléments essentiels ci-dessus et le contexte.

Le programme 9 apporte une certaine cohérence au caractère intersectoriel des politiques, stratégies et initiatives dans le domaine institutionnel et dans celui du renforcement des capacités grâce à un rôle de coordination avec d'autres programmes pertinents de l'Organisation. Tout en montrant la voie à suivre en matière d'évaluation des besoins et d'élaboration des politiques et des stratégies de propriété intellectuelle, la mise en œuvre des plans d'action dans les domaines de la modernisation des infrastructures, des cadres réglementaires et du renforcement des capacités est en général réalisée en coopération avec d'autres programmes spécialisés. Cette coordination intersectorielle est déterminante en ce qui concerne plusieurs résultats escomptés au sein de l'Organisation.

Les données d'exécution pour 2010 indiquent une bonne progression par rapport aux niveaux de référence, tous les indicateurs étant en bonne voie.

L'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle aux fins de la fourniture d'un cadre d'orientation stratégique régissant les initiatives dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans les domaines connexes dans le cadre de plans de développement nationaux est devenue de plus en plus importante dans de nombreux pays. La procédure d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle est en cours dans 19 pays (six en Afrique, trois dans la région arabe, quatre dans la région Asie et Pacifique, trois en Amérique latine et dans la région des Caraïbes et trois dans les PMA). Il convient de noter que le processus d'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle comprend plusieurs étapes, allant de l'évaluation des besoins à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre, avec des consultations des parties prenantes et des consultations interministérielles à chaque étape. Des plans de développement de la propriété intellectuelle plus ciblés et axés sur des résultats concrets sont en cours d'élaboration dans cinq pays (trois en Afrique et deux dans la région Asie et Pacifique). Des stratégies nationales de propriété intellectuelle sont à l'origine de synergies utiles entre la propriété intellectuelle et d'autres domaines ayant une incidence sur la propriété intellectuelle, telles que l'innovation et les techniques vertes, la santé publique, les sciences et techniques, la sécurité alimentaire, le commerce et l'industrie.

En coopération étroite avec le programme 15, la modernisation des administrations de propriété intellectuelle constitue un effort permanent ancré dans la nécessité, pour les offices de propriété intellectuelle, de suivre le progrès technique afin de ne pas se laisser distancer par les exigences accrues et en constante évolution des utilisateurs de leurs services. La fourniture d'équipements, d'experts et d'une formation ainsi que la mise en place de nouveaux programmes et d'instruments tels que le système d'automatisation de la propriété intellectuelle (IPAS) et la numérisation au moyen du logiciel WIPOScan ont été conçus pour parvenir à ce résultat. La mise au point de projets d'automatisation complets dans le cas de deux pays de la région Asie et Pacifique, en tant que point de départ de la modernisation, s'est révélée être une approche efficace. L'année 2010 a aussi été

l'année de la mise en place d'une infrastructure technique axée sur les services sous la forme de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TICS), en coopération étroite avec le programme 14, dans six pays.

Renforcer la sensibilisation, les savoirs et les capacités des responsables politiques, des administrateurs de propriété intellectuelle et des fonctionnaires travaillant dans ce domaine, des professionnels de la propriété intellectuelle, des détenteurs d'actifs de propriété intellectuelle et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle en vue de l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement a permis de parvenir à de bons résultats au regard du nombre et de la diversité des stagiaires et de mettre l'accent sur le thème et le contenu. Un objectif sous-jacent consiste à créer une masse critique de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'experts en propriété intellectuelle dans différentes régions afin de parvenir à une sensibilisation dans tous les domaines aux programmes de renforcement des capacités de propriété intellectuelle. En Afrique, 820 spécialistes de propriété intellectuelle et experts en propriété intellectuelle ont été formés dans le cadre de programmes spécialisés de propriété intellectuelle portant sur le transfert et la commercialisation de la technologie, la rédaction de brevets, l'innovation et l'information en matière de brevets. Dans la région des pays arabes, l'accent a été mis sur des domaines spécifiques de propriété intellectuelle, tels que les indications géographiques, et sur la façon dont les pays peuvent tirer parti des indications géographiques, ainsi que sur l'utilisation des dessins et modèles industriels aux fins du développement économique. En Afrique, le lancement d'un projet visant à mettre en valeur l'utilisation de techniques novatrices, la création de marques et l'utilisation de marques collectives, constitue un exemple d'approche pratique et novatrice destinée à renforcer l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement.

Une autre approche novatrice a consisté à lancer une nouvelle base de données en ligne dénommée "IP Advantage", portail unique d'accès à des études de cas relatant l'expérience acquise dans le domaine de la propriété intellectuelle par des inventeurs, des créateurs, des chefs d'entreprise et des chercheurs du monde entier. Les études de cas figurant dans la base de données IP Advantage fournissent une illustration pratique de la façon dont la propriété intellectuelle fonctionne et de la façon dont de nouveaux droits de propriété intellectuelle contribuent à promouvoir l'innovation, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Ils indiquent aussi de quelle manière le système de propriété intellectuelle peut contribuer à l'élaboration de solutions en vue de répondre aux enjeux du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la santé publique. Cette base de données a été mise au point par l'OMPI grâce au fonds fiduciaire du Japon destiné à la propriété industrielle.

Des programmes spécifiques adaptés aux PMA ont permis à 45 PMA d'accéder à une formation et à un renforcement des capacités, et de contribuer d'une manière essentielle à la mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le programme 9 joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Un certain nombre de recommandations de ce plan concerne le travail d'assistance technique et de renforcement des capacités accompli par l'OMPI, en particulier les recommandations du groupe A. Ces recommandations déterminent la conception et la mise en œuvre des activités du programme 9.

En outre, le programme a été mis en œuvre dans le cadre des projets relatifs au Plan d'action pour le développement suivants :

- conformément au projet DA_05_01 relatif à la base de données sur l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP-TAD), une base de données a été créée (accessible à l'adresse <http://www.wipo.int/tad/en/>). La liste des consultants soumise à la troisième session du CDIP a été actualisée et intégrée dans cette base (la liste est consultable à l'adresse <http://www.wipo.int/roc/en/>);
- dans le cadre du projet DA_09_01 sur la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD), la mise au point du logiciel a commencé. La première version sortira en 2011;

- dans le cadre du projet DA_10_05 sur le renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional, une série d'instruments de référence a été élaborée afin d'aider les fonctionnaires participant à l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle à évaluer leur système national de propriété intellectuelle, à définir des objectifs stratégiques et à évaluer les besoins spécifiques en matière de propriété intellectuelle;
- dans le cadre du projet DA_4_10_01 sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés, une série d'instruments pratiques a été mise au point en vue d'aider les communautés locales choisies à recenser les stratégies de création de marques les plus appropriées pour leurs produits. Le projet a permis de mettre en œuvre ces activités en Thaïlande et au Panama;
- dans le cadre du projet DA_19_30_31_02 sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, des activités ont commencé à être mises en œuvre dans trois PMA (Bangladesh, Népal et Zambie).

Le programme a aussi été l'un des principaux partenaires du projet DA_33_38_41_01 intitulé "Projet sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI visant à soutenir le suivi et l'évaluation des activités relatives au développement".

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle et plans d'action nationaux conformes aux plans et priorités en matière de développement national (<i>Afrique</i>)	Jusqu'à cinq pays ont lancé le processus d'élaboration des politiques/stratégies en matière de propriété intellectuelle, quatre pays ont adopté des politiques/stratégies dans ce domaine et trois pays mettent en œuvre des plans nationaux de propriété intellectuelle	La propriété intellectuelle n'est pas intégrée dans la plupart des stratégies nationales de développement ou de lutte contre la pauvreté. Quatre pays avaient adopté une politique ou une stratégie fin 2009	Cinq pays ont engagé leur politique de propriété intellectuelle : le Congo, le Ghana, le Lesotho, le Sénégal et les Seychelles; six pays ont adopté une politique ou une stratégie de propriété intellectuelle : le Libéria, Maurice, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles et la Zambie; trois pays mettent en œuvre leur plan national de propriété intellectuelle : le Ghana, le Libéria et Maurice	En bonne voie
	Deux plans d'action pour soutenir les politiques/stratégies régionales dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au niveau de l'OAPI et de l'ARIPO	À déterminer	Adoption du protocole sur les savoirs traditionnels et les expressions du folklore à la conférence diplomatique ayant eu lieu en Namibie, signé par neuf États membres de l'ARIPO	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle et création d'une masse critique de spécialistes et experts de propriété intellectuelle (<i>Afrique</i>)	Nombre de personnes formées chaque année et répartition géographique	Nombre limité de spécialistes de la propriété intellectuelle dans divers secteurs ayant un lien avec cette dernière (universités, services judiciaires, services chargés de faire respecter le droit, centres de promotion commerciale et pépinières d'entreprises, instituts de recherche, etc.)	Environ 820 spécialistes de propriété intellectuelle et experts en propriété intellectuelle de divers pays africains ont été formés dans le cadre de programmes spécialisés de propriété intellectuelle (rédaction de demandes de brevet, transfert et commercialisation de techniques, PME, savoirs traditionnels, information et innovation dans le domaine des brevets, système de Madrid et systèmes de classement) et programmes de propriété intellectuelle sanctionnés par une maîtrise à l'"Africa University" au Zimbabwe, à l'université de Yaoundé au Cameroun et à l'université de Turin en Italie	En bonne voie
	Nombre d'institutions fournissant des services de propriété intellectuelle	Nombre limité de spécialistes de la propriété intellectuelle dans divers secteurs ayant un lien avec cette dernière (universités, services judiciaires, services chargés de faire respecter le droit, centres de promotion commerciale et pépinières d'entreprises, instituts de recherche, etc.)	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Mozambique, Sénégal	En bonne voie
Institutions de propriété intellectuelle orientées vers les services modernisés et dotées d'une infrastructure renforcée (<i>Afrique</i>)	Nombre de pays dotés d'administrations modernisées dans le domaine de la propriété intellectuelle et fournissant aux utilisateurs des services à valeur ajoutée dans ce domaine	Capacité limitée des administrations nationales ou régionales chargées de la propriété intellectuelle de sensibiliser la communauté des utilisateurs	Neuf pays : envoi de matériel informatique ou de missions d'experts chargés de la propriété intellectuelle de l'Angola, du Burundi, du Congo, des Comores, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Mali, de Sao Tomé-et-Principe, du Zimbabwe, de l'OAPI et de l'ARIPO Accords de niveau de services pour des centres d'appui à la technologie et à l'innovation conclus avec le Mozambique, la République du Congo et le Sénégal	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre d'administrations chargées de la propriété intellectuelle qui ont mis au point des outils commerciaux et élaboré des règlements	Capacité limitée des administrations nationales ou régionales chargées de la propriété intellectuelle de sensibiliser la communauté des utilisateurs	Un pays : République centrafricaine	En bonne voie
	Nombre d'organismes de gestion collective du droit d'auteur nouvellement créés ou renforcés	À déterminer	Transféré dans le programme 3	Abandonné
	Nombre de pays qui ont formulé, développé et mis en œuvre des plans pour les indications géographiques (certains produits agricoles)	Capacité limitée des administrations nationales ou régionales chargées de la propriété intellectuelle de sensibiliser la communauté des utilisateurs	Deux pays : le Mozambique (composante d'un plan de propriété intellectuelle sur la protection des indications géographiques) et l'Ouganda (mission d'enquête visant à renforcer l'utilisation des techniques novatrices, de la création de marques et des marques collectives)	En bonne voie
Vision plus large de la propriété intellectuelle à tous les niveaux qui permette aux pays arabes de tirer pleinement profit de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur du développement économique et de la création de richesses (<i>États arabes</i>)	Trois programmes exécutés pour que la propriété intellectuelle soit mieux comprise comme outil permettant de stimuler la créativité et l'innovation et d'assurer le développement économique et social	Très peu de demandes émanant de pays pour des activités sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur du développement et de la création de richesses.	Cinq grands événements de sensibilisation soulignant la valeur des actifs de propriété intellectuelle; cinq séminaires nationaux et sous-régionaux; séminaires et missions consultatives sur les avantages d'un système efficace d'indications géographiques; huit autres séminaires sur la promotion d'une perspective plus vaste sur la propriété intellectuelle	En bonne voie
Stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation qui s'alignent sur les plans et les priorités nationaux de développement (<i>États arabes</i>)	Trois stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle formulées et adoptées sur la base d'une coordination et d'une consultation multisectorielles	Élaboration précoce d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	Processus de création d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle engagé à Oman et en Algérie alors que la Tunisie met en œuvre un plan d'action dans le cadre de sa stratégie de propriété intellectuelle; le Maroc met en œuvre sa stratégie d'innovation	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Modernisation des administrations et des institutions chargées de la propriété intellectuelle (y compris les organismes de recherche-développement et les organisations de gestion collective) en fonction d'objectifs modernes orientés vers les services et faisant un usage efficace des technologies de l'information <i>(États arabes)</i>	Trois administrations/institutions chargées de la propriété intellectuelle fournissant de meilleurs services	Cinq administrations de propriété intellectuelle	Six administrations de propriété intellectuelle : centres d'appui à la technologie et à l'innovation en place en Algérie, au Maroc et en Tunisie; accord de niveau de services signé avec l'Égypte; restructuration du département des brevets des offices de propriété intellectuelle à Djibouti, en République arabe syrienne et au Yémen	En bonne voie
	Installation de systèmes d'automatisation/information dans trois pays	13 pays ayant reçu une assistance (2008-2009)	Système d'automatisation de la propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI mis en place dans tous les offices de propriété intellectuelle des pays arabes au moyen d'un atelier régional de la Ligue des États arabes. L'Algérie et la Tunisie ont adopté l'IPAS; équipement informatique fourni à Djibouti, au Maroc et au Soudan et appui technique à la gestion, à l'administration et à l'automatisation des offices de propriété intellectuelle en Égypte, en Jordanie, à Oman, en République arabe syrienne et aux Émirats arabes unis en vue d'améliorer les processus commerciaux.	En bonne voie
Prise de conscience et appréciation accrues de l'importance économique de la propriété intellectuelle, y compris des industries culturelles et appui aux efforts tendant à protéger et à exploiter les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et le patrimoine public <i>(États arabes)</i>	Nombre de programmes/études/outils se rapportant aux industries culturelles/au folklore/ aux savoirs traditionnels	Une étude achevée au Liban, deux études en cours au Maroc et au Soudan en 2008-2009	Atelier sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ayant eu lieu au Yémen, en sus d'une mission d'enquête sur la protection de l'artisanat.	En bonne voie
	Trois programmes de sensibilisation du public utilisant divers médias ou outils pour sensibiliser davantage le public à la propriété intellectuelle	Trois accords signés dans le domaine de l'action éducative et de la sensibilisation publique en 2008-2009	Trois programmes de sensibilisation à l'intention des membres des milieux judiciaires de la Jordanie et des Émirats arabes unis, sur la promotion du règlement des litiges et sur les marques au Maroc.	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Politiques/stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et plans d'action nationaux conformes aux objectifs et priorités de développement national (Asie et Pacifique)	Neuf nouveaux pays ont élaboré et/ou adopté des politiques/stratégies/plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Cinq pays	Élaboration de stratégies et de politiques nationales de propriété intellectuelle mises en œuvre au Bhoutan, à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Mongolie et au Viet Nam, et projets soumis aux administrations nationales compétentes; mise au point de plans d'action nationaux sur la propriété intellectuelle à l'intention du Népal et du Pakistan.	En bonne voie
Législation nationale en matière de propriété intellectuelle conforme aux objectifs de développement national ainsi qu'aux traités et accords internationaux en matière de propriété intellectuelle lorsqu'il y a lieu tout en tenant compte des flexibilités à la disposition des pouvoirs publics (Asie et Pacifique)	Projets de loi et/ou commentaires aux projets de loi préparés et soumis à cinq pays sur leur demande	Sept pays et un groupe sous régional en 2008-2009	Conseils et observations juridiques écrits fournis aux six pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Indonésie, Maldives et Mongolie	En bonne voie
Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des propriétaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement (Asie et Pacifique)	Nombre de personnes formées/participants par an	4300 personnes ont pu améliorer leurs connaissances et compétences en matière de propriété intellectuelle en 2008-2009 (2150 en moyenne par an)	Au total, 2934 personnes ont acquis des savoirs et des compétences de propriété intellectuelle renforcés, dont 1694 stagiaires/participants; 327 personnes ont été informées sur les traités de l'OMPI et 913 personnes ont été informées sur les activités d'appui à l'innovation et à la propriété intellectuelle par l'intermédiaire du Bureau de l'OMPI à Singapour	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre de produits d'initiation ou de sensibilisation à la propriété intellectuelle spécifiquement conçus pour un pays ou une région	10 produits d'initiation ou de sensibilisation à la propriété intellectuelle	Sept pays : adaptation et impression de documents sélectionnés d'information sur la propriété intellectuelle et de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans la langue locale ou compte tenu du contexte local pour le Bhoutan, la Chine, la Mongolie, le Népal et la Thaïlande; documents de référence sur la propriété intellectuelle fournis à l'Indonésie, à Sri Lanka et à la Thaïlande à des fins d'éducation et de sensibilisation à la propriété intellectuelle.	En bonne voie
Des institutions de propriété intellectuelle modernisées qui assurent des services efficaces de manière commode pour les utilisateurs et facilitent l'accès au système de la propriété intellectuelle et sa bonne utilisation <i>(Asie et Pacifique)</i>	Nombre d'administrations de la propriété intellectuelle ayant un système bureautique modernisé ou automatisé et des procédures de travail rationalisées	13 pays ayant bénéficié d'une assistance	Au total, 15 pays ont participé. Instrument d'automatisation (IPAS) et équipement informatique nécessaire fournis à Samoa et aux Tonga; missions d'experts et missions consultatives envoyées au Bhoutan, au Cambodge, en Indonésie, en République démocratique populaire lao, en Mongolie et à Sri Lanka pour étudier les systèmes d'automatisation existants et dispenser des conseils sur une modernisation ultérieure; plan d'automatisation exhaustif (IPAS et numérisation WIPOscan) mis au point à l'intention des Philippines et mise en œuvre engagée; six pays y ont assisté grâce au Bureau de l'OMPI à Singapour	En bonne voie
	Nombre d'institutions créées ou renforcées qui facilitent le transfert de technologie et l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et assurent des services à valeur ajoutée	Deux centres d'information en matière de brevets créés	Des accords de niveaux de services portant sur la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation ont été conclus avec les Philippines et le Viet Nam	En bonne voie
	Nombre d'organismes de gestion collective renforcés ou créés	Six pays aidés pour la création ou le renforcement d'un organisme de gestion collective	Transféré dans le programme 3	Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Programmes sous-régionaux nouveaux ou renforcés de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle (<i>Asie et Pacifique</i>)	Deux nouvelles initiatives sous régionales de coopération sous forme de projets ou de programmes conjoints	Deux programmes de coopération sous régionale lancés	Un programme commun OMPI-ANASE a été mis en œuvre à Bangkok (Thaïlande) en octobre 2010 relatif à une coopération efficace dans le domaine de l'examen des demandes de brevet. Ce programme a été organisé dans le cadre de la coopération avec l'ANASE au titre d'une initiative de recherche et d'examen en matière de brevets	En bonne voie
	Nombre de mécanismes de consultation mis en place pour promouvoir ou renforcer la coopération sous régionale	Six mécanismes mis en pratique	Trois mécanismes ont été menés à bien : deux consultations annuelles, l'une avec le comité de l'ANASE à Genève et l'autre avec le groupe des ambassadeurs de la SAARC, ont été organisées pour examiner les programmes de coopération actuels et étudier d'autres domaines de coopération. L'OMPI a aussi participé à la trente-quatrième réunion de consultations avec le groupe de travail de l'ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, qui a eu lieu à Da Nang (Viet Nam) en novembre 2010 pour débattre de la coopération actuelle entre l'OMPI et l'ANASE.	En bonne voie
Élaboration et/ou adoption de stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle (<i>Amérique latine et Caraïbes</i>)	Jusqu'à trois nouveaux pays qui ont élaboré et/ou adopté des politiques, stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Trois pays	Appui/assistance fourni(e) à l'Argentine, à la République dominicaine et à l'Uruguay dans le domaine de l'élaboration de plans stratégiques nationaux de propriété intellectuelle.	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Cadre juridique national en matière de propriété intellectuelle conforme aux objectifs de développement et à la politique des pouvoirs publics, renforcement de l'infrastructure technique et administrative de la propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Jusqu'à cinq pays dotés d'un cadre juridique modernisé en matière de propriété intellectuelle	10 pays	Quatre pays et deux sous-régions : conseils fournis à plusieurs pays en matière d'élaboration de cadres juridiques tels que l'Arrangement de Madrid, la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, le PCT, etc., à savoir la Colombie, Cuba et l'Uruguay, la sous-région des États des Antilles orientales, la sous-région de l'Amérique centrale et du Brésil; dans ce dernier cas, avec l'appui du Bureau international de l'OMPI au Brésil.	En bonne voie
Modernisation des administrations chargées de la propriété intellectuelle orientées vers les services avec une infrastructure renforcée (Amérique latine et Caraïbes)	Jusqu'à cinq pays dotés d'une administration de propriété intellectuelle modernisée et offrant aux utilisateurs des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée	10 pays	Trois pays, à savoir le Chili, la Colombie et la République dominicaine, ont modernisé leurs administrations de propriété intellectuelle avec l'assistance de l'OMPI.	En bonne voie
	Jusqu'à quatre offices de propriété intellectuelle utilisant des outils et des mécanismes nouvellement mis au point dans le cadre de l'infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle afin d'accéder activement à l'information technique	10 pays	D'autres pays ont bénéficié d'une assistance à la modernisation et au renforcement de l'infrastructure, à savoir : Belize, la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, le Honduras et le Paraguay.	En bonne voie
Renforcement de la capacité institutionnelle des universités, des centres de recherche-développement et d'autres parties prenantes du secteur privé dans le but de gérer efficacement la propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Jusqu'à 12 institutions de gestion de la propriété intellectuelle dotées de structures en service	15 institutions	21 institutions au nombre desquelles des universités, des centres de recherche, des offices de transfert de technologie et des secteurs de production, par l'intermédiaire d'associations commerciales et de chambres de commerce, avec l'appui du Bureau de l'OMPI au Brésil en contact avec des institutions brésiliennes. Ouverture de centres d'appui à la technique et à l'innovation en Équateur et au Honduras. Des accords de niveau de services signés avec Cuba et le Guatemala.	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Élaboration et/ou adoption de stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle (<i>PMA</i>)	Nombre de PMA qui ont pris en compte la propriété intellectuelle dans la planification et le programme de travail des institutions et organisations nationales	Trois PMA –fin 2009 (Éthiopie, Rwanda, Zambie)	Deux pays supplémentaires : la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda.	En bonne voie
	Politiques/stratégies en matière de propriété intellectuelle élaborées jusque dans cinq PMA au cours de l'exercice biennal	Trois PMA –fin 2009 (Zambie, Rwanda, Éthiopie)	Trois pays supplémentaires : l'Angola, le Libéria et le Sénégal.	En bonne voie
Renforcement des capacités institutionnelles des hauts fonctionnaires et des spécialistes en matière de propriété intellectuelle et utilisation des outils propres à ce domaine en vue du développement technologique, économique, social et culturel (<i>PMA</i>)	Nombre de pays qui ont évalué les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités	Aucune évaluation des besoins – fin 2009	Trois pays : processus engagé au Malawi, au Népal et en Sierra Leone.	En bonne voie
	Nombre de personnes formées/participants par année et répartition géographique	300 provenant de 45 PMA en 2008 et 330 provenant de 45 PMA – 2009	409 participants provenant de 45 PMA.	En bonne voie
Mécanisme de coopération, programmes et partenariats nouveaux ou renforcés (<i>PMA</i>)	Le nombre de partenariats mis en place dans les PMA entre les organismes étatiques, le secteur privé et d'autres partenaires au développement	Aucun partenariat – fin 2009	Deux partenariats mis au point en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie.	En bonne voie
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies	Un programme commun – fin 2009 (Bureau du haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des Nations Unies) sur le programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés	Un programme conjoint. Contribution de l'OMPI au rapport du secrétaire général de l'ONU sur la "mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010" à l'Africa Regional Review (ARR)	En bonne voie
Modernisation des administrations chargées de la propriété intellectuelle orientées vers les services avec une infrastructure renforcée (<i>PMA</i>)	Nombre de centres d'information technologique en place par pays	Trois centres – fin 2009	Évaluations aux fins d'éventuels centres de technologie et d'appui à l'innovation à mettre en place au Bénin, à Madagascar et en Ouganda.	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre d'organisations, d'instituts d'enseignement qui ont reçu des informations technologiques et bénéficié de services consultatifs	Centres de recherche en propriété intellectuelle, universités et organismes commerciaux bénéficiant des services des centres d'information technologiques en Tanzanie et en Éthiopie; pas encore entièrement fonctionnelle au Cambodge (fin 2009)	Des centres de recherche, des universités et des organismes commerciaux ont continué à bénéficier de l'information technique et des services consultatifs proposés par les centres d'appui à la technologie et à l'innovation en République-Unie de Tanzanie et en Éthiopie.	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
17 697	5046	29%

Le taux d'utilisation du budget de 29% est essentiellement dû à une réaffectation, aux programmes 1, 2 et 3, respectivement, des activités en rapport avec les conseils de politique législative sur les brevets, les modèles d'utilité, les marques et les activités de développement du droit d'auteur. Compte tenu de ces ajustements, l'utilisation du budget se situe dans la fourchette souhaitable (40% à 60% de la dotation pour l'exercice biennal).

Le programme a été doté de ressources additionnelles de l'ordre de 1 million de francs suisses pour l'exercice 2010-2011, pour les trois projets du Plan d'action pour le développement suivants : "Propriété intellectuelle et politiques en matière de concurrence", "Propriété intellectuelle et création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)" et "Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement".

PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**Chef de programme : M. J. C. Wichard**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Un appui a continué à être fourni aux offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et à d'autres institutions d'appui aux PME en vue de sensibiliser les chefs d'entreprise et les PME au rôle clé du système de propriété intellectuelle dans la gestion et l'exploitation d'actifs intangibles afin d'accroître leur compétitivité. Cet appui a été essentiellement apporté dans le cadre d'une aide à la création de versions locales adaptées de documents sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle destinées à la fourniture des chefs d'entreprise et des PME. Il s'agissait notamment d'une assistance financière ou technique à la traduction de versions internationales en langues nationales, de l'adaptation de versions internationales fondées sur les cadres juridiques et réglementaires nationaux de propriété intellectuelle et de la mise au point d'exemples ou d'études de cas sur l'utilisation efficace des actifs de propriété intellectuelle par des chefs d'entreprise et des entreprises du pays concerné. Des demandes de traduction et d'adaptation de différentes publications de l'OMPI sur les PME, en particulier de la série, consacrée à la propriété intellectuelle au service des entreprises ont continué à être reçues. À cette fin, plusieurs accords relatifs à des projets de traduction ou d'adaptation ont été signés, certains de ces projets ayant été achevés en 2010.

Cinq nouveaux projets de livres ont été lancés sur les thèmes suivants : gestion des actifs de propriété intellectuelle, propriété intellectuelle et franchisage, utilisation d'actifs intangibles aux fins de l'accès au marché des capitaux et secrets d'affaires. L'instrument multimédia IP PANORAMA™, mis au point en trois ans, en collaboration avec l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA), est de plus en plus utilisé en tant qu'instrument d'auto-apprentissage interactif dans le domaine de la gestion des actifs de propriété intellectuelle par un large éventail de parties prenantes de PME, dont des universités, des consultants en entreprises, des chercheurs et des PME du monde entier. Ainsi, un cours de six semaines en ligne sanctionné par un certificat, fondé sur l'instrument multimédia IP PANORAMA™, a été organisé conjointement par l'OMPI, le KIPO, la KIPA et l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST), et a été dispensé trois fois en 2010. Par la suite, 28 participants ayant suivi le cours en ligne ont été sélectionnés pour participer à un cours en différé d'un niveau avancé, de trois jours, organisé par les mêmes institutions. Une augmentation du nombre de demandes de traduction et d'adaptation de l'instrument multimédia a été enregistrée ainsi qu'une augmentation de la demande pour son utilisation par l'intermédiaire de CD-ROM, de sites Web et d'ouvrages.

Bien que les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle et un éventail varié d'institutions d'appui aux PME restent les principaux partenaires, les efforts en vue de nouer directement des relations avec les PME se sont poursuivis sur le site Web consacré aux PME en six langues du système des Nations Unies et à l'aide du bulletin électronique d'information mensuel, qui compte plus de 35 000 abonnés.

En outre, neuf programmes de formation des formateurs sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par des PME ont été menés à bien. L'objectif premier d'une formation de formateurs est de constituer un réservoir national très important de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires à la fourniture d'une assistance initiale aux PME en matière de gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre menées dans le cadre du programme 30 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Le programme a été mis en œuvre dans le cadre du projet DA_10_05 intitulé "Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional", au titre duquel un certain nombre d'études, de programmes de formation des formateurs ainsi que de traduction ou d'adaptation des publications sur la propriété intellectuelle au service des entreprises ont été réalisés. L'objectif principal était de mieux faire comprendre l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME ainsi que les obstacles et les défis auxquels sont

confrontés les PME et qui les empêchent de tirer parti du système de propriété intellectuelle. L'instrument multimédia IP PANORAMA™ (décrit ci-dessus) a été traduit en thaïlandais, en hongrois et en arabe et est en cours de traduction en français, en polonais et en espagnol.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Sensibilisation accrue des PME et des organismes de soutien aux PME à la gestion des actifs de propriété intellectuelle et sensibilisation des responsables de l'élaboration des politiques à l'intérêt qu'il y a à prendre en compte la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales traitant de la compétitivité des entreprises	Nombre accru de PME et d'organismes de soutien aux PME qui estiment que le site Web du programme, les publications nouvelles/antérieures et les 12 modules de l'instrument multimédia IP PANORAMA™ leur servent dans leur travail	1 879 689 pages consultées sur le site Web consacré aux PME (2009)	1 001 229 pages consultées sur le site Web 34 453 abonnés au Bulletin d'information de l'OMPI sur les PME	En bonne voie
	Nombre accru de pays demandant une adaptation et/ou la traduction dans leur langue nationale de publications et de modules de l'instrument IP PANORAMA™	16 pays	18 accords de traduction, adaptation ou personnalisation signés avec des institutions ou des pays partenaires pour 52 publications En tout, IP PANORAMA™ a été ou est en train d'être traduit en huit langues.	En bonne voie
	Nombre d'études nationales citées comme source de référence dans l'élaboration des politiques	Aucune étude achevée	Aucune étude achevée. Sept études sont en cours – deux études à un stade avancé et cinq à un stade préliminaire	En bonne voie
	Nombre de citations renvoyant aux publications du programme et à l'instrument IP PANORAMA™	Données non disponibles	Données non disponibles	n.d. pour 2010
	Demande accrue d'un contenu plus original en matière de propriété intellectuelle à des fins commerciales dans les publications	Aucune nouvelle publication mise au point	Cinq projets de livres ont été commandés et sont sur le point d'être mis en œuvre	En bonne voie
Renforcement de la capacité des organismes de soutien aux PME, y compris les universités et les organismes de formation des PME, à fournir à leurs bénéficiaires des informations, un soutien et des services consultatifs en matière de propriété intellectuelle	Nombre accru d'organismes de soutien aux PME fournissant des services et des informations en matière de propriété intellectuelle	45 organismes de soutien aux PME	30 nouveaux organismes de soutien aux PME	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre d'organismes de soutien aux PME, y compris des universités, utilisant des documents de l'OMPI ou des documents fondés sur des produits de l'OMPI pour leurs services de sensibilisation et de renforcement des capacités	Données non disponibles	Donnée non disponibles Questionnaire à diffuser une fois par exercice biennal	n.d. pour 2010
	Évaluation de la satisfaction des PME pour les services consultatifs fournis par les organismes de soutien aux PME	Données non disponibles	Donnée non disponibles Questionnaire à diffuser une fois par exercice biennal	n.d. pour 2010
Renforcement de la capacité des responsables de l'élaboration des politiques à formuler des politiques, à mettre au point et à exécuter des projets en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle	Référence accrue à la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les déclarations, les discours et les directives émanant des responsables de l'élaboration des politiques	Données non disponibles	Donnée non disponibles Questionnaire à diffuser une fois par exercice biennal	n.d. pour 2010
	Nombre de projets mis au point et exécutés par des gouvernements pour promouvoir une gestion d'entreprise reposant sur la propriété intellectuelle	Données non disponibles	Donnée non disponibles Questionnaire à diffuser une fois par exercice biennal	n.d. pour 2010

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 230	398	32%

Le taux d'utilisation du budget de 32% est dû à des retards dans la mise en œuvre d'activités planifiées durant le second semestre 2010, en raison d'une réorganisation interne.

PROGRAMME 10 COOPERATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

Chef de programme : M. J. C. Wichard

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, les activités déployées dans les pays d'Europe centrale et les États baltes, les pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et du Caucase ainsi que certains pays méditerranéens visaient principalement à promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle de manière à stimuler, de façon efficace et stratégique, l'innovation et la créativité propices au développement économique, social et culturel de ces pays.

Une attention particulière a été portée à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle dans les pays en transition. À cette fin, et en tenant compte des besoins particuliers des pays de la région, le *Guide pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle dans les pays en transition* a été rédigé et plusieurs missions d'experts organisées pour évaluer les besoins actuels de ces pays et émettre des avis sur le processus d'élaboration de stratégies nationales. De ce fait, plusieurs pays ont adopté ou révisé leurs stratégies en matière de propriété intellectuelle (Albanie, Bulgarie, Croatie, Hongrie et Roumanie), et quelques autres ont amorcé le processus (Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Israël, Kirghizistan, Malte, Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine).

Le guide mentionné ci-dessus, ainsi que des outils plus anciens (se rapportant au transfert de technologie, au droit d'auteur et aux PME) ont également facilité la modernisation des législations nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle. Sept pays ont modifié leur législation nationale en vue de la rendre compatible avec les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et les projets nationaux de développement, et 16 autres ont annoncé leur intention de réviser leur législation existante.

Pendant la période considérée, l'OMPI a par ailleurs reçu plusieurs demandes l'invitant à aider les offices de propriété intellectuelle à moderniser leurs procédures et leurs systèmes d'automatisation. Une telle assistance, comprenant notamment la modernisation des logiciels, a été fournie avec succès aux pays suivants : Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Israël, Monténégro, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

En outre, l'OMPI a étendu sa coopération avec les milieux industriels, les chefs d'entreprises et tous les autres secteurs économiques intéressés afin d'encourager l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique dans la région, et de promouvoir la création de partenariats nationaux entre les secteurs public et privé dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les résultats les plus positifs à cet égard ont été enregistrés par la Fédération de Russie, où plusieurs accords ont été conclus entre, par exemple, le Centre international de l'Université d'État Lomonossov de Moscou, l'Institut national de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (RSIIP) et le Service fédéral pour la propriété intellectuelle, les brevets et les marques (ROSPATENT), ou encore entre ROSPATENT et le Centre de recherche et de commercialisation des nouvelles technologies – Fondation Skolkovo.

Les pays ont continué de recevoir un appui pour renforcer leurs ressources humaines au niveau national, le but étant d'améliorer le niveau de sensibilisation générale et spécifique et de renforcer la capacité d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel. Plus de 500 spécialistes et experts de la propriété intellectuelle ont suivi des programmes de formation spécialisés portant sur le transfert de technologie, l'application des droits, le droit d'auteur, l'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels, etc. De plus, plusieurs cours d'été ont été dispensés par l'OMPI dans la région (en Croatie, dans la Fédération de Russie et en Ukraine).

Enfin, la coopération a été renforcée avec d'autres organisations nationales, régionales et intergouvernementales telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE ONU), l'Organisation européenne des brevets (OEB) et l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB). En particulier, l'OMPI a participé au Mécanisme de coordination régionale et à l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle de la CEE, ainsi qu'à de nombreuses activités et formations organisées par l'OEB et l'OEAB.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le programme 10 a conservé un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en ce qui concerne la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Cela a tout particulièrement été le cas des recommandations du Plan d'action relatives aux travaux réalisés par l'OMPI aux fins de l'assistance technique et du renforcement des capacités, à savoir les recommandations du groupe A, qui ont continué de déterminer la conception et la mise en œuvre des activités au titre du programme 10.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Les stratégies et les législations nationales en matière de propriété intellectuelle ont été adaptées aux stratégies et plans nationaux de développement ainsi qu'aux traités et accords internationaux sur la propriété intellectuelle	Une quinzaine de nouveaux pays dotés de programmes nationaux de renforcement des capacités et de stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle, tenant compte des plans de développement nationaux	11 pays dotés de stratégies en matière de propriété intellectuelle : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie	Stratégies en matière de propriété intellectuelle adoptées ou révisées : Albanie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie Stratégies en matière de propriété intellectuelle en cours d'élaboration : Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Israël, Kirghizistan, Malte, Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine	En bonne voie
	Quelque 21 nouveaux pays disposant d'une législation et de règlements sur la propriété intellectuelle actualisés, compatibles avec les traités et accords internationaux en matière de propriété intellectuelle et conformes aux priorités nationales en matière de développement	22 pays ont modifié ou prévoient de modifier leur législation nationale en vue de la rendre compatible avec les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et les projets nationaux de développement : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine	Pays ayant modifié leur législation nationale en vue de la rendre compatible avec les traités internationaux en matière de propriété intellectuelle et les projets nationaux de développement : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Israël, Ouzbékistan, Roumanie Pays prévoyant de modifier leur législation : Arménie, Bélarus, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Malte, Moldova, Serbie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine	En bonne voie
Institutions nationales de propriété intellectuelle offrant des services plus efficaces et conviviaux	Quelque 14 nouveaux pays dotés d'une infrastructure modernisée de propriété intellectuelle et de services de gestion perfectionnés, y compris de nouvelles méthodes de travail actualisées, et une automatisation des opérations des offices de propriété intellectuelle	17 pays ont renforcé les capacités de leurs centres de propriété intellectuelle : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine	Les offices de propriété intellectuelle de 12 pays ont été modernisés (nouveaux logiciels) et automatisés : Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Israël, Monténégro, Serbie, Slovénie et Ukraine	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Une quinzaine de nouveaux pays possédant des centres efficaces d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle	17 pays ont renforcé les capacités de leurs centres de propriété intellectuelle : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine	Centres d'information et de services relatifs à la propriété intellectuelle établis dans huit pays : Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Israël, Moldova, Monténégro et Turquie Centre d'appui à la technologie et à l'innovation créé au Kirghizistan	En bonne voie
Capacité accrue des spécialistes en propriété intellectuelle	Mise en place dans 16 pays d'un programme de formation en matière de propriété intellectuelle destiné aux spécialistes, et progrès enregistrés chez plus de 60% des participants	Programmes de formation organisés à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle dans 12 pays : Albanie, Arménie, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Moldova, République tchèque, Slovaquie, Ukraine	Programmes de formation, cours d'été et visites d'étude organisés à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle dans 11 pays : Albanie, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Israël, Monténégro, Pologne, Slovaquie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Une étude mesurant la mise en application concrète des compétences sera réalisée d'ici fin 2011	En bonne voie
Utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle grâce à des partenariats nationaux entre les secteurs public et privé dans le domaine de la propriété intellectuelle	Mise en route de quelque 10 à 12 nouveaux projets portant sur des entreprises naissantes ou dérivées dans divers pays selon des partenariats entre secteurs public et privé, aux fins du développement et de l'utilisation de la propriété intellectuelle	Partenariats entre les secteurs public et privé établis dans 10 pays : Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Lettonie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine	Partenariats entre les secteurs public et privé établis dans sept pays : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Hongrie, Ouzbékistan, Slovénie Partenariats en cours d'établissement : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kirghizistan, Moldova, Turquie	En bonne voie
Mise au point de nouveaux outils et consultations pour promouvoir l'application des droits de propriété intellectuelle aux fins du développement économique dans les pays en transition	Nombre de pages Web consultées, par nouveau support didactique et par pays	Les travaux ont commencé pour élaborer des outils de l'OMPI visant spécialement à faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées, et conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays de la région	Quelque 3000 pages Web rassemblant environ 30 000 lecteurs font référence aux nouveaux outils élaborés pour les pays en transition	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Élaboration de six nouveaux supports didactiques d'ici la fin 2011	Trois nouveaux outils élaborés : 1. Gestion de la propriété intellectuelle dans le monde académique et innovation à un stade précoce 2. Caractéristiques particulières des systèmes de droit d'auteur 3. Recommandations relatives au renforcement du rôle des PME novatrices dans les pays de la CEI	Un nouvel outil élaboré : Guide pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 204	1 071	49%

L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et est sur la bonne voie.

PROGRAMME 11 L'ACADEMIE DE L'OMPI**Chef de programme : M. G. Onyeama**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, l'Académie a continué d'offrir aux États membres des cours de formation en coopération avec ses institutions partenaires de longue date. Pour répondre aux demandes croissantes formulées par les États membres, l'Académie a mis en place plusieurs nouveaux cours classiques et d'enseignement à distance. En outre, elle a continué de renforcer sa méthodologie interdisciplinaire en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle dans ses programmes de formation.

Au titre du Programme de perfectionnement des cadres mené en partenariat avec 26 institutions, 22 cours de formation ont été organisés sur la propriété industrielle et le droit d'auteur et les droits connexes. Au total, 191 bénéficiaires ont assisté à ces cours en 2010. Les participants ont indiqué que la formation avait élargi leurs connaissances et leurs compétences en matière d'administration des droits de propriété intellectuelle et leur avait permis de fournir un meilleur service aux utilisateurs du système de propriété intellectuelle. La diminution globale du nombre de participants formés en 2010 par rapport à 2009 s'explique par un transfert de responsabilités de l'Académie au programme 3 concernant l'organisation de deux cours sur le droit d'auteur.

En 2010, la demande d'enseignement à distance est restée forte. Le programme a enregistré 53 522 participants – le deuxième plus grand nombre jamais atteint en une année – venus de 184 pays dans les 14 cours (85 sessions) dispensés en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe. Parmi les nouvelles versions linguistiques proposées figuraient le cours de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201) en russe, ainsi que le cours d'introduction au PCT (101PCT) en arabe, chinois, coréen, japonais et russe. De plus, les cours de la série DL ont continué d'être assurés dans le cadre des programmes communs de maîtrise de l'OMPI et sur demande des universités et des offices de propriété intellectuelle. Deux nouveaux cours de niveau avancé, Gestion de la propriété intellectuelle (DL-450) et Gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'édition (DL-401), ont été créés en 2010. Seize formateurs des offices de propriété intellectuelle du Brésil et de la Croatie ont été formés à présenter et à adapter les cours DL de l'OMPI. Le premier cours de renforcement organisé par l'Académie et le Secteur de l'infrastructure mondiale (centres de services et d'information technologique) a été dispensé en français à 57 participants (au Maroc), dans la perspective de la formation intensive assurée au titre du programme 14. Le déploiement de la nouvelle plate-forme de gestion de l'enseignement à distance a été légèrement retardé par les récentes prescriptions exigeant de faire appel au centre d'utilisateurs de l'OMPI pour les services de l'Organisation. Le système devrait être mis en place durant le deuxième trimestre de 2011.

Afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle, l'Académie a poursuivi sa collaboration avec des universités aux fins de la formation de formateurs et d'autres spécialistes de la propriété intellectuelle dans le cadre du Programme des établissements universitaires. En 2010, un total de 33 étudiants venus de 28 pays différents étaient inscrits au programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisé conjointement avec l'Université de Turin, en coopération avec le Centre de formation international de l'Organisation internationale du travail. Un programme de maîtrise en propriété intellectuelle offert en collaboration avec l'Université Africa et l'ARIPO a rassemblé 31 étudiants en provenance de 16 pays. En outre, deux nouveaux programmes conjoints ont été créés : a) le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle mené en coopération avec l'Université de technologie du Queensland (QUT), en Australie, avec 20 étudiants admis; et b) le programme de maîtrise en propriété intellectuelle exécuté en coopération avec l'OAPI et l'Université de Yaoundé II (Cameroun), auquel se sont inscrits 30 étudiants. Afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle dans le monde entier et de faciliter la création de réseaux dans ce domaine à l'échelle mondiale, l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont organisé ensemble un colloque à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle, auquel ont participé 21 enseignants originaires de 21 pays. Par ailleurs, 20 fonctionnaires nationaux de 20 pays ont été formés dans le cadre du cours avancé OMPI-OMC. Au total, 350 étudiants, professeurs d'université, chercheurs et fonctionnaires d'État ont participé à quatre colloques régionaux et nationaux sur l'enseignement, la formation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle organisés en Bulgarie, aux Fidji, au Libéria et au Malawi.

Le programme de cours d'été de l'OMPI a continué son expansion en 2010 avec l'ajout de deux nouveaux pays, le Brésil et les États-Unis d'Amérique, ce qui porte à 10 le nombre total d'universités d'été. En 2010, 302 jeunes cadres et étudiants de l'enseignement supérieur originaires de 67 pays ont participé à ces cours.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les responsables du programme se sont employés à mettre en œuvre le projet du Plan d'action pour le développement DA_10_01, intitulé "Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle". La mise en œuvre du projet a débuté dans 10 pays dont la République dominicaine et la Tunisie, qui ont signé des accords de coopération. Une collaboration avec trois autres pays et un office régional représentant six pays du Conseil de coopération du Golfe devrait bientôt être mise en place. Le projet est sur le point d'entrer dans sa phase de faisabilité dans cinq pays, tandis que la première académie devrait ouvrir ses portes au Pérou en mai 2011.

En outre, un processus a été lancé afin de mieux intégrer le Plan d'action pour le développement dans les programmes d'enseignement à distance de l'Académie. L'approche dite "axée sur l'étudiant" a été conçue pour conférer une plus grande visibilité à l'enseignement de la propriété intellectuelle et au développement. Ainsi, des modules spéciaux sont mis au point pour le Cours général de propriété intellectuelle (DL-101) et les cours sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), sur les marques, les indications géographiques et les dessins et modèles industriels (DL-302) et sur les brevets (DL-301), dont le Plan d'action de l'OMPI pour le développement fait partie intégrante. Le premier de ces modules se terminera en avril 2011.

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 11 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration et renforcement des connaissances et compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes dans les pays en développement	Taux de satisfaction en pourcentage pour tous les programmes de l'Académie ainsi que les maîtrises en droit de la propriété intellectuelle	Taux de 95% pour le Programme de perfectionnement des cadres, les établissements universitaires et le Programme d'enseignement à distance	Taux de satisfaction de 97% pour le Programme de perfectionnement des cadres, les établissements universitaires et le Programme d'enseignement à distance	En bonne voie
	Pourcentage des étudiants/stagiaires/participants utilisant de nouvelles connaissances et compétences dans leur travail, par office et par pays	90% pour le Programme de perfectionnement des cadres	93% pour le Programme de perfectionnement des cadres	En bonne voie
	Nombre de spécialistes de la propriété intellectuelle formés, par institution et par pays	246 spécialistes formés	191 spécialistes formés dans le cadre du Programme de perfectionnement des cadres en 2010 et, pour le programme de cours d'été, 302 participants venus de 67 pays	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre de diplômés spécialisés en propriété intellectuelle par pays	Nombre d'étudiants inscrits : 33 de 15 pays au programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'Université de Turin, et 26 de 15 pays au programme de maîtrise en propriété intellectuelle de l'Université Africa	Nombre d'étudiants inscrits : 33 de 28 pays au programme proposé à Turin, et 31 de 16 pays au programme de l'Université Africa Création de deux nouveaux programmes de maîtrise en propriété intellectuelle : programme conjoint OMPI-QUT (20 étudiants), et Université de Yaoundé II (30 étudiants)	En bonne voie
Renforcement des infrastructures destinées à l'enseignement de la propriété intellectuelle et introduction de la propriété intellectuelle à différents niveaux de la formation universitaire dans les États membres	Création dans les pays en développement et les PMA de six nouvelles académies de la propriété intellectuelle	Ce projet du Plan d'action pour le développement a débuté en 2009 et aucune nouvelle académie n'avait été créée fin 2009	La mise en œuvre a commencé dans 10 pays : i) la République dominicaine et la Tunisie ont signé des accords de coopération; ii) une collaboration avec trois autres pays et un office régional devrait bientôt être mise en place; et iii) la phase de faisabilité va s'ouvrir dans cinq pays	En bonne voie
	Au moins une université ou institut supérieur dans chaque région introduisant ou mettant à jour des cours spécialisés de propriété intellectuelle	Cinq universités ou instituts (ex-République yougoslave de Macédoine, Inde, Malawi, Ouganda et Zambie)	Cinq universités ou instituts (Australie, Bangladesh, Cameroun, Indonésie et Thaïlande)	En bonne voie
Utilisation de l'enseignement à distance en tant que complément aux programmes d'enseignement et de formation sur la propriété intellectuelle, et pour sensibiliser davantage le public à la propriété intellectuelle	Pourcentage des étudiants/stagiaires/ participants utilisant de nouvelles connaissances et compétences dans leur travail, par office et par pays	Taux d'utilisation de 90%	Taux d'utilisation de 92%	En bonne voie
	Augmentation/maintien du nombre d'inscriptions annuelles et du taux de réussite pour tous les cours en ligne	71 500 inscriptions; taux de réussite de 69% (2008-2009)	53 522 inscriptions; taux de réussite de 73% (2010)	En bonne voie
	Nombre accru de cours dispensés dans les six langues de l'ONU	Deux cours (DL-201 et DL-202)	Cours d'introduction au PCT (101PCT) dispensé dans quatre langues	En bonne voie
Renforcement des réseaux et de l'efficacité de la coopération internationale pour l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle parmi les États membres	Élargissement de la représentation géographique des principaux partenaires de coopération faisant partie du réseau	21 partenaires	23 partenaires (au total)	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Nombre de projets de coopération réalisés dans le cadre du réseau entre les membres	Aucun	Cinq projets en cours	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
5 107	1 977	39%

Le taux d'utilisation du budget de 39% s'explique par le report en 2011 du règlement de factures pour des manifestations organisées en 2010, les honoraires des formateurs (cours DL) et les certificats des étudiants.

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES DE L'OMPI

Chef de programme : M. Y. Takagi

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine des classifications internationales et des normes de propriété industrielle de l'OMPI, de nombreux objectifs de l'exercice biennal étant déjà atteints à la fin de 2010.

La structure simplifiée de la classification internationale des brevets (CIB) a été pleinement mise en œuvre, et la version 2011 de la CIB a intégré cette structure de même qu'une nouvelle plate-forme de publication sur l'Internet. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC et le Groupe de travail sur la révision de la CIB ont intégré avec succès les nouvelles règles dans leurs méthodes de travail.

Quant au Comité d'experts de l'Union de Nice, il est convenu d'introduire de nouveaux produits et services dans la classification chaque année plutôt que tous les cinq ans, ce qui est conforme à l'indicateur d'exécution. Une version actualisée de la classification sera publiée par voie électronique tous les ans sur une nouvelle plate-forme de publication.

Le forum électronique de Nice qui a été mis en place a permis une meilleure préparation et un déroulement plus efficace des travaux du Comité d'experts. Il a ainsi été possible de réduire la durée de la session ordinaire du Comité, qui est passée de huit jours ouvrables à cinq.

De nouvelles procédures de travail ont été adoptées pour la publication des documents de compte rendu des sessions du Groupe de travail sur la révision de la CIB, permettant de réduire de six à trois semaines la période allouée à la publication des rapports et à la mise à jour du forum en ligne. Le délai moyen écoulé entre la soumission d'un projet et son approbation a été ramené à 26 mois, contre 32 auparavant. Enfin, le développement de la nouvelle base de données sur les normes de l'OMPI (WIPOSTAD) se poursuit, avec une mise en service prévue pour 2011.

Des progrès ont été accomplis en vue de rassembler les données nécessaires pour évaluer l'augmentation du nombre de consultations du site Internet de l'OMPI, et des chiffres devraient être disponibles pour la fin de l'exercice biennal. En 2010, il n'a pas été possible d'utiliser Google Analytics pour suivre l'utilisation du site Web des classifications internationales et des normes, en raison de changements apportés à la configuration du site (p. ex. nouvelle plate-forme de publication de la CIB, nouveau site du CWS). Il s'est avéré que la collecte de statistiques exigera une préparation plus poussée sur le plan de l'informatique; notamment, tous les sites se rapportant à une activité donnée devraient avoir une racine commune dans le nom de leur URL.

Si la plupart des indicateurs d'exécution suggèrent des progrès satisfaisants, la priorité en 2011 sera d'obtenir des résultats pour les indicateurs ou objectifs dont les critères n'ont pas encore été remplis.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités du programme 12 appuient la mise en œuvre des recommandations n^{os} 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement, en facilitant l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets accessible au public. Ce faisant, le programme contribue aussi aux efforts liés au transfert de technologie.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement de l'efficacité de la révision des classifications internationales et des normes de l'OMPI	Mise en œuvre intégrale de la structure simplifiée de la CIB d'ici janvier 2011	Structure à deux niveaux	La structure simplifiée de la CIB a été intégralement mise en œuvre	En bonne voie
	Mise en œuvre intégrale de la réforme de la procédure de révision de la classification de Nice afin de ramener la période de révision de cinq ans à un an d'ici 2011	Période de révision de cinq ans	La réduction de cinq à un an de la période de révision a été adoptée par le Comité d'experts de l'Union de Nice	En bonne voie
	Nombre de projets de classifications NIVIO examinés sur le forum électronique	Aucun	20 projets	En bonne voie
	Diminution du délai entre la présentation d'une demande et son adoption et sa publication	En moyenne, 32 mois pour la CIB	En moyenne, 26 mois pour les projets de révision et de maintenance	En bonne voie
	Réduction considérable de la quantité de travail rédactionnel grâce à la nouvelle base de données sur le Web pour le SDWG et les outils correspondants pour les classifications	Les procédures de travail et de publication actuelles exigent un volume considérable de travail rédactionnel en amont	Les nouvelles procédures de travail pour la publication des rapports du Groupe de travail sur la révision de la CIB ont permis de réduire de six à trois semaines la durée totale de publication	En bonne voie
Plus large acceptation et utilisation plus efficace des classifications internationales et des normes de l'OMPI	Augmentation du nombre de Parties contractantes aux arrangements correspondants	Information disponible sur le site Web de l'OMPI	Nouvelles Parties contractantes : Vienne, une; Strasbourg, deux	En bonne voie
	Consultation accrue des sites Web pertinents de l'OMPI	À déterminer	Pas de données disponibles à mi-parcours – elles seront communiquées à la fin de l'exercice biennal	n.d. pour 2010
Uniformisation des procédures de publication et soutien informatique approprié pour les classifications internationales	Utilisation réduite des ressources extérieures pour la publication des classifications	Utilisation fréquente des ressources extérieures, en particulier pour la publication des classifications NIVIO	Ressources extérieures toujours utilisées pour la publication des classifications	En bonne voie
Développement et amélioration des outils d'appui informatique en vue d'aider les offices nationaux à produire des versions nationales des classifications internationales	Nombre d'offices utilisant ces outils : objectif, huit	Quatre offices (Brésil, Espagne, Grèce, Pologne)	Un office supplémentaire (Slovaquie) en 2010	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Reclassement systématique des documents de brevet à la suite de la révision de la CIB, au moyen d'un service Web en XML	Nombre d'offices participant au reclassement et nombre de documents de brevet reclassés	12 offices ont participé en 2009 (Brésil, Bulgarie, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Japon, Mexique, Norvège, Office européen des brevets, Royaume-Uni, Suède). En moyenne, 73% de documents reclassés	Pas de données disponibles à mi-parcours – elles seront communiquées à la fin de l'exercice biennal	n.d. pour 2010

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 787	690	39%

Le taux d'utilisation du budget de 39% s'explique principalement par le report en 2011 du règlement de plusieurs factures, pour lesquelles des engagements ont été pris en 2010. De plus, l'appel à propositions pour le projet de reclassement de la CIB a été repoussé à 2011.

PROGRAMME 14 SERVICES MONDIAUX D'INFORMATION EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chef de programme : M. Y. Takagi

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, le nouveau service de recherche PATENTSCOPE a contribué à accroître le nombre d'utilisateurs, avec un total de 18 231 visiteurs uniques ayant consulté le nouveau site pendant le premier trimestre de 2010, contre 49 666 visiteurs uniques au quatrième trimestre de la même année.

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à l'outil de recherche, dont des services multilingues. Plusieurs collections nationales ont été ajoutées à la base de données en 2010, portant le nombre total de collections nationales à 20. Le CLIR, un outil d'aide à la recherche et d'expansion multilingue, a été introduit : il permet de faire des recherches simultanément dans cinq langues en ne saisissant le terme recherché que dans une langue.

Pour aider les utilisateurs du nouvel outil de recherche multilingue à comprendre les documents apparaissant dans les résultats de leur requête, une fonction de traduction automatique a été ajoutée au service de recherche PATENTSCOPE. Cette nouvelle fonction permet aux utilisateurs de traduire des documents dans les langues prises en charge par l'outil Google Traduction.

Un nouveau partenariat public-privé entre l'OMPI et de grands fournisseurs d'information a été inauguré en septembre 2010. Le programme "d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets" (ASPI) donne aux institutions des pays en développement un accès à des bases de données de brevets commerciales, et leur permet d'utiliser les outils et les services de pointe offerts par ces bases pour extraire et analyser des données sur les brevets. En tant que partenaires du programme ASPI, LexisNexis, Minesoft, ProQuest, Questel, Thomson Reuters et WIPS ont accepté de fournir aux offices de brevets, aux établissements universitaires et aux instituts de recherche de nombreux pays en développement un accès à faible coût à leurs principaux produits d'information en matière de brevets, tandis que les offices et les institutions situés dans des PMA bénéficieront d'un accès à titre gracieux.

Le programme "d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation" (aRD*i*), lancé en 2009 par l'OMPI en coopération avec 12 grandes maisons d'édition, a offert à 107 pays en développement et aux PMA un accès respectivement à coût très modique et gratuit à une cinquantaine de revues scientifiques et techniques.

Par ailleurs, la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) vise à aider les parties prenantes locales à tirer effectivement parti de leur accès renforcé, non seulement aux bases de données mentionnées ci-dessus, mais aussi à de nombreuses autres bases de données techniques. En 2010, six activités nationales de formation ont été organisées en Algérie, en Équateur, au Honduras, au Kirghizistan, au Maroc et en Tunisie, faisant office de condition préalable au lancement de réseaux nationaux TISC dans ces pays. Des accords sur le niveau de service (SLA) définissant le cadre national en vue d'établir ou de renforcer de tels centres ont été conclus avec huit pays supplémentaires en 2010. De nombreux autres États ont également fait part de leur intérêt à participer au projet relatif aux TISC.

En outre, trois séminaires régionaux ont été organisés en 2010 pour faire connaître le projet relatif aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation et offrir une initiation aux sources d'information technologique (à Singapour, pour 32 participants venus de 23 pays de la région Asie-Pacifique; à Addis-Abeba, pour 39 participants de pays africains; et à Moscou, pour 32 participants originaires de certains pays d'Europe et d'Asie). Ces séminaires ont aussi permis aux pays d'échanger des données d'expérience sur la création et la prestation de services d'appui à la technologie et à l'innovation.

Au vu du besoin moindre de rapports sur l'état de la technique dans le contexte des services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement (à mesure que les TISC deviendront opérationnels), des consultations avec les offices de propriété intellectuelle donateurs ont débouché sur la conversion de certaines des quotes-parts en quotes-parts allouées aux

rapports d'examen. L'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est déjà engagé à contribuer, à partir de 2011, à 60 rapports d'examen. Des négociations concrètes avec l'office allemand sont par ailleurs en cours. Cet office et l'Office national de propriété intellectuelle du Viet Nam ont ainsi négocié en 2010 un projet pilote pour une formation en emploi basée sur les rapports d'examen ICE, lequel débutera en mars 2011.

En collaboration avec l'Office de propriété intellectuelle de Singapour, des progrès ont été accomplis dans les débats et la planification en vue de la création d'une plate-forme pour externaliser, contre rémunération, les services d'examen des brevets. Un document de réflexion a été élaboré, ouvrant la voie à des consultations avec les États membres quant à leur participation à cette plate-forme en tant que fournisseurs de services éventuels.

S'agissant des rapports panoramiques sur les brevets, six thèmes au total ont été recensés, dont plusieurs en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales telles que l'OMS, l'UNITAID, la FAO, l'UIT, l'ONUDI et la CCNUCC, ainsi que des ONG partenaires. Les rapports complets devraient être publiés en 2011. L'OMPI a en outre commencé à développer un nouveau site Web dédié à ce service d'information en matière de brevets créé récemment, site qui devrait être mis en ligne pendant le premier semestre de 2011.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Pendant la période considérée, les activités entreprises au titre du programme ont consisté pour une large part en la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement "Accès à des bases de données spécialisées et appui" et "Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets", comme décrit ci-dessus.

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 14 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Meilleur accès aux sources d'information créées par les systèmes de propriété intellectuelle	Les nouveaux services de recherche PATENTSCOPE ont contribué à accroître le nombre d'utilisateurs	Pas de données disponibles avant 2010	<p>Premier trimestre de 2010, PATENTSCOPE "classique" : 119 809 visiteurs uniques; "nouveau" PATENTSCOPE : 18 231 visiteurs uniques</p> <p>Quatrième trimestre de 2010, PATENTSCOPE "classique" : 110 874 visiteurs uniques; "nouveau" PATENTSCOPE : 49 666 visiteurs uniques</p> <p>Actuellement, les versions "classique" et "nouvelle" du PATENTSCOPE fonctionnent en parallèle (jusqu'en juin 2011)</p>	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Augmentation du nombre des pays ayant accès à des bases de données spécialisées et des services d'appui correspondants dans les pays en développement et les PMA	Accès à des revues scientifiques et techniques pour 107 pays en développement et PMA grâce au programme aRDi; accès à des bases de données de brevets commerciales pour 115 pays en développement et PMA grâce au programme ASPI	Le programme aRDi continue d'être développé, bien que le nombre de nouveaux utilisateurs (20 abonnés) et de revues (trois nouveaux titres) reste relativement faible; le programme ASPI a été lancé avec succès en septembre 2010, donnant accès à six grandes bases de données de brevets commerciales	En bonne voie
	Nombre de bénéficiaires des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) qui considèrent ces centres comme des services spécialisés nationaux dans le domaine de l'information en matière de brevets et de technologie	Réseaux TISC établis dans six pays	Des réseaux TISC ont été établis dans six pays : l'Algérie, l'Équateur, le Honduras, le Kirghizistan, le Maroc et la Tunisie	En bonne voie
	Pourcentage d'utilisateurs des bases de données mondiales en matière de propriété intellectuelle et des bases de données sur les services de propriété intellectuelle qui considèrent que ces bases de données ont contribué à rendre leur travail plus efficace	Pas de données disponibles avant 2010	Statistiques sur les utilisateurs pas encore disponibles	n.d. pour 2010
Diffusion accrue des collections numérisées des brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI	Augmentation du nombre des nouvelles collections de brevets accessibles sur l'Internet, dans les bases de données en ligne	Fin 2009, le PATENTSCOPE comprenait huit collections	Fin 2010, le PATENTSCOPE comprenait 18 collections	En bonne voie
Valorisation des services d'appui aux recherches en matière de brevets de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle des États membres	Nombre d'inventeurs locaux dans les pays en développement et les PMA qui ont bénéficié du programme de renforcement des capacités en ce qui concerne les recherches relatives à l'état de la technique	n.d.	Estimation pas encore disponible du nombre d'utilisateurs des réseaux TISC établis dans six pays	n.d. pour 2010
	Refonte du programme ICSEI aux fins d'une amélioration au sein du système du PCT et d'un meilleur accès à ce système pour les inventeurs des pays en développement et des PMA	n.d.	Plusieurs pays ont été approchés pour débattre d'un projet pilote visant à examiner la possibilité de refondre le programme ICSEI (ICE, coopération internationale en matière d'examen)	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Meilleure utilisation de l'information en matière de brevets grâce à l'élaboration de panoramas sur les brevets et d'instruments connexes portant sur des thèmes déterminés	Nombre d'utilisateurs des panoramas des brevets publiés portant sur un éventail de sujets convenus intéressant les États membres	Fin 2009 : aucun (une première série de panoramas des brevets sera publiée en 2011)	Des travaux préparatoires, dont un appel d'offres public, ont été menés pour choisir les sous-traitants qui devraient rédiger les rapports panoramiques sur les brevets. À ce jour, six thèmes ont été recensés pour les rapports et des sous-traitants ont été sélectionnés	En bonne voie
	Pourcentage de participants en ce qui concerne le didacticiel en ligne sur l'information en matière de brevets et les panoramas sur les brevets, ainsi que les conférences régionales traitant des panoramas sur les brevets, compte tenu des nouvelles connaissances et compétences acquises sur le tas, par office et par pays	Fin 2009 : aucun (le didacticiel en ligne ne sera disponible qu'à partir du premier trimestre de 2011)	L'appel d'offres pour un système de distribution de contenu destiné au didacticiel en ligne s'est terminé fin janvier 2011; le candidat choisi sera désigné pendant le premier trimestre de 2011; le produit final devrait être disponible d'ici fin 2011	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 870	841	45%

L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et est sur la bonne voie.

PROGRAMME 15 MODERNISATION DES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chef de programme : M. Y. Takagi

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, des produits et des services de modernisation ont été fournis au titre du programme 15 aux offices de propriété intellectuelle de 51 pays répartis dans l'ensemble des régions, dont neuf PMA, 35 pays en développement et sept pays en transition. Durant la période considérée, les bénéficiaires de l'aide étaient aussi bien des pays où de nouveaux projets étaient lancés que des pays avec des projets déjà en cours, se trouvant à différents stades de mise en œuvre. En outre, deux institutions régionales de propriété intellectuelle de l'Afrique, l'ARIPO et l'OAPI, ont reçu un appui dans leurs projets de modernisation.

Les responsables du programme ont également organisé un atelier régional et participé à deux autres activités de formation déployées par d'autres programmes, mettant l'accent sur les questions des solutions administratives pour les offices de propriété intellectuelle et de l'échange de données d'expérience nationales et de pratiques recommandées.

Pour mieux répondre aux attentes d'offices de propriété intellectuelle situés dans des pays inégaux en termes de développement, d'infrastructures, de compétences et de ressources, une large gamme de services ont été offerts, notamment : conseils et orientations techniques; évaluation des besoins administratifs; simplification des opérations; installation d'éléments d'automatisation normalisés adaptés aux besoins particuliers des pays; création de bases de données nationales en matière de propriété intellectuelle; formation du personnel des offices de propriété intellectuelle et transfert de connaissances à leurs responsables techniques; suivi et évaluations d'impact postérieures à l'installation; et communication électronique avec les systèmes internationaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI. La formation a représenté 50% des activités du programme et a été décisive pour atteindre les résultats escomptés.

Parmi les réalisations de l'année 2010, on peut citer l'achèvement de la nouvelle version disponible sur le Web du système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle (IPAS) de l'OMPI, destiné à permettre la gestion des marques, des brevets et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété intellectuelle, la création d'un nouveau module du système de gestion électronique des documents (EDMS), qui sera prêt pour utilisation en 2011, ainsi que la finalisation du logiciel de numérisation de l'OMPI, WIPOScan.

Le nouveau système IPAS a été déployé avec succès à Cuba, en Serbie et en Tunisie, et divers projets sont en cours en vue d'une mise en œuvre dans d'autres pays en 2011, notamment dans trois offices de propriété intellectuelle de taille moyenne à grande, à savoir au Brésil, au Chili et aux Philippines.

Le projet d'accès centralisé à la recherche et à l'examen (CASE), lancé lors du Colloque des administrations chargées de la propriété intellectuelle de l'OMPI en septembre 2009, s'est également poursuivi. Le projet a été entrepris après que les pays du groupe de Vancouver ont prié l'OMPI de mettre en place une plate-forme pour la mise en commun de documents de recherche et d'examen. En 2010, une nouvelle plate-forme sécurisée a été créée et mise à l'essai avec des fonctionnalités de recherche de brevets se fondant sur une base de données bibliographiques en matière de brevets, et permettant d'échanger les résultats de recherches et d'examen concernant des demandes de brevet. La plate-forme WIPO-CASE sera opérationnelle en 2011 et sera proposée à des groupes d'offices similaires dans d'autres régions.

À ce jour, l'équipe du programme a déployé avec succès le système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI (IPAS) dans 38 offices des marques et dans 25 offices de brevets répartis dans l'ensemble des régions, tandis que le système WIPOScan a été mis en place dans six offices de propriété intellectuelle. Le module de Madrid pour le traitement des demandes d'enregistrement international de marques a quant à lui été introduit dans neuf offices de propriété intellectuelle.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les responsables du programme se sont appliqués à mettre en œuvre le projet du Plan d'action pour le développement DA_10_02, intitulé "Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle". La première phase du projet a été menée à bon terme avec la fourniture à l'OAPI d'une solide infrastructure des TIC qui lui permettra de proposer des services en ligne. La deuxième phase, visant à renforcer l'automatisation des services administratifs de l'OAPI et à établir des connexions entre l'organisation et les offices de ses États membres, a été lancée en novembre 2010 et se poursuit actuellement. Par ailleurs, les travaux en vue de l'établissement d'un réseau régional entre l'ARIPO et les offices de ses États membres ont franchi une nouvelle étape avec un exercice pilote destiné à permettre l'échange de notifications électroniques entre l'ARIPO et l'Institut kényan de propriété industrielle (KIPI). Des évaluations ont été réalisées dans deux PMA considérés comme des bénéficiaires potentiels du projet. Enfin, un atelier a été organisé dans la région des pays arabes (au Caire, en Égypte) pour présenter les services offerts par l'OMPI aux fins du développement ingénieux des institutions de propriété intellectuelle.

Dans le cadre du projet DA_19_24_27_01 intitulé "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir", sept offices, soit ceux de l'ARIPO, de l'Argentine, de la Colombie, du Kenya, de la République dominicaine, du Viet Nam et de la Zambie ont reçu une assistance afin de numériser des fichiers très volumineux d'enregistrements de propriété intellectuelle.

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 15 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives	Efficacité accrue dans 42 offices de propriété intellectuelle durant l'exercice biennal 2010-2011 grâce à la fourniture d'un programme d'assistance et de formation en matière d'automatisation. L'efficacité sera mesurée par rapport aux critères approuvés		Données relatives à l'exécution non disponibles	n.d. en 2010
	Les 42 offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance durant le présent exercice biennal comprendront 12 nouveaux offices et 30 offices qui requièrent encore une assistance continue pour atteindre les résultats escomptés	54 offices ont bénéficié d'une assistance pendant toutes les périodes considérées antérieures	51 offices ont bénéficié d'une assistance en 2010, dont : neuf PMA, 35 pays en développement et sept pays en transition	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Augmentation de l'efficacité dans 14 organismes de gestion collective durant l'exercice biennal 2010-2011 grâce à la fourniture d'un programme d'assistance et de formation en matière d'automatisation. L'efficacité sera mesurée par rapport aux critères approuvés		Objectif désormais couvert par le programme 3	Abandonné
	Les 14 organismes de gestion collective bénéficiant d'une assistance durant le présent exercice biennal comprennent six nouveaux organismes et huit organismes qui requièrent encore une assistance continue pour atteindre les résultats escomptés			
Institutions de propriété intellectuelle en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données	Vingt offices de propriété intellectuelle des États membres de l'Union de Madrid pourront obtenir et télécharger électroniquement des demandes d'enregistrements internationaux, à leur intention, au moyen du module Madrid pour le système IPAS et grâce à la formation correspondante	10 offices de propriété intellectuelle ont bénéficié d'une assistance	En 2010, neuf offices de propriété intellectuelle utilisaient le module Madrid pour le système IPAS	En bonne voie
	Treize offices de propriété intellectuelle des États contractants du PCT pourront échanger des données en utilisant le service PATENTSCOPE de l'OMPI et accéder à ses ressources au moyen du module ST.36 du système IPAS	Trois offices de propriété intellectuelle ont bénéficié d'une assistance	29 pays ont signé des accords de coopération aux fins de l'échange de données Un office utilise le module d'extraction ST.36 du système IPAS	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 446	1 108	45%

L'utilisation du budget se situe dans une fourchette acceptable (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et est sur la bonne voie.

PROGRAMME 16 ÉTUDES, STATISTIQUES ET ANALYSE ECONOMIQUES**Chef de programme : Le Directeur général****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010**

Les travaux statistiques ont pleinement atteint leur objectif de fournir des données empiriques de haute qualité aux fins de l'élaboration des politiques. Comme lors des années précédentes, une enquête de grande envergure a été menée auprès des offices nationaux de propriété intellectuelle, maintenant dans une large mesure une couverture géographique comparable aux années précédentes. Les données recueillies ont été publiées gratuitement sur la page Internet de l'OMPI consacrée aux statistiques et sont utilisées par les chercheurs du monde entier, comme le démontrent les téléchargements de données, les requêtes d'utilisateurs et les citations figurant dans des articles de recherche. Le rapport 2010 sur les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle – qui offre des données succinctes et des analyses statistiques sur les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et les modèles d'utilité – a reçu un accueil favorable et a fait l'objet d'un grand nombre de bulletins d'actualités et de citations dans les publications relatives aux politiques générales et les rapports analytiques. À la suite de la crise financière, des comptes rendus et des prévisions en matière d'exécution ont été communiqués en temps voulu au secteur du PCT et à la haute direction de l'OMPI, permettant ainsi la prise de décisions opérationnelles et financières en toute connaissance de cause.

Les activités d'analyse économique ont vu s'achever leur première année complète de déploiement. Le lancement de la série de séminaires sur l'économie a suscité un grand intérêt et stimulé un débat ciblé sur les effets qu'ont les politiques relatives à la propriété intellectuelle sur les résultats économiques, sur la base des éclairages de certains des plus éminents économistes de la propriété intellectuelle. Les enregistrements vidéo des séminaires, publiés sur le site Web de l'OMPI, sont visionnés par des décideurs et d'autres parties prenantes dans le monde entier. Par ailleurs, un projet d'études économiques sur trois ans lancé dans le cadre du CDIP devrait donner de nouvelles preuves des liens existants entre le développement et les politiques relatives à la propriété intellectuelle (voir ci-dessous pour plus de détails). L'analyse économique – notamment des activités touchant à la propriété intellectuelle pendant et après la crise financière et, dans le cas du Comité consultatif sur l'application des droits, des incidences économiques de la contrefaçon et du piratage – a contribué à la tenue de délibérations plus éclairées sur les politiques en matière de propriété intellectuelle. Enfin, l'OMPI a participé au lancement d'un réseau international rassemblant les économistes des offices de propriété intellectuelle, dont l'objectif est de renforcer la coordination et la comparabilité des analyses économiques conduites par les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les responsables du programme se sont employés à mettre en œuvre le projet du Plan d'action pour le développement DA_35_37_01 sur "la propriété intellectuelle et le développement économique et social", au titre duquel des propositions ont été formulées pour créer de nouvelles séries de données et méthodes analytiques. L'analyse des incidences de la propriété intellectuelle sur le développement et d'autres aspects de l'évolution socio-économique exige de combiner différentes sources de données. Il est particulièrement intéressant d'étudier les résultats des entreprises et les informations relatives à la propriété intellectuelle, comme les enquêtes sur le secteur industriel ou l'innovation, ainsi que les données bibliographiques se rapportant aux brevets et à d'autres formes de propriété intellectuelle. L'élaboration de ces séries de données combinées est propre à chaque pays et nécessite souvent une collaboration entre divers organismes publics. Le Secrétariat a recueilli des informations préliminaires sur les données existantes et les possibilités de combiner différentes sources de données pour plusieurs pays qui s'étaient dits intéressés par une étude.

De plus, dans le cadre du programme, deux documents d'information ont été élaborés sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux et sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle.

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 16 ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration de l'information, de l'analyse et des statistiques relatives à l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans le monde	Nombre de publications en matière de propriété intellectuelle	Deux publications de grande portée (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, Revue annuelle du PCT), en plus des rapports mensuels et trimestriels du PCT	Deux publications de grande portée (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, Revue annuelle du PCT), en plus des rapports mensuels et trimestriels du PCT	En bonne voie
	Nombre de citations par publication	En 2009, le nombre de téléchargements et de consultations des principales publications statistiques dans toutes les langues s'est élevé à 47 129 (Rapport mondial sur les brevets 2008, Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle 2009, Revue annuelle du PCT 2008-2009, rapports trimestriels et mensuels du PCT) Pour ce qui est des données statistiques, le nombre de téléchargements des diverses feuilles de calcul s'est monté à 42 655 en 2009	Statistiques homogènes non disponibles sur les téléchargements et les consultations	n.d. en 2010
	Nombre de documents à plusieurs coauteurs	Nouvelle activité	Publication de deux documents de travail, d'un rapport d'enquête et d'une analyse de la documentation économique pour le Comité consultatif sur l'application des droits	En bonne voie
Source de références mondiale en matière de statistiques, d'études économiques et de recherche	Création par l'OMPI et d'autres organisations d'un portail offrant un accès aux études et ressources connexes	Un portail existe déjà sur les statistiques en matière de propriété intellectuelle	Portail créé sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle	En bonne voie
Meilleure compréhension théorique et empirique de l'incidence des systèmes de propriété intellectuelle sur le développement	Nombre d'utilisateurs, par organisation et par pays, des études publiées mandatées en réponse aux demandes formulées par des États membres par rapport au nombre total de publications	Nouvelle activité	Données relatives à l'exécution pas encore disponibles	n.d. en 2010

<p>Nombre d'utilisateurs, par organisation et par pays, des méthodes publiées en matière d'analyse des incidences économiques de la propriété intellectuelle dans le monde</p>	<p>Nouvelle activité</p>	<p>Données relatives à l'exécution non disponibles. Le projet du CDIP sur la propriété intellectuelle et le développement socio-économique ayant été lancé à la mi-2010, il est trop tôt pour en attendre des résultats</p>	<p>En bonne voie</p>
--	--------------------------	---	-----------------------------

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
550	189	34%

Il a été alloué au programme des ressources supplémentaires de l'ordre de 0,5 million de francs suisses pour la période 2010-2011, aux fins de deux projets du Plan d'action pour le développement : "Propriété intellectuelle et développement économique et social", et "Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle". L'écart par rapport au budget initial est largement inférieur aux ressources supplémentaires allouées.

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme : M. J. C. Wichard

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

L'année 2010 a été marquée par des progrès constants dans la création d'un cadre propice à la promotion du respect de la propriété intellectuelle de manière durable. Lors de la sixième session du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), qui s'est tenue les 1^{er} et 2 décembre 2010, les États membres ont de nouveau confirmé leur attachement à la direction stratégique de cet organe, qui apparaît dans le programme de travail détaillé de la sixième session du Comité consultatif et l'étude correspondante mandatée par l'OMPI. Le comité a procédé à une révision des méthodologies et des lacunes dans les études existantes afin de mesurer les incidences de la contrefaçon et du piratage; analysé les motifs à l'origine de la contrefaçon et du piratage, compte tenu des différents niveaux de développement socioéconomique; et étudié d'autres modèles en vue d'aborder la question de la contrefaçon et du piratage. Les États membres sont convenus de la poursuite des travaux du comité dans le cadre de ce programme de travail à la septième session de l'ACE.

En outre, le programme a répondu aux demandes de plus en plus nombreuses qui proviennent des États membres de toutes les régions, concernant le renforcement des capacités en matière d'application des droits. Ces demandes portaient notamment sur une formation spécialisée adressée aux autorités chargées de l'application des droits, un examen des textes législatifs et des conseils juridiques ainsi qu'une assistance en matière d'élaboration de stratégies de lutte contre la contrefaçon et le piratage, notamment des modèles de coopération entre les secteurs public et privé. Dans toutes ces activités, le programme a veillé à ce que les questions socioéconomiques et axées sur le développement, telles que recensées au sein de l'ACE, soient suffisamment prises en considération, notamment en donnant des informations sur les flexibilités dont disposent les pays dans le cadre des instruments juridiques internationaux.

La coopération et la coordination systématiques avec les organisations partenaires se sont poursuivies, notamment dans l'industrie et la société civile, et de nouveaux partenariats ont été examinés aux fins de la qualité, de l'efficacité et de la transparence des services. Ces activités ont notamment consisté à échanger des informations relatives à la stratégie déployée par l'OMPI pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans diverses instances et à assurer la reconnaissance de cette stratégie dans le cadre de projets communs.

Dans le cadre de son accord de coopération avec Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et des organisations du secteur privé, l'OMPI a été chargée de présider au sixième cycle du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, qui s'est tenu au début de 2011. Au cours de la phase préparatoire, qui s'est déroulée en 2010, le rôle moteur de l'OMPI s'est traduit par une réorientation stratégique du congrès mondial, conformément à l'objectif stratégique VI de l'OMPI. À l'initiative de l'OMPI, les partenaires du congrès mondial se sont engagés à inscrire à l'ordre du jour du congrès une série de nouveaux thèmes axés sur le développement et ont garanti la participation de la société civile. Cette nouvelle approche a été fort bien accueillie par les participants des secteurs public et privé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des activités menées dans le cadre du programme 17 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement.

Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative du programme ont été axées sur le développement et la demande et ont été transparentes (recommandations n^{os} 1 et 13). La recommandation n^o 45 du Plan d'action pour le développement a orienté le programme de travail adopté par le comité consultatif pour sa sixième session (du 1^{er} au 3 décembre 2010).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Création d'un environnement favorable à la promotion du respect de la propriété intellectuelle au moyen d'une concertation constructive et équilibrée sur les actions à mener, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Nombre d'études et de travaux de recherche réalisés, dans le cadre des deux sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), pour recenser les éléments portant atteinte au respect des droits de propriété intellectuelle et pour procéder à une évaluation objective du coût de la contrefaçon et du piratage ainsi que de leurs répercussions socioéconomiques	Huit documents en 2008-2009	Sept documents présentés à l'ACE, y compris des recherches mandatées par l'OMPI	En bonne voie
Consolidation du cadre juridique et renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des droits et du corps judiciaire en vue d'assurer le respect de la propriété intellectuelle d'une manière stratégique et coordonnée, en coopération avec les titulaires de droits	Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique pour la création ou l'actualisation d'un cadre législatif aux fins d'un respect efficace des droits de propriété intellectuelle, compte tenu des éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC	Quatre pays – fin 2009	Assistance législative fournie à deux pays	En bonne voie
	Nombre de demandes reçues et nombre de demandes traitées (par les États membres et les organisations intergouvernementales concernées) en rapport avec le renforcement des capacités et l'assistance technique	42 demandes reçues en 2008-2009	15 activités de renforcement des capacités ont été menées. Étant donné qu'un bon nombre d'entre elles étaient régionales ou sous-régionales, beaucoup plus de pays ont bénéficié de ces activités	En bonne voie
	Nombre de demandes reçues et nombre de demandes traitées (par les États membres) en vue de l'obtention d'une aide à l'élaboration de stratégies nationales ou régionales pour renforcer l'efficacité des dispositions prises aux fins du respect des droits de propriété intellectuelle	Trois demandes reçues en 2008-2009	Deux ateliers sous-régionaux ont permis d'élaborer des stratégies	En bonne voie
Coopération internationale et incorporation de questions de propriété intellectuelle dans les activités relatives au respect des droits des organisations partenaires	Nombre d'activités en rapport avec des questions de respect de la propriété intellectuelle d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant des objectifs communs, organisées par des organisations partenaires de premier plan et par le secteur privé	28 activités – fin 2009	Participation à 20 activités relatives au respect de la propriété intellectuelle organisées par des organisations partenaires	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Coopération internationale, dans le cadre du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, avec l'OMD, Interpol et le secteur privé et, sur invitation, avec la société civile et d'autres organisations intéressées	Accueil par l'OMPI, en coopération avec l'OMD, Interpol et le secteur privé, du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage en 2010 et établissement de partenariats aux fins de l'organisation de ce congrès en 2011, invitation de la société civile et d'autres organisations intéressées	Aucun niveau de référence applicable	Mises en œuvre. Phase préparatoire en 2010 : - Engagement de tous les partenaires du congrès dans la réorientation stratégique du sixième congrès mondial, conformément à l'objectif stratégique VI de l'OMPI - Participation de conférenciers et de membres issus de la société civile	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
800	333	42%

L'utilisation du budget se situe dans la fourchette optimale (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX**Chef de programme : M. J. C. Wichard**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Propriété intellectuelle et défis mondiaux

L'objectif de ce programme est d'analyser le lien entre innovation, développement économique et social et propriété intellectuelle ainsi que la manière dont il peut être appliqué dans le débat crucial sur la politique à suivre au niveau mondial en matière de propriété intellectuelle et de développement, en prenant essentiellement en considération trois défis mondiaux : la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. L'accent mis sur le développement repose sur des éléments de preuve qui montrent que ce sont les pays en développement et les PMA qui sont le plus immédiatement touchés par bon nombre de ces défis. Dans ce contexte, l'OMPI fournit des informations factuelles, des conseils fondés sur l'expérience et des services d'appui efficaces tout en s'efforçant de trouver des solutions pratiques qui mettent au service du développement des mesures d'innovation susceptibles d'influer favorablement sur les pays en développement. L'Organisation apporte également une contribution générale au débat sur la politique à suivre au niveau mondial en créant un groupe de réflexion axé sur : a) des analyses des politiques générales, un dialogue et la réunion de différentes composantes en vue d'explorer des idées et des solutions en rapport avec les défis mondiaux; b) le partage des idées, des compétences et des informations afin de relever les défis mondiaux; et c) l'étude, le lancement et le développement de plates-formes et des partenariats spécialisés destinés à relever les défis mondiaux.

À ce titre, le programme renforce également le rôle de l'OMPI en tant qu'acteur digne de confiance pour les questions de propriété intellectuelle dans l'environnement politique international. Par ses activités, l'OMPI renforce sa réputation de source d'informations solide et neutre sur les questions de propriété intellectuelle. En créant des partenariats et des collaborations afin de relever les défis mondiaux, le programme donne également des exemples concrets du rôle positif que joue la propriété intellectuelle dans le développement. En règle générale, les activités du programme s'inspirent de l'objectif de renforcement des capacités des États membres, en particulier les pays en développement, les PMA et les pays en transition, dans le domaine des politiques d'innovation relevant de la santé publique, du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

Un élément important de cette stratégie est le renforcement du dialogue avec la société civile, les ONG, le secteur privé et le monde universitaire en matière de politiques internationales. L'OMPI a établi une relation de travail solide et bien rôdée avec l'OMS et l'OMC dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Les nouveaux partenaires de coopération sont la CCNUCC, le CERN, l'Initiative sur les médicaments pour les maladies tropicales négligées (un partenariat de développement de produits dans le domaine de la santé), l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, le Programme de santé mondiale, la communauté de brevets de médicaments, l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) et plusieurs entreprises privées, instituts de recherche et partenariats de développement de produits.

Une des réalisations particulièrement importantes a consisté à jeter les bases du développement, de la création et de la mise en œuvre de deux projets spécifiques, dont le but est de faciliter l'innovation et le transfert de technologie. Une de ces plates-formes, appelée "WIPO Green – l'échange de technologies durables" vise à favoriser la transparence dans le marché des technologies vertes et à accélérer le transfert, l'adaptation et la diffusion de ces technologies, y compris le renforcement des capacités. Une autre initiative, le "Consortium de recherche en matière de maladies tropicales négligées pour l'innovation ouverte" vise à ouvrir les actifs de propriété intellectuelle des acteurs des secteurs public et privé et à encourager la recherche-développement en matière de maladies tropicales négligées, dont la malaria et la tuberculose.

En 2010, l'OMPI a organisé à son siège un colloque intitulé "Évolution du cadre réglementaire des données d'essais – de la propriété de l'intellect à l'intellect de la propriété à l'OMPI" (WIPO Symposium on the Evolution of the Regulatory Framework of Test Data – From the Property of the Intellect to the Intellect of Property), une session dans le cadre de la Conférence internationale de la FAO sur la biotechnologie agricole dans les pays en voie de développement et deux manifestations

organisées en marge de réunions de la CCNUCC. Un autre temps fort a été le colloque technique organisé conjointement avec l'OMS et l'OMC intitulé "Accès aux médicaments : pratiques en matière de prix et d'approvisionnement". Ce colloque, qui était la première manifestation organisée conjointement par les trois organisations, a beaucoup contribué à préciser qu'il est nécessaire de mettre en commun les compétences particulières des différents acteurs pour relever les défis mondiaux.

Un autre aspect de la nouvelle stratégie du programme concerne l'amélioration des services proposés à nos partenaires internationaux. Sur demande, des contributions techniques aux instances d'élaboration de politiques ont été apportées dans les domaines de la santé publique, du changement climatique et de la sécurité alimentaire. Une demande de l'UNITAID a donné lieu à une petite manifestation destinée à aider la communauté de brevets de médicaments à définir des modalités de licences avantageuses et pragmatiques. Les contributions aux ateliers de renforcement des capacités de l'OMC se sont également poursuivies.

Promotion de l'innovation et du transfert de technologie

Les instituts de recherche-développement et les universités sont souvent les principaux moteurs de la recherche ainsi que les créateurs locaux de savoir dans les pays en développement et les pays en transition. Toutefois, ces institutions sont confrontées à de nombreuses difficultés dans l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection de leurs résultats de recherche et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle en tant qu'actifs. Par conséquent, la rentabilité économique et les avantages sociaux tirés de leurs investissements dans la recherche-développement sont souvent limités en termes de technologies et de produits mis au point, fabriqués et distribués localement. Cela peut dissuader les secteurs publics et privés de ces pays de réinvestir dans ce domaine. Ces éléments constituent des obstacles importants à l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins du développement dans les États membres de l'OMPI, des obstacles qui sont désignés collectivement par l'expression "défi posé par l'appropriation et l'exploitation des résultats de recherche"⁴. Pour résoudre ces problèmes, l'OMPI a mis l'accent en 2010 sur le renforcement de la capacité des gouvernements, universités et organismes publics de recherche des États membres de créer l'infrastructure requise en matière de gestion de la propriété intellectuelle et les moyens pratiques nécessaires au développement, à la protection, à la gestion et à l'exploitation de leurs résultats locaux de recherche-développement et d'innovation en tant qu'actifs protégés par des droits de propriété intellectuelle. Cela s'est fait essentiellement de quatre manières : i) en aidant les États membres à élaborer des stratégies de propriété intellectuelle au niveau national (macro) ou institutionnel (micro) afin de leur permettre de créer l'infrastructure nécessaire et d'intégrer efficacement l'élément propriété intellectuelle dans leurs stratégies nationales et institutionnelles; ii) en contribuant à la consolidation de leur système d'appui à l'innovation et au transfert de technologie ainsi qu'en renforçant les compétences pratiques spécialisées dans le domaine de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la rédaction des demandes de brevet et la gestion des technologies, la mise en valeur des actifs de propriété intellectuelle, leur commercialisation et la concession de licences dans ce domaine; iii) en mettant à la disposition des États membres des instruments concrets, des modèles et du matériel de formation mis au point par l'OMPI dans les domaines précités; et iv) en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des projets correspondant à leurs priorités stratégiques et à leurs besoins particuliers, et en encourageant les universités et les instituts de recherche à utiliser le réseau de recherche-développement et le service commun de propriété intellectuelle de l'OMPI comme modèle stratégique. Par ailleurs, un nouveau projet pilote pour la création de bureaux de transfert de technologie a été lancé dans les pays arabes. Ce modèle, s'il est expérimenté avec succès, pourrait être reproduit dans d'autres régions géographiques du monde.

En outre, l'OMPI a fourni un appui aux États membres en adoptant les stratégies suivantes : i) veiller à ce que les caractéristiques de chaque pays et des différents secteurs soient prises en considération dans la réponse donnée aux différentes demandes concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments pratiques et de programmes de formation et la fourniture de conseils techniques; ii) accorder autant que possible la priorité à l'utilisation des compétences techniques professionnelles locales en matière de propriété intellectuelle des pays en développement, en particulier pour l'élaboration de matériel de formation, l'exécution de programmes et l'évaluation des besoins nationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de la formulation d'une stratégie nationale en

⁴ http://www.wipo.int/wipo_magazine/en/2007/06/article_0007.html

la matière; iii) accorder l'attention méritée à l'identification de participants en vue de faire appel ultérieurement aux stagiaires de l'OMPI en qualité de coordonnateurs et de formateurs; et iv) renforcer et développer de manière stratégique la coopération avec d'autres organismes gouvernementaux, nationaux, régionaux ou internationaux ainsi qu'avec des ONG, des associations professionnelles et des commissions et des institutions spécialisées. Parmi les exemples d'activité de coopération figurent des ateliers régionaux de rédaction des demandes de brevet, organisés conjointement avec l'ARIPO au Zimbabwe, et des réunions de consultation avec l'AIEA sur l'infrastructure industrielle et l'absorption de technologies connexes pour mettre en œuvre avec succès un programme national d'énergie nucléaire.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des activités menées dans le cadre du programme 18 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement.

Ce programme a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement en participant aux initiatives de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du changement climatique.

Ce programme a également contribué à la mise en œuvre et à l'élaboration des projets ci-après relatifs au Plan d'action pour le développement :

- le projet DA_10_03 intitulé "Structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales". Le document relatif à ce projet a été élaboré et examiné par deux experts externes. Cette étude a été publiée ultérieurement sur le site Internet de l'OMPI à l'intention des États membres pour commentaires.
- le projet DA_19_25_26_28_01 intitulé "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs" a été révisé pour tenir compte des commentaires formulés par les États membres durant la cinquième session du CDIP. Ce projet révisé a été examiné et approuvé à la sixième session du CDIP (novembre 2010).
- une proposition de projet relative à un projet intitulé "Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle" a été présentée à la sixième session du CDIP et approuvée par le comité lors de la même session (novembre 2010).
- le projet DA_7_23_32_01 intitulé "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" dans le cadre duquel deux enquêtes sur les licences obligatoires et les accords de franchise et une étude sur les rapports entre les organismes nationaux de la propriété intellectuelle et de la concurrence ont été réalisées.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Plus grande concertation, reposant sur des bases empiriques solides, entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur des questions d'actualité et des questions nouvelles à l'échelle mondiale en rapport avec la propriété intellectuelle	<p>Ampleur et diversité de la participation aux forums de politique générale organisés par l'OMPI.</p> <p>Objectif : un important forum sur la politique à suivre et quatre forums portant sur des questions de politique générale précises chaque année</p>	<p>Une série de colloques relatifs à la politique à suivre sur les questions touchant aux sciences de la vie, des analyses et des études relatives à la politique à suivre, réalisées à l'invitation d'autres instances (en particulier la FAO, l'OMS et le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique), ainsi que des études pilotes établissant un panorama sur les brevets en ce qui concerne la grippe, les maladies négligées et les principales cultures vivrières. La Conférence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux a renforcé le cadre substantiel et institutionnel nécessaire à un engagement plus systématique de l'OMPI en relation avec les enjeux mondiaux.</p>	<p>Quatre forums de politique générale organisés par l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un colloque "Évolution du cadre réglementaire des données d'essais – de la propriété de l'intellect à l'intellect de la propriété à l'OMPI" - une session dans le cadre de la Conférence internationale de la FAO sur la biotechnologie agricole dans les pays en voie de développement - deux manifestations organisées en marge de réunions de la CCNUCC - deux manifestations co-organisées : <ul style="list-style-type: none"> - un colloque intitulé "Accès aux médicaments : pratiques en matière de prix et d'approvisionnement" (OMS & OMC) - un atelier sur les modalités et les conditions de licences à l'intention de la communauté de brevets pour les médicaments (UNITAID) 	<p>En bonne voie</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	<p>Participation accrue de l'OMPI dans d'autres forums de politique générale, y compris une collaboration plus intense avec des partenaires existants et nouveaux.</p> <p>Objectif : élargir le dialogue sur la politique à suivre avec six partenaires existants et engager ce type de dialogue avec six nouveaux partenaires</p>	<p>L'OMPI a apporté des matériels de politique générale et autres contributions à l'OMS (Groupe de travail intergouvernemental sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, stratégie et plan d'action mondiaux, la préparation en cas de grippe pandémique), l'initiative en matière de communauté de brevets pour les médicaments de l'UNITAID, au Conseil des droits de l'homme (Groupe de haut niveau sur l'application du droit au développement), au Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique (UNIACB), à la FAO, à la CCNUCC (organes subsidiaires et Conférences des Parties à Poznan en 2008 et à Copenhague en 2009, des manifestations parallèles étant organisées aux Conférences des Parties), à l'OMC (séminaires nationaux et régionaux sur certains aspects de l'Accord sur les ADPIC de l'OMC), World Trade Institute à l'Université de Berne (sur les ressources génétiques animales) ainsi qu'à plusieurs processus nationaux et régionaux dont le plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique de l'Union africaine et le projet TDR/ANDI de l'OMS</p>	<p>Élargissement du dialogue sur la politique à suivre avec deux partenaires existants – l'OMS et l'OMC (la santé publique, le commerce et la propriété intellectuelle). Poursuite de la coopération avec six partenaires existants (la FAO, l'IT PGRFA, l'UNIACB, l'UNITAID, la CCNUCC et ANDI)</p> <p>Engagement de la coopération avec sept nouveaux partenaires (le CERN, l'Initiative sur les médicaments pour les maladies tropicales négligées; l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, le Programme de santé mondiale, la communauté de brevets de médicaments, la JIPA) et avec plusieurs entreprises et partenariats de développement de produits dans le cadre de plates-formes de transfert de technologie en cours d'élaboration</p>	<p>En bonne voie</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Retour d'information et incidence constatée dans les forums relatifs à la politique à suivre organisés par l'OMPI. Objectif : compte rendu positif dans les publications extérieures sur chaque activité	Retour d'information positif sur les contributions de l'OMPI de la part de l'OMS, de la FAO, de l'UNIACB, du TDR et de l'Union africaine ainsi que de plusieurs représentants de la société civile, de l'industrie, d'ONG et d'États membres	Retour d'information positif de la part des participants des manifestations organisées par l'OMPI et des organisations internationales partenaires de l'OMPI. Les manifestations organisées par l'OMPI ont été positivement évoquées dans la presse. Les États membres ont mentionné ces manifestations dans des réunions, en particulier la coopération avec l'OMS et l'OMC a reçu l'appui des membres et des États membres de ces organisations dans leurs réunions respectives	En bonne voie
Sources d'information spécifiques et concrètes combinant une analyse des politiques avec une meilleure utilisation de l'information en matière de brevets destinée aux responsables de l'élaboration des politiques et des instruments pratiques pour l'innovation ouverte	Nombre et portée des nouveaux instruments et études en matière de politique générale ainsi que d'instruments d'analyse et de données d'information en matière de brevets	Établissement de panoramas relatifs aux brevets en ce qui concerne le virus de la grippe, les maladies négligées, le génome du riz et études sur la politique à suivre en ce qui concerne la grippe aviaire, le transfert de technologie dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, la gestion de la propriété intellectuelle dans l'intérêt général, la bioéthique	Une étude sur la politique à suivre ("Le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert et la diffusion des technologies vertes") a été menée à son terme	Pas en bonne voie
	Objectifs : quatre études sur la politique à suivre réalisées en interne et quatre en externe; six panoramas relatifs aux brevets; une plate-forme effective en faveur de l'innovation ouverte et 1, de la diffusion de techniques vertes et 2, de la recherche-développement en matière de maladies tropicales négligées		Deux plates-formes pour l'innovation ouvertes – toutes deux avancées ("Plate-forme pour la technologie verte" et le "Consortium de recherche en matière de maladies tropicales négligées pour l'innovation ouverte"). Le programme 18 a contribué à l'élaboration des panoramas relatifs aux brevets dans le cadre du programme 14	
	Retour d'information de la part des utilisateurs et des partenaires sur la qualité et l'utilité des instruments élaborés. Objectif : compte rendu extérieur positif sur chaque produit nouveau	Programme pilote élaboré aux fins d'une plate-forme des technologies vertes et également d'une plate-forme de la santé	Mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement (Rec. 36) sur les partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle	En bonne voie
			Des réunions de parties prenantes ont été organisées au sujet du Consortium pour l'innovation ouverte. Les partenaires réels et potentiels ont manifesté un grand intérêt pour l'initiative et envisageaient favorablement de poursuivre leur engagement	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement de la capacité des États membres et de leur compréhension de la gestion et du transfert de l'innovation et de la technologie	Augmentation du nombre d'États membres ayant recensé des besoins et ayant formulé, mis en œuvre et évalué des stratégies nationales de propriété intellectuelle aux fins de la promotion de l'innovation et de la gestion des actifs de propriété intellectuelle	En 2008-2009, neuf pays ont mis en œuvre ou étaient sur le point de mettre en œuvre des stratégies nationales de la propriété intellectuelle pour la promotion de l'innovation et la gestion d'actifs de propriété intellectuelle sur la base de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI (publication n° 927)	En 2010, quatre pays ont mis en œuvre ou étaient sur le point de mettre en œuvre des stratégies nationales de la propriété intellectuelle pour la promotion de l'innovation et la gestion d'actifs de propriété intellectuelle suite aux conseils de l'OMPI sur la base de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI (publication n° 927)	En bonne voie
	Augmentation du nombre d'instituts de recherche-développement, d'universités et d'autres acteurs du système de l'innovation dans les États membres ayant acquis et appliqué des connaissances pratiques dans le domaine de la création, de la gestion et du transfert d'actifs de propriété intellectuelle	À la fin de 2009, plus de personnes (coordonnateurs en matière de propriété intellectuelle au sein d'universités, directeurs techniques, scientifiques, chercheurs et décideurs), ont bénéficié de l'initiative de l'OMPI à l'intention des universités et plus de 50 instituts de recherche ont reçu l'aide de l'OMPI au cours du processus d'établissement de leur section chargée de la gestion de la propriété intellectuelle ou d'offices de transfert de technologie	En 2010, plus de 500 personnes (coordonnateurs en matière de propriété intellectuelle au sein d'universités, directeurs techniques, scientifiques, chercheurs et décideurs), ont bénéficié de l'initiative de l'OMPI à l'intention des universités et plus de 30 instituts de recherche ont reçu l'aide de l'OMPI au cours du processus d'établissement de leur section chargée de la gestion de la propriété intellectuelle ou d'offices de transfert de technologie	En bonne voie
	Augmentation du nombre de personnes, par groupes cibles, qui utilisent les instruments, les modèles, les documents et les éléments d'information pratiques élaborés par l'OMPI dans des domaines liés à la gestion des actifs de propriété intellectuelle à l'intention des décideurs nationaux, des instituts de recherche-développement et d'autres acteurs du système d'innovation	Durant l'exercice biennal 2008-2009, quelque 1000 chercheurs, chercheurs et juristes ont acquis des compétences pratiques dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet et plus de 450 personnes ont participé à un programme de formation intitulé "concession de licences de technologie réussie"	En 2010, quelque 400 chercheurs, chercheurs et juristes ont acquis des compétences pratiques dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet et plus de 300 personnes ont participé à un programme de formation intitulé "concession de licences de technologie réussie"	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1210	444	37%

Ce programme a bénéficié de ressources supplémentaires de l'ordre d'un million de francs suisses pour 2010-2011, pour deux projets du Plan d'action pour le développement : "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs", et "Projet sur les partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle".

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

Chef de programme : M. J. C. Wichard

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Afin de réaliser les objectifs interdépendants d'une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI et d'une meilleure orientation vers les services au sein de l'Organisation, il a fallu conjuguer les efforts visant à améliorer et à différencier la communication, à renforcer et à rationaliser l'image de marque de l'Organisation et à promouvoir une culture axée sur le service.

Les efforts déployés par l'OMPI pour favoriser une plus large compréhension de la propriété intellectuelle et de ses propres travaux ont essentiellement visé à atteindre son public habituel mais aussi un nouveau public par des voies et des plates-formes de communication plus diverses et bien ciblées. La visibilité de l'OMPI dans les médias du monde entier a continué de se renforcer en 2010, avec une hausse, d'environ 10% par rapport à 2008-2009, du nombre d'articles de presse rendant compte du travail de l'Organisation. Les conférences de presse portant sur la prestation de services de l'OMPI en 2009 ont permis d'obtenir une couverture médiatique internationale considérable, y compris par des agences de presse, tels que AP, AFP, EFE, Kyodo, Reuters et Xinhua. La présence de l'auteur-compositeur-interprète Stevie Wonder à l'Assemblée générale de 2010 a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la presse internationale et le journal américain Washington Post a publié un article détaillé sur les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes en faveur de l'accès des déficients visuels.

La production en fonction de la demande de nouveaux documents d'information générale, tels que le "Guide des services de l'OMPI" et le "Guide des services de l'OMPI", en vue de combler des lacunes considérables en matière de publication ainsi que l'élargissement de l'offre linguistique concernant les publications importantes, ont contribué à mieux faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle et de l'OMPI. L'introduction de documents pédagogiques en rapport avec la propriété intellectuelle dans les écoles des États membres, y compris au Canada, au Ghana, en Israël, en Jordanie, en Malaisie, à Oman et dans la République arabe syrienne a eu un effet multiplicateur pour la diffusion de l'information. En fournissant des exemplaires gratuits des publications de l'OMPI aux bibliothèques, principalement dans les pays en développement, le Programme de bibliothèques dépositaires a poursuivi son expansion avec la participation de 20 nouvelles institutions.

Les activités de communication avec le public comprenaient le lancement réussi de la base de données IP Advantage (plus de 1800 consultations de page par semaine), un projet relatif au Plan d'action pour le développement, qui comporte des études de cas illustrant le fonctionnement concret de la propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'innovation dans les pays développés et en développement. Les services de communication ont aidé les offices de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes à planifier et à organiser des activités de communication, dont la distribution en Malaisie de 15 000 bandes dessinées sur la propriété intellectuelle imprimées sur place dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation et la remise de médailles et de trophées de l'OMPI à 170 inventeurs et créateurs dans 37 États membres.

Le lancement d'une chaîne officielle de l'OMPI sur YouTube a permis à l'Organisation de mieux diffuser ses vidéos et de bénéficier d'une plate-forme plus conviviale dont la maintenance est moins coûteuse et qui remplace la fonction de "webcast", désormais supprimée. Parmi les nouvelles vidéos ajoutées, un dessin animé de présentation du droit d'auteur, produit en collaboration avec INDECOPI Perú, a été vu plus de 8000 fois. Au total, sur une année, les vidéos ont été vues plus de 59 000 fois par un public dont un quart a moins de 35 ans.

La récession économique a entraîné un léger recul de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2010, ce qui devrait se traduire par une performance inférieure à la moyenne pour l'ensemble de l'exercice biennal en ce qui concerne cette journée. La bibliothèque de l'OMPI, qui a enregistré une nouvelle hausse du nombre de visiteurs (plus de 600 visites par an) et des demandes d'information externes traitées (234 et 524 par an, respectivement), a créé et mis en œuvre une collection de livres électroniques qui renforce l'accessibilité de leurs documents, tout en réduisant le coût d'achat des exemplaires sur papier. Le dialogue et l'engagement auprès de la

communauté locale sont restés des priorités et l'organisation de la première Journée portes ouvertes a permis à 3500 visiteurs, selon les estimations, de découvrir les activités de l'OMPI, la propriété intellectuelle et en quoi cette dernière est pertinente pour la vie de tous les jours.

L'amélioration continue de l'expérience des clients de l'OMPI a constitué l'objectif général inspirant les activités de promotion de l'orientation vers les services. La mise en place du système de suivi des demandes WINS (qui a traité 12 000 demandes et en a suivi 24 000 en 2010), la consolidation des équipes d'assistance informelles et la hausse des ressources relatives au central téléphonique afin d'assurer une disponibilité constante ont permis d'obtenir une infrastructure traitant les demandes de façon plus efficace.

La mise en place d'un centre de services à la clientèle chargé de traiter les demandes d'information générale et de réacheminer certaines demandes vers les domaines concernés a permis de réduire considérablement les demandes d'assistance restées sans réponse. En raison de la hausse du volume d'appels auxquels certaines équipes d'assistance ont dû répondre, le taux global d'appels restés sans réponse a légèrement diminué à l'exception des appels sans réponse adressés à l'équipe d'assistance à la clientèle du système de Madrid, qui, en passant à 12,8%, ont affiché une nette baisse. Une diminution plus marquée des appels sans réponse dans tous les domaines est prévue pour 2011.

Le travail de valorisation des marques a essentiellement porté sur le renforcement de la marque OMPI ainsi que sur l'amélioration de la reconnaissance et de la visibilité des services de l'Organisation. Le lancement du nouveau logo de l'OMPI a marqué le terme de la première phase de la redéfinition de son image de marque destinée à illustrer sa revitalisation et sa réorientation stratégique dans le but de faire face à l'évolution rapide de la propriété intellectuelle au XXI^e siècle. Le nouveau logo et la nouvelle identité visuelle, qui ont été bien accueillis, ainsi que les politiques générales et les guides d'accompagnement garantissant une projection homogène de l'OMPI, ont tous été produits en interne à un moindre coût.

WIPO GOLD, qui est un point d'accès unique aux collections mondiales de données relatives à la propriété intellectuelle de l'OMPI, a renforcé la visibilité des collections de données de l'Organisation auparavant dispersées, représente une étape importante dans l'affirmation de l'OMPI en tant que source de références mondiale pour l'information en matière de propriété intellectuelle. Compte tenu des questions juridiques très diverses relatives à la gestion et au développement du portefeuille de propriété intellectuelle de l'Organisation et des compétences spécialisées requises à cette fin, cette activité a été transférée et centralisée au Bureau du conseiller juridique (partie du programme 21).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 19 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Des activités ont été spécialement créées pour sensibiliser le grand public, notamment dans les pays en développement et les PMA, à l'importance des droits de propriété intellectuelle et aux avantages d'une plus large utilisation du système de la propriété intellectuelle. Le programme a continué de tenir à jour et d'y ajouter IP Advantage, une base de données contenant des études de cas et d'autres matériels (articles, vidéos, etc.), qui a été mise en œuvre par l'OMPI et le Japon dans le cadre d'un projet conjoint et avalisée par le CDIP afin de donner des exemples d'une utilisation réussie du système de la propriété intellectuelle.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle, de l'OMPI et de ses activités parmi les responsables de la politique à suivre et le grand public	Nombre de personnes touchées au moyen des différents documentaires et publications; nombre de personnes réagissant par pays (par téléphone, courrier postal, commentaires sur les sites Internet etc.)	5000 clics sur le lien "webcast" du site Internet de l'OMPI en 2009	n.d. – le webcast a été abandonné	En bonne voie
		4,1 millions de consultations de la page du site Internet consacrée au Magazine de l'OMPI en 2008-2009 (1,8 millions en 2008; 2,3 millions en 2009)	Ces données seront fournies lorsqu'un outil relevant de mesure en ligne sera disponible	
		13 400 d'abonnés au bulletin d'information électronique du Magazine de l'OMPI (dans les trois langues)	14 861 d'abonnés au bulletin d'information électronique du Magazine de l'OMPI (dans les trois langues) à la fin de 2010 (date effective : 04/02/2011)	
		3684 d'abonnés à la version imprimée du Magazine de l'OMPI (version anglaise)	3880 d'abonnés à la version imprimée du Magazine de l'OMPI (version anglaise)	
		88% des lecteurs interrogés ont qualifié le Magazine de l'OMPI de "bon" (51%) ou "très bon" (37%)	Prochaine enquête au second semestre de 2011	
		47 nouvelles versions des publications de l'OMPI ont reçu l'autorisation de traduction (dans des langues autres que celles des Nations Unies) et ont été révisées avant leur publication en 2008-2009 (34 en 2008; 13 en 2009)	27 nouvelles versions des publications de l'OMPI ont reçu l'autorisation de traduction (dans des langues autres que celles des Nations Unies) et ont été révisées avant leur publication	
Nombre approximatif de personnes touchées au moyen des activités organisées par pays à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle à partir des données fournies par les organismes organisant des activités à l'occasion de cette journée.		Activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle signalées par 139 pays en 2008-2009 (60 pays en 2008; 79 pays en 2009)	Activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle signalées par 58 pays en 2010	Pas en bonne voie
		500 résumés d'activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle reçues en 2008-2009 (240 en 2008; 260 en 2009)	188 résumés d'activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle reçus en 2010	
Augmentation de 5% des articles de la presse mondiale portant sur le travail de l'OMPI		6226 articles portant sur l'OMPI en 2008 et 2009	3485 articles portant sur l'OMPI en 2010	En bonne voie

	Utilisation de supports pédagogiques de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle destinés aux jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux et internationaux	Utilisation de supports pédagogiques de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle destinés aux jeunes dans 10 États membres en 2008-2009 (2008 : Maroc, Émirats arabes unis; 2009 : Allemagne, Cuba, Jordanie, Liban, Luxembourg, Pérou, Philippines, Qatar)	Utilisation de supports pédagogiques de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle destinés aux jeunes dans sept États membres en 2010 (Canada, Ghana, Israël, Jordanie, Malaisie, Oman, République arabe syrienne)	En bonne voie
	Nombre de nouveaux documentaires de l'OMPI diffusés par l'intermédiaire de différents médias sur les innovateurs et les créateurs, des messages sur des thèmes précis diffusés sur les réseaux internationaux, sur les réseaux nationaux des pays et sur les sites de réseautage social; nombre de personnes regardant les films de l'OMPI sur ces sites	Cinq documentaires (co-produits) et diffusés en 2008-2009 (deux en 2008; trois en 2009) 0 messages publicitaires produits/diffusés en 2008-2009 75 500 vidéos de l'OMPI vues sur les sites de réseautage social en 2008 et 2009 (25 500 en 2008; 50 000 en 2009)	Cinq documentaires (co-produits) et diffusés en 2010 Un message publicitaire ("Le système de Madrid") produit/diffusé en 2010 59 800 vidéos de l'OMPI vues sur les sites de réseautage social en 2010 (sur une base annuelle)	En bonne voie
Plus grande attention portée au client et amélioration de la qualité du service	Pourcentage de clients satisfaits de la qualité des services de l'OMPI et de l'information fournie par l'Organisation	Aucune donnée disponible pour 2008-2009	À déterminer au plus tard en décembre 2011	n.d. pour 2010
Efficacité améliorée des services aux clients	Traitement des demandes : pas d'appels abandonnés/perdus	Plus de 33% d'appels sans réponse en 2009	32,4% d'appels sans réponse en 2010	En bonne voie
	Suivi des demandes	Pas de suivi centralisé des demandes à la fin de 2009	Plus de 10% de suivi centralisé des demandes à la fin de 2010	En bonne voie
	Réduction du nombre des lignes d'information et des équipes d'assistance interne	10 équipes d'assistance formelles et 20 équipes informelles	10 équipes d'assistance formelles et trois équipes informelles	En bonne voie
Image de marque de l'OMPI forte et bien établie	Pourcentage de parties prenantes qui considèrent la notoriété et l'image de marque de l'OMPI comme améliorées et bien établie	Aucune donnée disponible pour 2008-2009	À déterminer au plus tard en décembre 2011	n.d. pour 2010
	Retour d'information positif (enquêtes par l'Internet, enquêtes auprès des lecteurs, etc.) en ce qui concerne l'image de marque de l'OMPI	Aucune donnée disponible pour 2008-2009	À déterminer au plus tard en décembre 2011	n.d. pour 2010

	Développement réussi du portefeuille de propriété intellectuelle (noms de domaine, marques, etc.)	n.d. : gestion du portefeuille de propriété intellectuelle de l'OMPI et élaboration de la politique en matière de propriété intellectuelle transférées et centralisées au Bureau du conseiller juridique au 1 ^{er} semestre de 2010 (programme 21)	n.d.	Abandonné
Utilisation accrue des ressources de la bibliothèque de l'OMPI	Augmentation du nombre de visiteurs dans les locaux de la bibliothèque et de la demande en ce qui concerne les ressources du service à but d'information	11 visiteurs par semaine à la bibliothèque en 2008-2009	12 visiteurs par semaine (624 par an) à la bibliothèque en 2010	En bonne voie
	Nombre des demandes traitées par la bibliothèque	270 demandes d'information externes et 1500 demandes d'information internes traitées par la bibliothèque en 2008-2009 (120 demandes externes et 700 demandes internes en 2008, et 150 demandes externes et 800 demandes internes en 2009)	234 demandes d'information externes et 524 demandes d'information internes traitées par la bibliothèque en 2010	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 184	796	36%

Le taux d'utilisation du budget de 36% s'explique par des progrès sur un certain nombre d'initiatives relatives aux communications qui sont plus lents que prévus en raison de retards dans les pourvois des postes.

PROGRAMME 20 BUREAUX EXTERIEURS ET RELATIONS EXTERIEURES**Chef de programme : M. J. C. Wichard**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Le principal objectif du programme en 2010 a été de veiller à ce que l'OMPI contribue de manière efficace aux processus pertinents de l'ONU et des OIG en ciblant les questions relatives à la propriété intellectuelle et questions globales, conformément aux orientations données par ses États membres.

En 2010, la valeur de la collaboration de l'OMPI avec l'OMC par le biais du renforcement de la coopération entre les deux organisations dans le contexte de l'Accord OMPI-OMC a fait l'objet d'une plus grande reconnaissance, en particulier pour ce qui est des avis fournis aux pays en développement et PMA sur l'Accord sur les ADPIC compte dûment tenu de la recommandation n° 14 du Plan d'action pour le développement (voir ci-dessous la section sur la mise en œuvre de ce plan) et du soutien des efforts déployés par l'OMC dans le domaine de la procédure d'évaluation des besoins des pays en développement. L'OMPI a également reçu un retour d'information positif sur sa participation accrue au cadre trilatéral OMPI-OMC-OMS pour la mise en œuvre Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

La plus grande participation de l'OMPI au processus de la CNUCC a été reconnue et soutenue, y compris l'organisation de manifestations parallèles avec d'autres organisations du système des Nations Unies, d'OIG et de l'industrie, et agissant en tant qu'experte de la propriété intellectuelle pour les fonctionnaires du secrétariat de la CNUCC et les Parties en négociation. Certes, l'OMPI ne participe pas aux négociations sur les textes de la CNUCC mais elle en appuie le processus, notamment en ce qui concerne l'élaboration de solutions pratiques à l'appui du transfert de technologies soucieuses de l'environnement et d'une meilleure compréhension du régime international de la propriété intellectuelle.

En 2010, l'Organisation a élaboré des protocoles d'accord avec l'ONUDI, la FAO, le CERN et l'UNITAR et commencé à élaborer des plans de travail à l'appui de leur mise en œuvre. La participation de l'OMPI à la réponse systématique aux demandes de contributions du système des Nations Unies a été reconnue. Des exemples de ces travaux sont les contributions au NEPAD, aux OMD, à l'ECOSOC, au développement durable (Action 21), aux droits des personnes souffrant de handicaps ainsi qu'à la propriété intellectuelle et au droit au développement.

Une demande accrue pour la participation de l'OMPI aux questions et discussions portant sur la propriété intellectuelle et la fracture numérique a été observée au sein de groupes et conférences comme le Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF), le Groupe de l'ONU sur la société de l'information (UNGIS), le Forum du Sommet mondial annuel sur la société de l'information et les travaux de la Commission sur la science et la technique au service du développement (CSTD). (Voir ci-dessous la recommandation n° 24 du Plan d'action pour le développement.)

En ce qui concerne les partenariats et la communication avec les donateurs, un projet a été élaboré en vue de la création dans la région arabe de Bureaux de transfert de technologie et une réunion de donateurs a été convoquée en décembre 2010 à Tunis. La Banque africaine de développement et la Banque mondiale ont fait part de leur désir d'appuyer l'OMPI et d'œuvrer avec elle pour ce qui est de son exécution (le coût de ce projet est estimé à 2 millions de francs suisses). Le programme a également appuyé les travaux du programme 9 portant sur un projet au Pakistan financé par l'Union européenne, en collaboration avec l'ONUDI et l'ITC (son coût est estimé à 1,3 million de francs suisses). Les indicateurs d'exécution pour la mobilisation de ressources (voir le tableau) montre que l'état d'avancement de ce projet "n'est pas en bonne voie". Cela reflète le temps nécessaire pour présenter et obtenir des fonds destinés aux projets ainsi que la situation financière actuelle. Des efforts sont en cours pour atteindre les objectifs fixés d'ici à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

L'OMPI a continué de recevoir des informations sur ses buts et ses activités et d'en fournir à un éventail d'ONG et de groupes industriels. Il est prévu d'intensifier la communication de l'OMPI avec ces groupes en 2011.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'élaboration d'activités de programme au titre du programme 20 a pour objet la mise en œuvre les recommandations n^{os} 2, 9, 14, 22, 24, 30, 40 et 42 du Plan d'action pour le développement. Suite au projet du CDIP pour la mise en œuvre de la recommandation n° 2, le programme 20 a entrepris la mise en œuvre de plusieurs mesures de suivi à la Conférence de l'OMPI sur la création de partenariats destinés à la mobilisation de ressources pour le développement (Novembre 2009), ce qui comprend des travaux à l'appui de l'exécution du projet du CDIP pour la mise en œuvre de la recommandation n° 9 et de l'élaboration d'une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources. En ce qui concerne la recommandation n° 14 relative à la fourniture d'avis aux pays en développement et PMA sur l'application et l'exercice des droits et des obligations ainsi que sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC, le programme 20, en coopération avec les secteurs opérationnels de l'OMPI, a veillé à ce que les activités entreprises avec l'OMC reflètent cette recommandation. Il a également travaillé avec les secteurs concernés de l'OMPI pour renforcer leur coopération avec d'autres organisations et processus intergouvernementaux afin de contribuer aux travaux sur les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (recommandation n° 24) et pour fournir aux pays en développement et PMA des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage (recommandation n° 30).

Le programme s'est efforcé d'améliorer le partage des informations et la communication avec les organisations du système des Nations Unies et autres OIG afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement (Recommandation n° 40). Il s'est également efforcé d'accroître la participation de la société civile à plusieurs réunions de l'OMPI. De plus, le programme a mis à disposition sur le site Internet de l'OMPI des informations sur ses activités à l'appui de la réalisation des OMD (Recommandation n° 22).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Meilleure connaissance des travaux de l'OMPI et des avantages qu'offre la propriété intellectuelle en termes de développement dans les groupements du monde de l'industrie et dans la société civile; et participation accrue de la société civile aux activités de l'OMPI conformément aux critères d'admission et d'accréditation des ONG (recommandation n° 42 du Plan d'action pour le développement)	Communications, rapports et publications émanant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales donnant une image mieux documentée de la propriété intellectuelle	Les niveaux de référence ne sont pas disponibles	Retour d'information positif de six OIG sur des contributions de l'OMPI. Contenu de l'OMPI inclus et reflété correctement dans trois rapports établis par l'ONU et les OIG. Demande accrue de participation de l'OMPI, comme le stipule le mandat de l'OMPI, de la part de trois processus ONU/OIG	En bonne voie
	Augmentation du nombre d'ONG ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI et participant à des activités communes	210 ONG internationales et 51 nationales accréditées auprès de l'OMPI	Ampleur des activités conjointes avec des ONG communiquée au titre des programmes concernés	218 ONG internationales et 57 nationales à la fin de 2010 Ampleur des activités conjointes avec des ONG communiquée au titre des programmes concernés

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Augmentation du nombre d'activités communes avec des organisations régionales, sous-régionales et nationales	Ampleur des activités conjointes avec des OIG régionales ou sous-régionales communiquée au titre des programmes concernés	Ampleur des activités conjointes avec des OIG régionales ou sous-régionales communiquée au titre des programmes concernés	Abandonné
	Partenariats supplémentaires avec les secteurs public et privé	Pas de directives Pas de partenariat formel avec les secteurs public et privé	Consultant chargé d'entreprendre des travaux sur les directives en décembre 2010. (Projet de directives distribué pour examen interne au premier trimestre de 2011) Accord et financement de l'Association japonaise de la propriété intellectuelle à l'appui de l'élaboration d'une base de données pour un projet de l'OMPI visant à fournir une plate-forme d'échange de technologies soucieuses de l'environnement	Pas en bonne voie
Meilleure compréhension du rôle et de la fonction des bureaux extérieurs et des avantages et inconvénients d'une fourniture de services centralisée et décentralisée	Suivi de l'utilisation et des activités des bureaux extérieurs	n.d.	Lancement d'un processus de consultation avec les États membres afin de pouvoir recommander une politique sur les Bureaux extérieurs de l'OMPI pour examen des États membres aux Assemblées de l'OMPI en 2011	En bonne voie
	Étude relative à la politique de centralisation et de décentralisation	n.d.	Comme ci-dessus	En bonne voie
Augmentation des ressources mises à la disposition de l'OMPI grâce à des contributions directes gérées sous la forme de fonds fiduciaires ou grâce à l'accès à des modes de financement extérieurs existants pour contribuer au travail d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'Organisation dans les pays en développement	Augmentation des fonds disponibles dans le cadre d'accords concernant des fonds fiduciaires Objectif : augmentation de 20% à la fin de l'exercice 2010(2011)	Le total des recettes des fonds fiduciaires (comme défini dans le programme et budget 2008-2009 et 2010-2011) pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 15,8 millions de francs suisses.	Le total des recettes en 2010 des fonds fiduciaires de l'OMPI (voir l'annexe V du Programme et budget 2010-11) a été de 6,04 millions de francs suisses contre 7,4 millions en 2008 et 8,4 millions en 2009. Pour atteindre l'objectif, il faudra des recettes d'environ 12 millions de francs suisses en 2011. Toutefois, ces recettes en 2010 correspondent davantage aux estimations révisées de 11,4 millions de francs suisses (voir à l'annexe V du programme et budget 2010-2011)	Pas en bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Financement de projets de l'OMPI grâce à des modes de financement extérieurs existants (par exemple Cadre intégré amélioré, fonds fiduciaires des Nations Unies à multiples donateurs) Objectif : à préciser à la suite de la Conférence de l'OMPI sur la mobilisation de ressources pour le développement	Aucun projet de l'OMPI financé par le Cadre intégré amélioré, les fonds fiduciaires des Nations Unies à multiples donateurs ou d'autres mécanismes existants de ce genre	Aucun projet financé à ce stade	Pas en bonne voie
	Augmentation du nombre des donateurs de fonds à l'OMPI de toutes les provenances	Neuf donateurs (Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Finlande, Portugal, Union européenne)	Un donateur additionnel : Brésil	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 315	1 087	47%

L'utilisation du budget se situe dans la fourchette (40 à 60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est sur la bonne voie.

PROGRAMME 21 DIRECTION GENERALE**Chef de programme : Le Directeur général****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010**

Le programme 21 couvre le cabinet du Directeur général, le Bureau du Conseiller juridique, la Division des questions et de la documentation relatives aux Assemblées, le Bureau du médiateur, le Bureau de la déontologie et le Service du Protocole.

La première moitié de l'exercice biennal a été une période de consolidation et de progrès. La nomination en décembre 2009 de la nouvelle Équipe de haute direction du Directeur général a eu pour résultat une coordination accrue en 2010 au sein de l'Organisation. Le Directeur général a renforcé et cimenté cette cohérence interne en tenant à intervalles réguliers des réunions avec l'Équipe de haute direction, les gestionnaires et le personnel. Sur le plan externe, son cabinet a coordonné et assuré une participation accrue et une meilleure communication avec les États membres avant les grandes réunions, contribuant ainsi à une meilleure atmosphère en matière de négociations dans le domaine normatif.

Le Directeur général a continué de prôner la mise en œuvre du Programme de réorientation stratégique. À la fin de 2010, ce programme avait achevé avec succès sa phase de "conception et de planification" pour axer son attention sur les quatre grandes valeurs – l'orientation vers une culture de service aux clients, unis dans l'action, la responsabilisation au service des résultats et la responsabilité sur les plans environnemental et social et en termes de gouvernance – ainsi que sur la réalisation et la gestion des risques des 19 initiatives en relevant. Dans le cadre des résultats de fond du Programme de réorientation stratégique, une enquête auprès du personnel effectuée en décembre 2010 sur ces valeurs a permis d'obtenir un retour important d'information sur la compréhension qu'a le personnel du programme et des domaines dans lesquels il est nécessaire de renouveler les efforts destinés à en garantir une mise en œuvre efficace.

Le Directeur général a dirigé des consultations avec les États membres sur un plan stratégique à moyen terme pour 2010-2015 dont l'objet est de doter l'Organisation des moyens nécessaires pour faire face au contexte en évolution rapide de la propriété intellectuelle dans lequel l'OMPI travaille et pour renforcer le cadre de gestion de l'Organisation axé sur les résultats. Les États membres ont pris note de ce plan à la quarante huitième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. L'interaction intensive entre le Secrétariat et les États membres a mis en relief de nombreux éléments d'accord qui fourniront des orientations très utiles pour l'établissement des documents du programme et budget des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015. L'analyse du plan stratégique à moyen terme qui est censée avoir lieu en 2012 devrait fournir des orientations additionnelles de la part des États membres sur cet important outil stratégique pour l'Organisation.

Le programme 21 a dirigé et coordonné l'organisation des Assemblées en 2010, y compris le deuxième segment de haut niveau. Une nouvelle Division consacrée à cette tâche – la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées – a été créée. La participation de 64 ministres d'États membres à ce segment a fourni un engagement stratégique précieux et d'importantes perspectives sur le thème 'Innovation, croissance et développement : le rôle de la propriété intellectuelle et les expériences des États membres à l'échelon national' qui aideront à façonner l'exécution du programme. Les travaux des Assemblées ont également été rationalisés en réduisant l'empreinte carbone des réunions, en favorisant l'esprit d'ouverture et l'accessibilité et en réduisant les coûts.

Le Bureau du Conseiller juridique a continué de donner au Directeur général, au secrétariat et aux États membres des avis juridiques sur des questions statutaires, des questions juridique d'ordre général, des questions de droit contractuel ou administratif et des questions juridiques touchant aux ressources humaines ainsi que sur le droit de la propriété intellectuelle. Malgré une charge de travail plus lourde comme en atteste un nombre accru de demandes d'avis, le Bureau a été l'objet d'un degré élevé de satisfaction de la part de sa clientèle et les fonctions de dépositaire des traités et accords administrés par l'OMPI ont continué de faire preuve d'une grande efficacité. La collection en ligne WIPO Lex de lois et traités nationaux sur la propriété intellectuelle a été lancée avec succès en septembre; elle couvre à des degrés divers les 197 membres de l'OMPI, de l'OMC et de l'ONU (de nouvelles lois et de nouveaux traités venant s'y ajouter continuellement) et constitue une archive de

classe mondiale d'informations juridiques sur la propriété intellectuelle. La fourniture continue d'avis juridiques ponctuels et pertinents associée au projet de nouvelles constructions et à la nouvelle salle de conférence a contribué au bon avancement de ces projets dans un cadre de qualité adéquat. Le transfert de la gestion (ou de la responsabilité) des biens de propriété intellectuelle de l'Organisation au Bureau du Conseiller juridique s'est achevé avec succès pour déboucher sur une gestion plus coordonnée de cette ressource stratégique d'une importance vitale pour la bonne image de l'Organisation.

La désignation en septembre d'un nouveau médiateur a revigoré cet important pilier du système d'administration de la justice. Le médiateur a mis en place sa pratique et ses systèmes indépendants tout en réalisant des activités de sensibilisation et en offrant des services informels et confidentiels de règlement des différends au personnel et aux employés de l'OMPI ayant des soucis avec leur travail. Dans le même temps, la désignation en juin du premier directeur du Bureau du médiateur a mis en relief la détermination du Directeur général à faire en sorte que l'OMPI dispose d'un système d'intégrité global fondé sur de bonnes pratiques. Au nombre des premières mesures ont figuré l'élaboration d'un projet de code de la déontologie, qui a été ultérieurement distribué pour commentaires au personnel, et la garantie que tout le personnel a signé des déclarations d'intérêt.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Tous les programmes relatifs à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent d'obtenir les résultats escomptés. À cet égard, le programme 21, qui inclut le travail du cabinet du Directeur général, joue un rôle crucial en donnant les conseils stratégiques globaux et en assurant la supervision afin de faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par tous les secteurs concernés de l'OMPI. Pour mettre en œuvre la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement, un Bureau de la déontologie a été créé au titre de ce programme qui a reçu un mandat précis. Un directeur a par ailleurs été nommé comme mention en est faite ci-dessus.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Les conditions essentielles – cohérence interne, Organisation régulée et réorganisée en fonction des objectifs stratégiques – sont en place pour assurer une direction stratégique effective, l'appui voulu aux États membres et l'obtention de résultats	L'Organisation possède une structure de gouvernance solide comprenant l'énoncé explicite de résultats escomptés liés aux objectifs stratégiques	Aucune structure de haute direction en place Aucun niveau intermédiaire mis en place entre les neuf objectifs stratégiques de l'Organisation et les résultats escomptés dans les programmes et budgets biennaux	Équipe de haute direction en place en décembre 2009 et fonctionnant pleinement en janvier 2010 Le plan stratégique à moyen terme 2010-2015 noté par les États membres avec leurs observations qui sont pris en compte dans le rapport final des Assemblées de 2010 et dans l'annexe 1 du rapport	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Utilité du cadre de performance de l'Organisation (performance de l'Organisation et performance de chaque membre du personnel)	Mise en œuvre du Programme de réorientation stratégique Renforcement de l'Initiative RBM à compter de janvier 2010 Des données statistiques sur le pourcentage des effectifs dont la performance a été évaluée en fonction de leurs objectifs de travail individuels n'étaient pas disponibles au début de 2010	Une série d'ateliers RBM sectoriels ont été organisés pour renforcer les cadres des résultats de chaque programme dans le programme et budget 2012-2013. La performance de 62% des effectifs a été évaluée en fonction de leurs objectifs et compétences individuels (PMSDS)	En bonne voie
	Intégrité de la structure de direction de l'Organisation qui permet une affectation rationnelle des ressources en fonction des priorités, l'ajustement des programmes aux résultats escomptés et une gestion des responsabilités témoignant de la bonne conduite d'une gestion axée sur les résultats	La phase I du Programme de réorientation stratégique a porté sur le réalignement des programmes, la structure de l'Organisation et les ressources nécessaires à l'appui des neuf nouveaux objectifs stratégiques. La planification et la conception du Programme de réorientation stratégique au niveau du programme n'ont pas encore commencé	Phase II du Programme de réorientation stratégique – Planification et conception au niveau du programme achevée	En bonne voie
	Introduction des déclarations ou divulgations financières	Déclarations d'intérêt – 24% des membres du personnel tenus de le faire l'avaient fait au 31 décembre	Déclarations d'intérêt – En ce qui concerne les déclarations d'intérêt à faire en vertu d'une nouvelle politique arrêtée par l'Organisation en septembre 2009, leur nombre est passé de 33% à 100% au cours des trois premiers mois qui ont suivi la création du Bureau de la déontologie.	En bonne voie
	Mise en œuvre du plan visant à transformer l'Organisation en une entité présentant un bilan carbone neutre	Un groupe de travail principal et des groupes de travail subsidiaires ont été créés pour traiter les principales questions. Participation à plusieurs initiatives mondiales ou à l'échelle de l'ONU. Une étude de mobilité a commencé	L'installation de fontaines d'eau dans le nouveau bâtiment a été approuvée. Le tarif d'électricité la plus écologique a été retenu. L'installation de végétation sur le toit de nouveau bâtiment a été approuvée. Les économies d'énergie ont commencé	En bonne voie
	Mise en œuvre du plan visant à rendre l'Organisation accessible aux personnes handicapées	Aucune donnée précise sur le statut d'accessibilité au campus de l'OMPI	Étude d'accessibilité prévue en 2011 pour le campus de l'OMPI	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Rendre plus propice l'environnement dans lequel l'Organisation opère en fournissant des avis et une aide de qualité et en temps voulu aux États membres, au Directeur général et aux secteurs et divisions internes de l'OMPI sur des questions d'ordre juridique très diverses touchant les activités de l'Organisation, notamment l'utilisation de nouveaux outils informatique et la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique	Pourcentage de plaintes concernant l'adéquation, la rapidité et l'efficacité des avis donnés par rapport au nombre total d'avis fournis	Aucune plainte fin 2009	Malgré une augmentation du nombre de demandes d'avis ainsi que des domaines couverts par ces avis, le même niveau de satisfaction a été maintenu et aucune doléance n'avait été reçue à la fin de 2010.	En bonne voie
	Nouvelles procédures internes rationnelles pour gérer l'assistance requise et utilisation des nouveaux outils informatiques disponibles	Aucun niveau de référence applicable	Explication de l'abandon de cet indicateur d'exécution particulier : manque de ressources financières dans le budget pour créer de nouveaux outils informatiques et réévaluation de la nécessité d'avoir des bases de données intégrales afin d'enregistrer les revendications et les biens de la propriété intellectuelle	Abandonné
Efficacité accrue des fonctions de dépositaire des traités et arrangements administrés par l'OMPI, comprenant la maintenance et tenue à jour de la base de données relative aux traités	Pourcentage de notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités dont le traitement a pris trois jours ou moins	Trois jours par acte – fin 2010 – 100% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités dont le traitement a pris trois jours au sein du Bureau du Conseiller juridique	95% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours	En bonne voie
L'utilisation de la base de données relative aux lois et traités de propriété intellectuelle dans le monde fait l'objet d'une promotion et a été encouragée auprès des secteurs public et privé, y compris dans les milieux universitaires et professionnels	Nombre accru de pays dont les lois de propriété intellectuelle figurent dans base de données de la Collection de lois accessibles en ligne (CLEA)	Couverture substantielle de quelque 126 pays à la fin de 2009 dans la Collection de lois accessibles en ligne (CLEA) qui a été remplacée en septembre 2010 par WIPO Lex	Couverture achevée du système juridique de la propriété intellectuelle de 103 membres de l'OMPI/OMC/ONU (sur un total global de 197) et couverture substantielle des autres membres. Couverture achevée de 49 traités multilatéraux relatifs à la propriété intellectuelle (non compris les traités administrés par l'OMPI), 13 accords régionaux sur la propriété intellectuelle, 20 traités régionaux d'intégration économique et quelque 60 traités bilatéraux qui contiennent des dispositions relatives à la propriété intellectuelle	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Augmentation de 10% du nombre de lois et traités	Environ 2563 textes législatifs complets couvrant 4291 documents dans différentes langues	Quelque 6000 différents textes juridiques (avec 6000 entrées bibliographiques) couvrant 11 000 documents, qui comprennent toutes les versions linguistiques disponibles de ces 6000 textes. Cela représente une augmentation de 134% et 156% respectivement, pourcentages nettement supérieurs à l'objectif de 10%.	En bonne voie
	Augmentation de 3% du nombre de textes législatifs en français et en espagnol	Des 2563 textes législatifs complets, 2013 sont en anglais, 925 en français et 419 en espagnol	Il y a 5525 textes en anglais, 2058 en français et 1031 en espagnol, soit une augmentation de 174%, 122% et 146%, respectivement, pourcentages nettement supérieurs à l'objectif de 3%.	En bonne voie
	Pourcentage d'augmentation du nombre d'utilisateurs de la base de données et des consultations ou visiteurs de la page Web	Données sur le nombre d'utilisateurs en 2009 : 379 181 visiteurs dans quelque 200 pays; 1 000 293 visites de la page Web; 2,64 pages/visite; 66,59% de rebondissement; 1,58 minutes passées en moyenne sur le site. Les sources du trafic vers le site ont été les suivantes : moteurs de recherche – 81,5% sites de renvoi 10,29% et trafic direct – 8,2%	Données sur le nombre d'utilisateurs en 2010 : 342 887 visites dans 219 pays/territoires; 1 058 730 visites de page; 3,09 pages/visite; 61,91% rebondissement; 2,36 minutes passées en moyenne sur le site. Les sources du trafic vers le site ont été les suivantes : moteurs de recherche – 72,86%; site de renvoi – 13,95% et trafic direct – 13,18%. Ces données révèlent : i) une légère diminution du nombre de visites; ii) une augmentation du nombre total des pages consultées; iii) une augmentation du nombre de pages consultées par visite; iv) une augmentation du pourcentage de personnes qui restent sur le site (c'est-à-dire celles qui ne sortent pas du site); v) une augmentation du temps passé en moyenne par un visiteur sur le site; vi) une augmentation du trafic direct qui pourrait indiquer une meilleure reconnaissance de WIPO Lex	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
2 267	1 454	64%

Des ressources accrues ont été allouées à ce programme pour qu'il puisse répondre aux besoins de la nouvelle Division des questions et de la documentation relatives aux Assemblées, du Bureau de la déontologie et de l'initiative WIPO Lex. Compte tenu de ce qui précède, l'utilisation du budget se situe dans la fourchette (40 à 60% de la dotation biennale) pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 22 GESTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PROGRAMME**Chef de programme : M. A. Sundaram**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Le projet FRR-IPSAS, dont le principal objectif a été celui d'ajouter des modules d'achats et de gestion des actifs au système financier automatisé (AIMS), a vu "le jour" en janvier 2010, à temps et dans les limites budgétaires. Il en a résulté plusieurs nouveaux processus, procédures et rapports relatifs à l'utilisation des ressources, qui étaient indispensables pour se conformer avec le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution ainsi qu'aux nouvelles normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). L'introduction des nouveaux modules, structures de données et procédures a également permis de continuer à améliorer des rapports de gestion et financiers mis à la disposition des chefs de programme et des États membres. D'autres travaux liés aux normes IPSAS ont été le calcul des soldes d'ouverture 2010 et les ajustements à y apporter qui étaient nécessaires pour que la position d'ouverture 2010 soit conforme aux normes IPSAS. Des cours de formation officiels sur différents sujets liés aux normes IPSAS ont été impartis pendant la première moitié de 2010 à l'intention des départements les plus touchés par le changement de normes comptables.

Avec l'incorporation du module d'achats dans le système AIMS, il est devenu plus facile d'obtenir des statistiques sur l'opportunité des procédures de paiement. Durant l'année à l'étude, plus de 10 500 paiements fournisseurs ont été effectués dont les deux tiers à temps, le tiers restant de ces paiements s'inscrivant en dehors du calendrier prévu principalement à cause de la réception tardive des factures.

Une version révisée de la politique d'investissement proposée a été achevée qui sera soumise pour examen par le Comité du programme et budget en 2011. Un document de politique générale intitulé "Policy on Preventing and Deterring Corruption, Fraud, Collusion, Coercion, Money Laundering and the Financing of Terrorism" a par ailleurs été établi en 2010; il est actuellement examiné au plan interne.

En 2010, le programme a également administré les procédures de sélection du vérificateur externe des comptes et l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS).

L'année 2011 étant une année budgétaire, les préparatifs ont commencé fin 2010 pour le programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013. De nouveaux canevas et méthodologies ont été appliqués pour centraliser les besoins en ressources proposés du Plan d'action pour le développement conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement approuvées par les assemblées de l'OMPI en 2010⁵ ainsi que pour garantir l'application systématique des principes de planification axés sur les résultats et une opinion pleinement axée sur les résultats du budget pour l'exercice biennal suivant. Conformément aux efforts ciblés que fait l'Organisation pour améliorer sa planification, son suivi et ses rapports sur les dépenses de développement, l'opinion axée sur les résultats du budget donne également une idée du partage des ressources aux fins du développement pour chaque résultat.

Pour renforcer l'application des principes de planification axés sur les résultats dans tous les programmes de l'Organisation durant le travail de planification 2012-2013, une série d'ateliers de gestion axée sur les résultats ont été organisés en 2010 pour tous les secteurs. Ces ateliers visaient à renforcer les résultats biennaux escomptés au moyen de liens précis entre les résultats escomptés et les objectifs stratégiques, d'indicateurs axés sur les résultats et plus faciles à mesurer et de l'utilisation cohérente de niveaux de référence et d'objectifs. En outre, ils portaient sur l'intégration du développement, y compris le plan d'action pour le développement, dans tous les programmes et sur le renforcement de la capacité de l'OMPI à évaluer les résultats et l'impact de ses activités de développement. Ces efforts faisaient partie du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement" (CDIP/4/8 Rev.) en vue de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 33, 38 et 41 du Plan d'action pour le développement.

⁵ Document A/48/5/Rev.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le deuxième élément du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement" (CDIP/4/8/Rev.) concernait l'exécution d'une Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Le programme a facilité le travail des deux extérieurs choisis en fonction du mandat de cette étude. La réalisation de cette étude a accusé des retards par rapport au calendrier initial, retards imputables principalement à la logistique des visites de pays et au questionnaire envoyé aux États membres.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Maintien de l'efficacité des opérations financières et de la gestion budgétaire	Coût total de la fonction de gestion des finances, du budget et du programme en pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'Organisation	Le total des dépenses pour le programme 22 s'est élevé à 16,53 millions de francs suisses, soit 2,86% du total des dépenses de l'Organisation en 2008-2009	Le total des dépenses pour le programme 22 s'est élevé à 8,39 millions de francs suisses, soit 2,9% du total des dépenses de l'Organisation en 2010	En bonne voie
	Présentation en temps voulu de rapports pertinents sur les opérations financières et la gestion à la haute direction, aux chefs de programme et aux États membres	Présentation de rapports de gestion mensuels et trimestriels dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la clôture et réception des données provenant des secteurs considérés	Rapports mensuels sur les arriérés de contribution soumis à l'Équipe de haute direction dans les 10 jours qui suivent la fin du mois. Documents de l'Assemblée sur les arriérés de contribution soumis à temps. La clôture mensuelle des comptes a été effectuée conformément au calendrier établi et les rapports distribués en conséquence. D'autres rapports dont l'analyse des flux de trésorerie, l'analyse des recettes des marques et des dessins et modèles industriels et l'analyse des mouvements de change ont été fournis à temps et conformément aux dispositions des traités ou aux accords passés avec les chefs de programme.	En bonne voie
	Présentation en temps voulu de rapports pertinents sur les opérations financières et la gestion à la haute direction, aux chefs de programme et aux États membres	Rapports sur l'utilisation du budget et la gestion des ressources humaines disponibles en ligne dans la structure appropriée pour faciliter la gestion du budget et la prise de décisions	Tous les rapports actualisés et disponibles après la mise en place de nouveaux modules AIMS. Données de gestion des ressources humaines (postes vacants et employés à bord) mis à disposition en ligne pour les chefs de programme. Rapports standard ainsi que rapports en ligne et l'Observatoire de l'OMPI mis à jour régulièrement	En bonne voie

<p>Paiements (y compris distribution des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués en temps voulu</p>	<p>Les paiements sont effectués dans le respect des règles prévues par les traités et des périodes de crédit fournisseur (lorsque les factures sont présentées au service des finances conformément aux conditions de paiement prévues)</p>	<p>Depuis l'entrée en vigueur du module d'achat dans le système AIMS, il est devenu plus facile de suivre le calendrier des processus de paiement des dépenses. De même, les facteurs qui causent les retards en matière de paiements peuvent être plus facilement identifiés. La réception tardive des biens et services par les utilisateurs du système à l'échelle de l'Organisation toute entière a retardé de nombreux paiements en 2010. Le période de crédit la plus courante que donnent les fournisseurs est de 30 jours et 55% des paiements effectués à ces fournisseurs l'ont été dans ces conditions. Les autres 45% peuvent être attribués à une réception tardive, à des problèmes d'envoi des commandes d'achat et à la réception tardive des factures par la Section des paiements. Tous les paiements mensuels et, le cas échéant, annuels au titre des arrangements de Madrid et de La Haye, du PCT et du Centre d'arbitrage et de médiation ont été effectués conformément aux accords sous-jacents.</p>	<p>En bonne voie</p>
<p>Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements</p>	<p>Valeur de référence fixée comme taux de rendement obtenu au moyen de dépôts auprès de la BNS (Banque centrale de la Suisse)</p>	<p>Le rendement des fonds investis a été conforme au taux obtenu de la BNS. Des propositions trois banques ont été obtenues pour les dépôts à court terme.</p>	<p>En bonne voie</p>

<p>Cadre réglementaire cohérent en place pour l'utilisation des ressources financières et la gestion des postes garantissant que toutes les opérations financières sont exécutées avec probité</p>	<p>Les opérations financières et la gestion du budget sont conformes aux dispositions des conventions et traités administrés par l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution et aux normes comptables appropriées applicables</p>	<p>Des documents exposant les politiques, règles et procédures sont prêts et utilisables</p>	<p>Politique d'investissement (projet révisé)</p> <p>Politique en matière de prévention et de dissuasion de la corruption, de la fraude, de la collusion, de la coercition, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme</p> <p>Ordre de service sur l'inventaire élaboré</p> <p>Processus et procédures documentés et communiqués pour l'entrée en vigueur des nouveaux modules AIMS</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p>Confirmation, par un rapport financier satisfaisant des vérificateurs extérieurs des comptes, de la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables</p>	<p>Les états financiers relatifs à l'exercice 2008-2009 seront les derniers états financiers établis conformément aux normes comptables des Nations Unies</p>	<p>Les états financiers relatifs à l'exercice 2008-2009 ont été soumis aux vérificateurs extérieurs des comptes conformément au règlement financier et à son règlement d'exécution; ils ont fait l'objet d'un rapport d'audit validé</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p>Passage en bon ordre aux Normes comptables internationales du secteur public au cours de l'année 2010</p>	<p>Les états financiers NRB relatifs à l'exercice 2008-2009 seront les derniers états financiers établis conformément aux normes comptables des Nations Unies</p>	<p>Les travaux préparatoires pour la production de la première série d'états financiers établis conformément aux normes IPSAS se sont poursuivis d'un bout à l'autre de 2010. Les états financiers pour 2010 qui seront conformes aux normes IPSAS sont en cours d'établissement.</p>	<p>En bonne voie</p>
<p>Renforcement dans toute l'Organisation de pratiques cohérentes en matière de gestion de programme et de suivi des résultats et des principes de la reddition de comptes</p>	<p>Systèmes de surveillance de la cohérence élaborés pour tous les programmes et en cours de mise en œuvre dans tous les programmes</p>	<p>Systèmes dispersés seulement – fin 2009</p>	<p>Quelques secteurs ont mis en place des systèmes de surveillance trimestriels pour la mise en œuvre des plans de travail 2011. Une approche cohérente à l'échelle de l'organisation doit encore être élaborée (dans le plus long terme avec l'appui de l'ERP qui la facilitera)</p>	<p>Pas en bonne voie</p>
	<p>Pourcentage des programmes qui mettent en œuvre les systèmes et outils de gestion nouvellement élaborés</p>	<p>n.d.</p>	<p>Les plans de travail pour 2011 ont été améliorés, tant pour ce qui est du procédé que du niveau des détails sollicités aux chefs de programme</p>	<p>En bonne voie</p>

Pourcentage de programmes dans lesquels une formation et un accompagnement personnel ont été assurés en matière de gestion de programme	n.d.	Un total de neuf ateliers sectoriels (couvrant tous les programmes) ont été organisés pour renforcer les résultats escomptés du programme et budget 2012-2013 et intégrer le développement	En bonne voie
Pourcentage des programmes qui mettent en œuvre les connaissances et les compétences nouvellement acquises grâce à la formation et à l'accompagnement personnel assurés en matière de gestion de programme	n.d.	Des améliorations ont été apportées dans tous les programmes afin de renforcer les cadres des résultats pour le programme et budget 2012-2013, y compris les résultats administratifs escomptés assortis de liens avec les objectifs stratégiques, le caractère mesurable amélioré des indicateurs d'exécution et l'approche cohérente en matière de niveaux de référence et d'objectifs	En bonne voie
Pourcentage des rapports sur l'exécution du programme et les résultats qui font état d'une amélioration qualitative	L'amélioration de l'évaluation de l'exécution est un processus permanent assorti d'améliorations concrètes faites en 2008-2009 (accent mis davantage sur les résultats et de meilleures évaluations analytiques)	Meilleure intégration des rapports sur le Plan d'action pour le développement dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010 L'introduction de niveaux de référence dans le programme et budget 2010-2011 fournit une meilleure base pour les rapports sur la performance de l'organisation en 2010	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
1 288	1 048	81%

Des ressources accrues d'un montant de 0,6 million de francs suisses ont été allouées à ce programme pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement. Compte tenu de ce qui précède, l'utilisation du budget se situe dans la fourchette (40 à 60% de la dotation biennale) pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES**Chef de programme : M. A. Sundaram****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010**

En 2010, plusieurs initiatives en matière de ressources humaines ont été mises en œuvre dans le cadre du Programme de réorientation stratégique. Elles contribueront à améliorer l'efficacité et le rendement de la fonction que remplissent les ressources humaines. En 2010, cependant, compte tenu de leur nature extraordinaire, elles se sont soldées par une augmentation plutôt que par une diminution des dépenses globales relatives aux ressources humaines ainsi que par une augmentation des coûts mesurés en pourcentage du total des coûts d'exploitation de l'Organisation.

La phase I du Système de gestion des compétences et de perfectionnement du personnel (PMSDS) à l'échelle de l'Organisation (PMSDS) a été lancée en 2009. La phase critique II de ce système, qui lie les objectifs individuels aux objectifs globaux de l'Organisation, a été exécutée en 2010 et fait l'objet de plusieurs ateliers. Le système mis en œuvre récemment a eu pour résultat une meilleure identification des besoins de formation tout en permettant une augmentation du nombre des effectifs formés en 2010, année au cours de laquelle le nombre moyen de jours de formation par employé a par conséquent augmenté pour passer à cinq contre quatre en 2009. Ce travail de formation se poursuivra en 2011 afin d'améliorer les compétences du personnel et de mieux les aligner sur les objectifs individuels. En 2010, 62% du personnel ont été évalués à l'aide du système PMSDS. Il est prévu que, d'ici à la fin de l'exercice biennal, 80% le seront.

En ce qui concerne l'automatisation des procédures de recrutement, un système de recrutement en ligne a été mis en place avec succès, semblable à ceux qu'utilisent d'autres organisations du système des Nations Unies. Il a eu pour résultat l'automatisation d'une gamme de procédures manuelles et longues d'administration du recrutement. Le système facilite également la création des données de gestion et statistiques nécessaires pour étayer les décisions prises en matière de recrutement. En outre, un nouvel outil à l'appui des travaux du comité des nominations et des promotions a été mis en place.

En 2010, le Département de la gestion des ressources humaines a été réorganisé, en particulier dans le domaine des services au personnel où différentes activités opérationnelles ont été fusionnées qui ont eu pour résultat une modification des descriptions d'emploi. Cette réorganisation visait à rationaliser les procédures et à améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation des services aux parties prenantes internes. Elle visait également à faire en sorte que le statut et le règlement du personnel soient appliqués d'une manière plus cohérente et efficace et conformément aux bonnes pratiques. La réorganisation a été faite en gardant à l'esprit le système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP) dont l'application aura un impact marqué sur ce programme. Les procédures et la structure améliorées de l'Organisation ont eu pour résultat un nombre stable d'employés chargés de la gestion des ressources humaines par rapport à celui des employés de l'Organisation mais le processus a retardé les progrès dans plusieurs domaines dont la rationalisation des politiques et procédures régissant les arrangements contractuels des employés, dans le sens des mesures prises au titre de la réforme des contrats dans le régime commun des Nations Unies.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Tous les programmes liés à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes" fournissent à l'Organisation dans son ensemble un soutien ou d'autres services qui lui permettent de donner les résultats escomptés. À cet égard, le programme 23 facilite dans une perspective de gestion des ressources humaines la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En 2010, les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux ont été incorporées dans tous les contrats de l'OMPI, y compris les contrats de louage de services (SSA) et le fichier des consultants a été actualisé et intégré au projet relatif à la Base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)" (DA-05-01).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration globale de la gestion des ressources humaines	Coût des services de gestion des ressources humaines (Section de la structure organisationnelle, de la planification et du renouvellement de l'effectif, Section de la gestion des performances, de la formation et du perfectionnement, Section de l'élaboration des politiques et de la coordination dans le domaine du droit administratif et Service des opérations relatives aux ressources humaines HR) en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'Organisation (dépenses)	Le total des dépenses pour le programme 23 s'est élevé à 17,1 millions de francs suisses en 2008-2009, soit 2,96% du total des dépenses de l'Organisation en 2008-2009	Le total des dépenses pour le programme 23 s'est élevé à 11 millions de francs suisses en 2010, soit 3,8% du total des dépenses de l'Organisation en 2010	Pas en bonne voie
	Nombre de membres du personnel (en équivalent plein temps) par rapport au personnel des ressources humaines	Un employé de la Division des ressources humaines pour 31 employés de l'Organisation	Un employé de la Division des ressources humaines pour 31 employés de l'Organisation	Pas en bonne voie
	Retour d'information du personnel estimant les services en matière de ressources humaines satisfaisants au moins en termes d'efficacité	Sur la base du questionnaire de fin de service : très satisfait : 31,8%, satisfait : 45,5%, mécontent : 18,2%, très mécontent : 4,5%	Sur la base du questionnaire de fin de service : très satisfait : 30,8%, satisfait : 48,2%, mécontent : 17,9%, très mécontent : 3,1%	En bonne voie

	Nombre de nouvelles pratiques de gestion mises en place par l'Organisation par rapport au nombre total convenu durant l'exercice biennal 2008-2009	n.d.	Réorganisation du Département afin d'améliorer la fonction des ressources humaines, en particulier la prestation de services : - recrutement en ligne lancé en novembre 2010; - mesures additionnelles et gestion améliorée pour pourvoir au nombre élevé de postes vacants, y compris les postes laissés vacants dans le cadre du Programme de cessation volontaire de service; - informations pour le personnel nouvellement recruté publiées sur l'Internet et pochettes d'information pour les stagiaires préparées; - introduction de nouveaux outils à l'appui des Comités des nominations et des promotions (c'est-à-dire matrice, rapport de sélection, matériel électronique, résumé des affaires portées devant les tribunaux, séances d'information à l'intention des membres des comités).	En bonne voie
Renforcement de la culture du résultat	Pourcentage des membres du personnel évalués au moyen du Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS) par rapport aux objectifs individuels découlant du programme	n.d.	62% (objectif pour l'exercice biennal : 80%).	En bonne voie
	Pourcentage de questionnaires de fin de service remplis lors d'une cessation de service estimés comme au moins adéquats en ce qui concerne les services relatifs aux ressources humaines	Sur la base du questionnaire de fin de service : très satisfait : 31,8%, satisfait : 45,5%, mécontent : 18,2%, très mécontent : 4,5%	Sur la base du questionnaire de fin de service : très satisfait : 30,8%, satisfait : 48,2%, mécontent : 17,9%, très mécontent : 3,1%	En bonne voie
Amélioration des procédures de recrutement et de formation du fait de l'automatisation et de ressources adéquates	Nombre de membres du personnel formés dans des secteurs prioritaires de l'Organisation	768	1178 (domaines de formation : gestion, 69%; techniques de l'information, 9%; langues 18%; communications/initiation, 2%; autre formation technique, 2%)	En bonne voie
	Pourcentage des recettes investi dans la mise en valeur du personnel	Le pourcentage des recettes investi dans la mise en valeur du personnel en 2009 a été de 0,37% de la masse salariale.	Le pourcentage des recettes investi dans la mise en valeur du personnel en 2010 a été de 0,44% de la masse salariale.	Pas en bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

	Moyenne annuelle de jours consacrés à l'apprentissage et au perfectionnement par membre du personnel travaillant à plein temps	5183 jours/personnel, soit quatre jours par employé	FORMATION : 5816 jours/personnel, soit cinq jours par employé RECRUTEMENT : Introduction du recrutement en ligne en novembre 2010	En bonne voie
L'amélioration des politiques visant à promouvoir un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle et des directives concernant la gestion des absences a permis d'augmenter l'efficacité et de réduire l'absentéisme	Répartition du personnel par année d'ancienneté	n.d.	n.d.	Abandonné
	Cessations de service au cours de la dernière année, en pourcentage du nombre total moyen de membres du personnel	56 membres du personnel ont quitté l'Organisation en 2009, soit 4,3%	100 membres du personnel ont quitté l'Organisation en 2010, soit 10,3% (pour des raisons de cessation volontaire de service essentiellement)	En bonne voie
	Nombre moyen de jours de travail perdus pour cause de maladie par membre du personnel	Nombre moyen de jours de congé maladie en 2009 par employé : 9,3 jours	Nombre moyen de jours de congé maladie en 2010 par employé : 9,6 jours	Pas en bonne voie
Amélioration de la répartition géographique et de la parité hommes femmes au sein du personnel	Nombre de fonctionnaires de la catégorie professionnelle issus de régions sous-représentées	Europe de l'Est et Asie centrale : 5 (2009)	Europe de l'Est et Asie centrale : 7	En bonne voie
	Pourcentage de femmes à des postes de cadres moyens et supérieurs	Pourcentage de femmes à des postes P5 et plus : 21,7%	Pourcentage de femmes à des postes P5 et plus : 24,7%	Pas en bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
3 665	2 139	58%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et elle est en bonne voie.

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI ADMINISTRATIF**Chef de programme : M. A. Sundaram**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, un total de 2115 commandes d'achat ont été traitées pour un montant total de 139,6 millions de francs suisses. Cela représente une très nette augmentation due à la construction du nouveau bâtiment. Plus de 95% de ces dépenses ont fait l'objet d'un appel d'offres que ce soit sous la forme d'un appel à des prix ou sous celle d'un appel à proposition.

Les activités de coopération avec le système des Nations Unies se sont poursuivies afin de partager les coûts avec d'autres organisations. C'est ainsi par exemple que la fourniture d'électricité, les réseaux de machines à photocopier et les licences informatiques ont été négociés par le biais de l'Association des achats en commun à Genève, ce qui s'est soldé par des économies de 696 000 francs suisses pour l'Organisation auxquelles il faut ajouter les économies réalisées sur les billets d'avion (pour de plus amples détails, voir ci-dessous).

Une des principales réalisations en 2010 a été le lancement réussi du module des achats au règlement AIMS dans le cadre du projet FRR/IPSAS. Ce module de planification des ressources permet à l'OMPI de gérer les demandes d'achat en ligne, y compris leur approbation par les chefs de programme et la certification des commandes d'achat connexes à envoyer aux vendeurs, conformément au règlement financier et à son règlement d'exécution ainsi qu'aux ordres de services pertinents. Le projet a sans aucun doute amélioré le coût-efficacité de la procédure globale des achats.

Les dépenses de voyage pour 2010 se sont élevées à 8,7 millions de francs suisses, soit une augmentation de 10% par rapport à 2009. Le volume des transactions géré pendant la période à l'étude a consisté en 3500 demandes de voyage (soit une augmentation de 15% par rapport à 2009) dont 50% pour des voyages par des tiers. Les demandes de visa ont été de 2400 en 2010, soit une augmentation de 43% par rapport à 2009. Toutefois, le nombre total de transactions certifiées par la Section des voyages et de l'administration des missions a considérablement augmenté pour passer de 4700 transactions en 2009 à 13 000 transactions en 2010 et ce, du fait de la mise en œuvre du système AIMS.

Les économies découlant des tarifs négociés par le groupe de travail sur les négociations communes avec les compagnies aériennes représentant les organisations internationales basées à Genève se sont élevées à 2,3 millions de francs suisses, soit 22% par rapport aux tarifs normaux. Cela met en relief les économies réalisées sur des billets ristournés ou non remboursables en classe touriste au lieu du recours à des compagnies aériennes à bas coût qui a été minime pendant l'année.

À partir de janvier 2010, deux nouveaux systèmes informatiques ont été mis en place : l'électronique event request (ERs) qui permet la soumission en ligne et la certification de toutes les transactions liées à des manifestations et le système "Achats au règlement AIMS" au titre duquel les demandes par voie électronique de voyage et de transaction liées à des manifestations sont certifiées par la Section des voyages et de l'administration des missions.

À la fin de 2010, tous les bâtiments pris ensemble contenaient au total 1457 lieux de travail dont 1346 (ou 92%) étaient occupés. Cela représentait une amélioration par rapport à 2009 du fait d'une augmentation du nombre total des lieux de travail disponibles (passant de 1400 à 1457) grâce à une utilisation plus efficace et plus économique des locaux. Plus tard, le nombre des lieux de travail vides est passé de 80 à 111. Ceci étant, les lieux de travail disponibles ne sont pas répartis de manière égale entre les différents bâtiments; c'est ainsi notamment que le bâtiment PCT a des règles d'accès plus strictes que d'autres bâtiments, de qui réduit la marge de manœuvre existante pour affecter aux employés d'autres sections administrative des lieux de travail. En outre, la Suisse a récemment promulgué des règles de sûreté exigeant que certains appareils informatiques (comme les imprimantes en réseau et les machines à photocopier) ainsi que les meubles de classement et les fournitures de papier soient situées dans des zones fermées qui peuvent être isolées en cas d'incendie ou d'autres incidents et non plus dans les couloirs. Par conséquent, dans les bâtiments

existants, des espaces qui sont ou qui pourraient avoir été affectés à des lieux de travail devraient être convertis en espaces destinés au stockage local ou à des techniques de l'information à tous les étages de bureau, ce qui réduira le nombre total de lieux de travail disponibles.

Les mesures de rendement et de coût-efficacité susmentionnées ont été essentielles pour gérer la demande accrue possible des lieux de travail et, ainsi, éviter la nécessité de louer hors site des espaces additionnels en 2010 en attendant l'ouverture du nouveau bâtiment administratif. De plus, un certain volume de documents entreposés a été liquidé, ce qui a contribué à une utilisation plus efficace et économique des aires de stockage. Qui plus est, à la fin de 2010, une nouvelle politique d'attribution des bureaux a été arrêtée qui sera mise à exécution en 2011 dans le nouveau bâtiment administratif puis progressivement dans tous les autres bâtiments. Cette nouvelle politique prévoit un plus grand nombre de lieux de travail dans les mêmes surfaces et elle devrait réduire la nécessité de modifier les plans des bureaux et, partant, réduire les futurs coûts d'automatisation des conditions de travail (électricité, chauffage et climatisation, etc.).

Tout en confirmant la décision antérieure de résilier à compter de septembre 2011 le bail du Bâtiment P&G, le secrétariat a décidé de ne pas résilier en décembre 2010 le bail du Bâtiment CAM (avec effet au 1^{er} janvier 2012) afin d'anticiper la nécessité de pouvoir disposer de futurs lieux de travail dans les années à venir.

En ce qui concerne les installations techniques, elles ont fait l'objet d'un entretien régulier et tous les locaux ont continué de bien fonctionner à l'exception du système de refroidissement dans le bâtiment PCT qu'il faudra remplacer en 2011. Cela sera cette année là un des principaux projets de rénovation dans les bâtiments existants.

Les mesures visant à réduire la consommation d'électricité ont été examinées aux fins de leur application en 2011. Elles sont censées se solder par une réduction globale des coûts ainsi que par une amélioration de l'empreinte carbone.

En ce qui concerne la gestion des biens, le Comité de contrôle des biens a entrepris un examen destiné à établir des procédures d'inventaire plus simples et plus cohérentes, en particulier le suivi et la cession d'articles et une meilleure interface avec les aspects financiers de la gestion des biens.

Lancé à la fin de 2009, le projet d'accessibilité visait principalement à améliorer l'accessibilité des employés, délégués et visiteurs au campus de l'OMPI. Les premières initiatives ont consisté à faire des évaluations internes et des analyses de caractère général. En 2010, il a été pleinement intégré au Programme de réorientation stratégique dans le cadre de la valeur "Responsabilité sur les plans environnemental et social et en termes de gouvernance".

Les premières phases du Projet Neutralité carbone ont été exécutées par une structure interne établie en 2009, qui a couvert un éventail de sujets en 2010 dont les suivants : sensibilisation à l'environnement, questions relatives aux locaux (consommation d'électricité et d'eau), questions informatiques, questions de mobilité (allers-retours domicile-bureau) et voyages en mission. Plus de 50 initiatives ont été lancées durant l'année : i) dans le contexte interinstitutions de l'ONU (principalement par le biais du PNUE et de Sustainable UN ("SUN"), comme la participation à la collecte annuelle de données pour le Calculateur des gaz de serre, la Journée mondiale de l'environnement, l'examen collégial avec des organisations du système des Nations Unies (en particulier l'OMC et l'UPU); et ii), sur le plan interne au Secrétariat (journées de mobilité pour sensibiliser aux autres options que celle consistant à utiliser sa voiture pour les allers-retours domicile-bureau (transport public, partage de voitures, bicyclette), introduction de clauses environnementales dans les documents d'appel d'offre pour certaines fournitures de papier, remplacement d'articles en plastique de la cafétéria par des articles biodégradables, intensification du recyclage de produits, élaboration du l'avant-projet d'une politique de voyages durable, etc.). Plusieurs des initiatives qui ont commencé en 2010 seront pleinement mises en œuvre en 2011, notamment pour ce qui est du nouveau bâtiment administratif. Le projet a été complètement intégré dans le Programme de réorientation stratégique en 2010.

Enfin, dans le cadre de la stratégie consistant à remplacer progressivement les véhicules du parc de l'OMPI par des succédanés soucieux de l'environnement (p. ex. hybrides, électriques, etc.), un nouveau véhicule hybride a été acheté et trois anciens véhicules vendus en 2010. Les frais combinés d'assurance du parc de véhicules ainsi que les frais de fioul et d'entretien ont légèrement diminué en 2010 par rapport à 2009.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration de la rentabilité et de l'efficacité des Services d'appui administratif	Réduction du nombre de doléances concernant les Services d'appui administratif	35 doléances reçues concernant les services des messagers-chauffeurs	26 doléances reçues concernant les services des messagers-chauffeurs. Une base de données a été créée pour suivre de manière plus systématique les doléances à compter de 2011.	En bonne voie
	Coût des Services d'appui administratif en pourcentage des dépenses de fonctionnement réparties entre les achats, les voyages, la gestion des locaux et les services des messagers-chauffeurs	Le total des dépenses pour le programme 24 s'est élevé à 54,1 millions de francs suisses, soit 9,38% du total des dépenses de l'Organisation en 2008-2009.	Le total des dépenses pour le programme 24 s'est élevé à 26 millions de francs suisses, soit 9% du total des dépenses de l'Organisation en 2010.	En bonne voie
Meilleur rapport coût efficacité de la procédure de passation de marchés	Proportion des achats effectués en faisant jouer la concurrence sur le marché par rapport à la valeur annuelle totale des achats maintenue au même niveau ou augmentée	Proportion supérieure à 85% (niveau de référence : fin de 2007).	> 95%	En bonne voie
	Hausse du pourcentage des dépenses de l'Organisation effectuées via la procédure ERP et le système d'appel d'offres électronique par rapport à l'année précédente	Pourcentage des dépenses de l'Organisation effectuées d'ici à la fin de 2009	> 95%	En bonne voie
Réduction globale du coût des biens et services acquis via la procédure de passation des marchés	Montant total des économies réalisées sur les dépenses annuelles au titre des achats. Les économies provenant de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies en matière d'achats communs et du Plan d'action pour le développement seront prises en considération	Économies annuelles de 500 000 francs suisses	696 000 francs suisses	En bonne voie
Meilleur rapport coût efficacité des services de voyages	Les économies de coût ont été maintenues ou augmentées de 20 à 25% pour les départs de Genève	20-25% d'économies en moyenne à la fin de 2009	22%	En bonne voie
	Les économies de coût ont été maintenues ou augmentées de 15% pour les départs depuis l'étranger et les voyages effectués par des tiers	15% d'économies	11%	Pas en bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Les économies de coût ont été maintenues ou augmentées de 3 à 5% du recours aux services de compagnies aériennes à bas coût	3 à 5% de plus (fin du niveau de référence pour 2009)	0% (51 billets en 2010 et 2009). Devraient être abandonnées car le trafic est marginal par rapport à l'utilisation de billets ristournés ou non remboursables	Abandonné
	Réduction du temps de traitement des autorisations de voyage à une journée au maximum grâce au système E-TA	Trois jours à la fin de 2008	Un à deux jours pour un traitement complet	En bonne voie
Traitement des demandes de visa plus efficace	Pourcentage des doléances dues aux retards dans le traitement des demandes de visa par rapport au nombre total de dossiers de visa traités chaque année	Pourcentage de doléances dues aux retards dans le traitement des demandes de visa par rapport au nombre total de dossiers de visa traités chaque année d'ici à la fin de 2010	Sans importance. À remplacer par le pourcentage réduit de demandes de visa gérées en cas d'urgence, c'est-à-dire 20% en 2010 contre 14% en 2009.	Abandonné
Utilisation et occupation optimales des locaux (y compris le nouveau bâtiment)	Affectation des bureaux dans les locaux existants (dont l'OMPI est propriétaire ou locataire) sans location de locaux supplémentaires	Le taux d'occupation des locaux à usage de bureau était de 94% (fin 2009) réparti comme suit : -1400 lieux de travail disponibles dans tous les bâtiments dont l'Organisation est la propriétaire (AB, GBI, GBII, PCT) et les bâtiments loués (P&G, CAM); -1320 personnes se sont vues attribuées un lieu de travail (y compris le personnel en poste, les employés G ayant un contrat de courte durée, les traducteurs-réviseurs, les consultants et les SLC, les stagiaires, les SSA et les employés d'entreprises externes). Le taux de 6% des lieux de travail vides est proche de la tranche inférieure de la norme d'entreprise de 5 à 10%.	Le taux d'occupation des locaux à usage de bureau était de 92% (fin 2009) réparti comme suit : -1457 lieux de travail étaient disponibles après la conversion de certains espaces; -1346 personnes se sont vues attribuées un lieu de travail (y compris le personnel en poste, les employés G ayant un contrat de courte durée, les traducteurs-réviseurs, les consultants et les SLC, les stagiaires, les SSA et les employés d'entreprises externes). Taux de lieux de travail vides : 8%, soit une amélioration dans la tranche de la norme d'entreprise minimum de 5 à 10%. À la fin de 2010, une politique plus sévère d'attribution des bureaux a été mise en place pour le personnel en fonctions dans le nouveau bâtiment, politique qui sera appliquée en 2011 à la totalité du personnel dans tous les autres bâtiments.	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Superficie totale occupée par membre du personnel (en mètres carrés)	Le nombre moyen de mètres carrés par personne de lieux de travail disponibles (occupés ou non) était de 14,7 à la fin de 2009) : -1400 lieux de travail disponibles -un total de 20 636 mètres carrés de lieux de travail disponibles (occupés ou non) dans tous les bâtiments dont l'Organisation est la propriétaire et loués.	Le nombre moyen de mètres carrés par personne de lieux de travail disponibles (occupés ou non) était de 14,2 à la fin de 2010), soit une diminution de 0,5 mètre carré ou 3,4% par rapport à 2009 : -1457 lieux de travail disponibles -un total de 20 636 mètres carrés de lieux de travail disponibles (occupés ou non) dans tous les bâtiments dont l'Organisation est la propriétaire et loués (Le nouveau bâtiment n'est pas encore pris en compte puisqu'il n'était pas disponible à la fin de 2010)	En bonne voie
	Coût immobilier total (occupation, fonctionnement et gestion) au mètre carré	Le coût immobilier total par mètre carré a été de 173 francs suisses (fin 2009) : - les coûts immobiliers ont totalisé 19,6 millions de francs suisses, y compris les dépenses de personnel et autres que celles de personnel liées à la gestion des locaux; - un total de 113 644 mètres carrés pour tous les espaces dans tous les locaux dont l'Organisation est la propriétaire et locaux loués (y compris les bureaux, les salles de réunion, les parties communes, les salles techniques, les zones publiques, les bâtiments entourés de terres, etc.).	Le coût immobilier total par mètre carré a été de 172 francs suisses (fin 2010) : - les coûts immobiliers ont totalisé 19,5 millions de francs suisses, y compris les dépenses de personnel et autres que celles de personnel liées à la gestion des locaux; - un total de 113 644 mètres carrés pour tous les espaces dans tous les locaux dont l'Organisation est la propriétaire et locaux loués (y compris les bureaux, les salles de réunion, les parties communes, les salles techniques, les zones publiques, les bâtiments entourés de terres, etc.). Le nouveau bâtiment n'est pas encore pris en compte puisqu'il n'était pas disponible à la fin de 2010.	En bonne voie
Bon fonctionnement des installations dans tous les bâtiments de l'OMPI	Retard accumulé dans la maintenance des installations en pourcentage des dépenses annuelles moyennes de maintenance sur les trois dernières années	Un niveau de référence n'a pas pu être établi en raison du manque de données adéquates et validées.	Des données relatives à l'exécution n'ont pas pu être établies en raison du manque de données adéquates et validées.	n.d. pour 2010
	Normes minimales relatives au bon fonctionnement des installations recensées	Un niveau de référence n'a pas pu être établi en raison du manque de données adéquates et validées.	Des données relatives à l'exécution n'ont pas pu être établies en raison du manque de données adéquates et validées.	n.d. pour 2010

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	Pourcentage de réduction du coût de l'énergie et des approvisionnements dans une perspective durable (vision à moyen ou long terme plutôt que des prix et des services moins chers à court terme)	Un niveau de référence n'a pas pu être établi en raison du manque de données adéquates et validées.	Des données relatives à l'exécution n'ont pas pu être établies en raison du manque de données adéquates et validées.	n.d. pour 2010
Libération des locaux loués à un coût minimal	Maintien du coût de la libération des locaux loués à un niveau minimal et, si possible, inférieur aux prévisions budgétaires initiales	Dépendent du respect de la date de livraison du nouveau bâtiment et des conditions contractuelles définies dans les différents contrats de location.	Aucune donnée relative à l'exécution ne peut être fournie pour 2010 puisque les locaux loués ont dû être libérés dans le courant de 2011 et ce, conformément aux dates respectives des contrats. Les données sur l'exécution seront fournies à partir de la fin de 2011 une fois que le personnel aura emménagé dans le nouveau bâtiment et que les locaux loués auront été libérés.	n.d. pour 2010
Officialisation de la procédure et des modalités de gestion et d'inventaire	Pourcentage de nouvelles procédures mises en œuvre	À développer une fois que la mise en œuvre commence	La mise en œuvre n'a pas commencé en 2010 et, par conséquent, des niveaux de référence n'ont pas encore été établis.	n.d. pour 2010
Mise en pratique de l'engagement de l'OMPI à réduire l'impact environnemental des émissions de carbone dans les différents programmes	Des indicateurs verts seront prévus dans certains programmes	Une liste d'indicateurs sera fournie à tous les programmes d'ici à la fin de 2011	Plusieurs initiatives sont en cours (consommation d'énergie pour les bâtiments, voyages écologiques, achats écologiques, autres options que celle du déplacement individuel en voiture pour aller de chez soi au bureau, etc.) afin de fournir des indicateurs à tous les programmes d'ici à la fin de 2011	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
34 770	16 888	49%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 25 TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**Chef de programme : M. A. Sundaram****APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010**

Une plus grande cohérence et une plus grande efficacité de la gestion des infrastructures de l'information de l'OMPI ont été obtenues grâce au réaménagement de la structure et de la dotation en personnel du programme en formulant une stratégie globale des TIC de l'Organisation et en renforçant la coopération avec les équipes de gestion des applications d'entreprise à l'échelle de l'Organisation toute entière. La création d'un Conseil de l'information, des communications et de la technologie a été en 2010 un jalon important du renforcement du cadre de gouvernance des techniques de l'information et de la communication. Le Conseil a approuvé cette stratégie qui préconisait l'établissement de 10 capacités TIC habilitantes et ce, en réponse à l'évolution des besoins d'entreprise dans les années à venir.

Le coût global des services TIC, en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'Organisation, a été influencé par l'externalisation de différentes activités au Centre de calcul international de l'ONU. Cette externalisation ne réduit pas forcément le coût de la prestation d'un service mais elle améliore le niveau et la couverture des services TIC. Toutefois, les coûts TIC ont diminué en 2010, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'Organisation. L'élaboration des pratiques de gestion des TIC a bien avancé, en particulier dans le domaine de la gestion des projets. La normalisation de la méthodologie de gestion du projet PRINCE2 a été élargie et un registre de projets à l'échelle de l'Organisation en ligne a été mis en place.

Le retour d'information des utilisateurs sur les services TIC a fait ressortir un niveau de satisfaction de 93% chez les répondants en 2010, chiffre supérieur à l'objectif biennal de 80%. Le nombre moyen d'appels d'assistance par utilisateur a légèrement augmenté en 2010 mais, compte tenu de l'accroissement des services acheminés par le Centre d'assistance, il fallait s'y attendre.

En ce qui concerne la mesure de la capacité qu'a l'OMPI de fournir des systèmes TIC accessibles à distance, une augmentation de 50% du nombre des usagers ayant accès au système d'ordinateur de l'OMPI via le réseau privé virtuel (VPN) a été obtenue pour décembre 2010 par rapport à l'exercice biennal 2008-2009. Les accords sur le niveau des services doivent être élaborés plus en détail en 2011.

Le maintien de la disponibilité élevée de systèmes critiques a été couronné de succès en 2010. La disponibilité de systèmes opérationnels est en bonne voie à hauteur de 99,95% en 2010, pour partie grâce aux systèmes de bases de données essentielles pour les missions de l'Organisation qui sont consolidés et transférés à des plates-formes modernes à niveau élevé de disponibilité afin de renforcer leur fiabilité et disponibilité tout en améliorant la performance et en réduisant les dépenses d'exploitation.

La disponibilité de services en réseau essentiels a atteint 99,9%. Cela a été en partie attribuable à l'architecture du réseau et aux améliorations des techniques de l'information et de la communication comme : a) la reconception et la pleine validation de l'architecture du réseau interne données pour gérer efficacement le trafic des multimédias (voix, vidéo et données), y compris le nouveau système de téléphonie IP qui sera déployé en 2011 dans le nouveau bâtiment de l'OMPI; et b) la vaste nouvelle infrastructure des techniques de l'information et de la communication, y compris un nouveau système de gestion d'identités pour faciliter l'accès aux systèmes opérationnels externes de l'Organisation comme le PCT DAS et PATENTSCOPE.

En 2010, plusieurs systèmes d'information disponibles en externe ont également été lancés :

- WIPO Gold, un portail Internet qui permet d'accéder facilement aux principales applications de l'OMPI;
- IP Advantage, dont l'objet est de promouvoir une meilleure compréhension de la manière de créer et protéger la propriété intellectuelle et de tirer parti des avantages fournis par le système de la propriété intellectuelle; et

- WIPO Lex, un système de recherche unique pour les traités et les lois nationales sur la propriété intellectuelle.

L'OMPI cherche à mettre en place un cadre de gestion reconnu à l'échelle internationale qui repose sur la bibliothèque d'infrastructure des techniques de l'information (ITIL). Compte tenu de la décision d'avoir six processus/fonctions ITIL formellement en place d'ici à la fin de 2011, un total de six processus/fonctions avait été adopté pour décembre 2010. La fonction existante de Centre d'assistance ITIL a été améliorée et la gestion des incidents a été renforcée avec le suivi du "ticket aging". Une gestion formelle des changements a également été mise en œuvre en 2010.

Les niveaux de sécurité des techniques de l'information et de la communication sont en bonne voie, aucun incident de sécurité notifié n'ayant nécessité un suivi en 2010. Cela est en partie le résultat de la première évaluation des risques en matière d'information à l'échelle de l'Organisation qui a donné une bonne idée des types d'information jugés importants par les différents groupes fonctionnels. Ces informations seront utilisées pour mieux cibler les efforts qui seront déployés dans l'avenir en matière de sécurité informatique et pour renforcer la protection sécuritaire de la base de données PCT du Bureau international au moyen du recours à des outils nouveaux et modernes, qui permettent de surveiller les activités suspectes dans le domaine des données critiques d'entreprise de l'OMPI et de les prévenir.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration des services fournis et fourniture d'un service informatique externe financièrement avantageux et de grande qualité	Coût des services TIC (dépendances afférentes aux TIC y compris les frais indirects en personnel et autres) en pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'Organisation	Le total des dépenses pour le programme 25 s'est élevé à 45,2 millions de francs suisses (2008-2009), soit 7,83% du total des dépenses de l'Organisation en 2008/09	Le total des dépenses pour le programme 25 s'est élevé à 21,4 millions de francs suisses (2010), soit 7,4% du total des dépenses de l'Organisation en 2010.	En bonne voie
	Compétences des utilisateurs en matière de TIC : statistiques en ligne du CustomGuide	Taux de réussite des didacticiels après évaluation : 93% (examens présentés : 1679)	Taux de réussite des didacticiels après évaluation : 96% (examens présentés : 1530)	En bonne voie
	Dépenses de l'Organisation pour les TIC (investissement dans l'infrastructure et le matériel des TIC dans toute l'Organisation) en pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'Organisation et par utilisateur	11,05 millions francs suisses	8 millions de francs suisses	En bonne voie
	Nombre de nouvelles pratiques de gestion mises en place par l'Organisation sur le nombre total approuvé pendant l'exercice 2008-2009	Aucune en 2009	1 pratique de gestion : mise en place de PRINCE2	En bonne voie
	Informations reçues des utilisateurs et des demandeurs attribuant aux services TIC une note satisfaisante ou supérieure en termes d'efficacité (Source : Sondage d'opinion en avril 2010)	Niveau de satisfaction visé : 80%	93% de satisfaits ou très satisfaits	En bonne voie
	Nombre moyen de demandes d'assistance par utilisateur	17 900	18 500	En bonne voie
	Pourcentage des utilisateurs qui sont capables d'accéder au réseau et aux systèmes à distance	200 utilisateurs ayant un accès VPN + 20 utilisateurs à distance	300 utilisateurs ayant un accès VPN + 20 utilisateurs à distance	En bonne voie
	Nombre d'accords externes sur le niveau de service (4)	(2) MAPS/DMAPS, PeopleSoft	Un accord sur le niveau de service pour IDM	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Maintien d'une grande disponibilité des systèmes essentiels (statistiques provenant des mécanismes de contrôle des systèmes)	Disponibilité des systèmes opérationnels : 99,8%	99,8%	99,95% pour les systèmes opérationnels	En bonne voie
	Disponibilité des services essentiels du réseau : 99,7%	99,7%	99,9%	En bonne voie
	Accords internes sur le niveau de service (5), Accords sur le niveau de service pour les services du bureau des services informatiques (25)	0	Les accords sur le niveau de service doivent être peaufinés en 2011	Pas en bonne voie
	Pourcentage de procédures relatives aux services informatiques de base mises en œuvre d'ici à la fin de 2009	12 procédures relatives aux services ont été informatisées.	2 procédures additionnelles relatives aux services ont été informatisées.	En bonne voie
Mise en œuvre des procédures ITIL	Nombre de procédures ITIL mises en œuvre (6)	(2) Bureau des services, gestion des incidents	(4) Gestion des changements, gestion des problèmes et gestion de la configuration (les travaux se poursuivent et sont axés sur les procédures d'appui aux services)	En bonne voie
Augmentation ou maintien de la sécurité des opérations des systèmes	Pourcentage des incidents résolus conformément au niveau de service et dans les délais convenus par rapport au nombre total d'incidents signalés	Un niveau de référence sera établi en 2010	Selon les Accords sur le niveau de service, 75% des billets sont délivrés à temps.	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
22 867	11 058	48%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 26 AUDIT ET SUPERVISION INTERNES**Chef de programme : M. N. Treen**

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

La Division de l'audit et de la supervision internes a continué de contribuer aux efforts de l'OMPI visant à mieux rendre des comptes, à être transparente et bien gérée, et à mener des opérations, effectuer des activités et fournir des services rentables. À cette fin, elle fournit des rapports indépendants et spécialisés, des avis, des garanties et des informations aux cadres de l'OMPI par le biais d'audits internes, d'évaluations, d'enquêtes et d'inspections comme le lui autorisent à la faire les États membres dans la Charte de la supervision interne (révisée en 2010).

En 2010, la Division de l'audit interne a achevé les enquêtes pour sept audits. Elle a créé une base de données en format Excel pour améliorer le suivi des recommandations relatives à la supervision et l'établissement de rapports sur ces recommandations, publié un manuel d'audit interne et donné à la direction des avis sur des questions telles que les contrôles internes, la gestion des risques d'entreprise, la sécurité informatique, le Programme de réorientation stratégique ainsi que la mise en œuvre des normes IPSAS et les nouveaux modules de PeopleSoft. Des pages consacrées à l'audit interne sur le réseau Intranet et Internet de l'OMPI ont été tenues à jour pour promouvoir et conserver la visibilité du travail d'audit interne mené à l'OMPI et pour mieux expliquer les questions liées au contrôle interne.

La plupart des activités programmées pour 2010 de la Section de l'évaluation n'ont pas pu être exécutées comme prévu faute de personnel disponible⁶. Il n'empêche que quelques résultats ont été présentés durant la période en question qui avaient pour but de rendre opérationnelle la politique existante d'évaluation de l'OMPI, à savoir l'élaboration d'une stratégie d'évaluation pour la période 2010-2015; l'élaboration d'un projet de lignes directrices en matière d'évaluation; la révision de la politique d'évaluation; la validation du rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 sur l'exécution du programme; et la mise au point d'un portail Intranet et Internet consacré à la Section de l'évaluation.

La Section de l'évaluation a présenté à l'Équipe de haute direction et aux États membres la validation du rapport sur l'exécution du programme en 2008-2009 pour qu'ils puissent prendre des décisions.

Les résultats escomptés du programme et budget pour le programme 26 prévoient l'évaluation de la qualité générale de toutes les auto-évaluations faites par les programmes. Cela n'a pas été possible puisque les auto-évaluations ne sont pas faites à intervalles réguliers et ne font pas pleinement partie intégrante du programme ou du cycle de projets. Cela est dû en partie au manque de ressources financières dont disposent le programme et les chefs de programme pour des activités d'auto-évaluation.

En 2010, le registre des affaires de la Section des enquêtes a été converti en format électronique, ce qui a permis d'améliorer la gestion des dossiers mais aussi la production facile et rapide de statistiques et de rapports de gestion. La Section a également publié son Manuel des procédures d'enquête qui est maintenant utilisé de concert avec la Charte de l'audit interne et les lignes directrices uniformes pour les enquêtes.

L'impact du Manuel sur l'Organisation est double : aider à garantir l'établissement de rapports d'enquête constamment de très bonne qualité et permettre au personnel de bien comprendre le processus et la procédure d'enquête. À cet égard, la Section a également distribué pour consultation une politique d'enquête qui souligne que l'enquête est une fonction administrative indépendante axée sur l'équité, l'exactitude, la protection des intérêts de l'Organisation et de son personnel, la responsabilité et l'apprentissage.

⁶ En congé maternité depuis le mois d'avril 2010, l'évaluatrice principale a repris ses fonctions en février 2011. Le recrutement du chef de la Section de l'évaluation a duré toute l'année.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Un audit interne efficace et professionnel couvrant tous les secteurs d'activité à haut risque est lancé	Les recommandations en matière d'audit interne acceptées par le Directeur général sont mises en œuvre par la direction dans les 12 prochains mois.	<p>Sur les 228 recommandations en matière d'audit interne acceptées actuellement, faites depuis décembre 2007, 51 ont été pleinement appliquées par le Directeur général.</p> <p>En 2009, la Division de l'audit et de la supervision internes a fait 74 recommandations dont 24 (31%) n'ont toujours pas été appliquées dans leur intégralité.</p>	En 2010, la Division de l'audit et de la supervision internes a fait 56 recommandations dont 28 (50%) n'ont toujours pas été appliquées dans leur intégralité.	En bonne voie
	Audit des principaux secteurs à haut risque	Il a été estimé que plus de quatre années-personnes étaient nécessaires en 2008 pour couvrir tous les secteurs d'activité à haut risque	Deux années-personnes étaient disponibles en 2010. Seuls des audits couvrant les secteurs d'activité à haut risque sont effectués	Pas en bonne voie
Un audit interne efficace et professionnel couvrant tous les secteurs d'activité à haut risque est lancé	Au moins 10 audits achevés pendant l'exercice biennal	Quatre audits ont été achevés en 2008 Cinq rapports d'audit ont été publiés en 2009	Six rapports d'audit ont été publiés en 2010	En bonne voie
	Les normes professionnelles, le code de déontologie et les avis pratiques de l'Institut des auditeurs internes sont appliqués.	La Charte de l'audit interne désigne l'application des normes professionnelles, du code de déontologie et des avis pratiques de l'Institut des auditeurs internes.	Une évaluation de la Section de l'audit interne par les auditeurs externes a montré que plus de 80% sont conformes aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Cela signifie que la Section est en général conforme à ces normes	En bonne voie
Les rapports d'enquête constituent une base saine pour les prises de décision du Directeur général	Les enquêtes sont menées conformément à la Charte de l'audit interne, à la politique d'enquête et au manuel des procédures d'enquête	À l'heure actuelle, la Section des enquêtes applique la Charte de l'audit interne et les Lignes directrices uniformes pour les enquêtes adoptées à la Conférence des enquêteurs internationaux et à l'ONU	Les enquêteurs sont compétents et expérimentés et se tiennent au courant des bonnes pratiques de l'ONU et, en cas de besoin, ils ont achevé une formation permanente appropriée. La Charte de l'audit interne, les Lignes directrices uniformes pour les enquêtes et le Manuel des procédures d'enquête sont appliqués.	En bonne voie

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
		Une politique d'enquête et un manuel des procédures d'enquête sont actuellement élaborés sur la base des normes professionnelles et des pratiques recommandées de l'ONU	Le manuel des procédures d'enquête a été publié en août 2010. Un projet de politique d'enquête a également été publié en août 2010 et le Comité d'audit en a été saisi	En bonne voie
		La Section des enquêtes compte actuellement 22 affaires en instance; trois affaires ont été closes en 2008	24 affaires ont été closes en 2010. Dans le cas des affaires enregistrées en 2009 et 2010, il a fallu 90 jours en moyenne pour les clore	En bonne voie
		Les procédures de dénonciation des abus énoncées dans la Charte de l'audit interne seront officialisées en 2010	Des travaux sont en cours depuis quelques années. Un effort concerté est fait pour les achever et un projet de politique en matière de dénonciation des abus a été élaboré. Les travaux sur un service d'assistance ont également commencé.	En bonne voie
Des données d'évaluation factuelles sont à la disposition de la haute direction, des chefs de programme et des États membres à des fins de prises de décisions	La politique d'évaluation et les manuels d'évaluation, ainsi que les conseils en matière d'évaluation sont appliqués	En 2009, des projets de manuels et de procédures seront élaborés à des fins d'évaluation indépendante et d'auto-évaluation	Des manuels ont été élaborés à des fins d'évaluation indépendante et d'auto-évaluation.	En bonne voie
		La politique d'évaluation sera progressivement mise en œuvre en 2010	La Section d'évaluation a créé les produits suivants qui visent à rendre la politique d'évaluation : a) l'élaboration d'une stratégie d'évaluation pour la période 2010-2015; b) l'élaboration d'un projet de document sur les directives d'évaluation indépendante; c) la révision de la politique d'évaluation en 2010; d) la validation du rapport sur l'exécution du programme pour la période 2008-2009; e) l'élaboration d'un portail intranet et Internet consacré à la Section d'évaluation.	En bonne voie
	Au moins six évaluations sont achevées durant l'exercice biennal et mises convenablement à la disposition des parties prenantes concernées	La Section d'évaluation a achevé deux rapports en 2008.	Le travail de validation a été achevé et des rapports complets et abrégés ont été établis et soumis au Directeur général et au Comité d'audit	Pas en bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
	La plupart des auto évaluations réalisées dans le cadre des programmes répondent aux normes de qualité de base en matière d'évaluation	Actuellement, les auto-évaluations ne sont pas réalisées de manière systématique et ne reflètent pas les normes de qualité de base concernant, par exemple les niveaux de référence, la définition des objectifs, l'échantillonnage, la précision des analyses.	Actuellement, les auto-évaluations ne sont pas réalisées de manière systématique et ne reflètent pas les normes de qualité de base concernant, par exemple les niveaux de référence, la définition des objectifs, l'échantillonnage, la précision des analyses. En outre, l'OMPI ne considère pas l'auto-évaluation comme faisant partie du cycle des programmes ou projets. En atteste le manque de ressources financières mises à la disposition des chefs de programme pour la réalisation d'activités d'auto-évaluation.	Pas en bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
653	329	50%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFERENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES

Chef de programme : M. A. Sundaram

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, les Assemblées des États membres de l'OMPI et le segment de haut niveau de deux jours ont eu lieu au Centre international de conférences de Genève (CICG). Pour la première fois, les documents de ces Assemblées ont été rendus disponibles pendant la session en format électronique via la distribution de clés USB. Pour améliorer la communication avec les parties prenantes de l'Organisation, les Assemblées des États membres ont pour la première fois aussi été retransmises en direct sur le Web. Enregistrées sur vidéo, les séances de travail ont également été rendues accessibles par le biais du site Internet de l'OMPI sous la forme d'une "vidéo à la demande".

L'augmentation en 2009 du nombre des réunions intergouvernementales organisées à Genève (121 réunions) s'est poursuivie en 2010 avec un total de 128 réunions pendant la période à l'étude.

Plusieurs projets importants entrepris au début de 2010 ont bien avancé dont l'enregistrement numérique de réunions et l'inscription en ligne des participants. Ces initiatives, qui ont pour objet d'améliorer et d'élargir les services de conférence mis à la disposition des États membres, devraient devenir opérationnelles d'ici à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

Le volume de travail relatif à l'enregistrement des documents reçus et à la numérisation des archives a considérablement augmenté. Le nombre total de pages numérisées en 2010 a totalisé 300 000 (78 000 documents). Cette augmentation peut être attribuée à une amélioration des normes de productivité.

En outre, du fait de la numérisation des archives, la recherche et l'extraction de documents archivés se sont nettement améliorées en 2010, la durée moyenne d'extraction tombant à 3-5 minutes par document, contre 30 minutes les années précédentes.

La renégociation de contrats avec les transporteurs de courrier a eu pour résultat une diminution globale des frais d'expédition de 13% en 2010 par rapport à 2009, le volume et le poids demeurant constant.

S'agissant des services linguistiques, la première phase d'une politique linguistique globale a été présentée aux Assemblées de 2010 et approuvée par les États membres, politique qui prévoit la couverture complète, à partir de 2011, en six langues de la documentation de deux comités additionnels (SCCR et SCT). Des mesures de contrôle et de rationalisation ont également été introduites. La documentation a été fournie en six langues pour le groupe de travail intersessions du Comité intergouvernemental. Les niveaux de rendement et le coût par page de la Division des services linguistiques ont été maintenus par rapport à 2009.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement de l'efficacité des services de conférence, des services linguistiques, des services d'impression, des services d'archivage et des services d'expédition du courrier pour l'ensemble des demandeurs et des utilisateurs	Coût et portée des services (services de conférence, services linguistiques, services d'impression, services d'archivage et services d'expédition du courrier) en pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'Organisation	Le total des dépenses pour le programme 27 s'est élevé à 38,4 millions de francs suisses (2008-2009), soit 6,7% du total des dépenses de l'Organisation en 2008-2009. Au total, 121 réunions ont eu lieu à Genève pour une durée totale de 310 jours et 7808 participants en 2009.	Le total des dépenses pour le programme 27 s'est élevé à 17,4 millions de francs suisses (2010), soit 6% du total des dépenses de l'Organisation en 2010. Au total, 128 réunions ont eu lieu à Genève pour une durée totale de 310 jours et 7831 participants. En outre, des services d'appui aux conférences ont été fournis pour 2500 jours à l'occasion d'autres manifestations dont des réunions de groupe, des visites officielles et des réunions internes. 78 000 documents ont été numérisés et enregistrés (augmentation de 230% par rapport à 2009). Le nombre de demandes de documents (extraction de vieux documents) a augmenté de 78% en raison de l'accès direct à LiveLink – Base de données sur les dossiers et les archives. La durée de recherche a été ramenée à de 3 à 5 minutes contre une durée moyenne de 30 minutes les années précédentes.	En bonne voie
	Résultat des activités visant à maintenir ou à améliorer les normes de productivité pour le personnel interne du Service linguistique, et coût de traduction par page	Coûts et niveau de productivité au cours de l'exercice 2008-2009	Les niveaux de productivité et de coût sont restés les mêmes par rapport à 2008-2009. Le coût moyen de traduction par page s'est élevé à 213 francs suisses	En bonne voie
	Réduction des frais généraux d'expédition de l'ordre de 15%	Frais généraux d'expédition à la fin de 2009 : 2 887 753 francs suisses	Les frais généraux d'expédition ont été en 2010 de 2 581 912 francs suisses, ce qui représente en pourcentage une réduction de 13% pour le même volume et le même poids.	En bonne voie

<p>Renforcement de l'efficacité des services de conférence, des services linguistiques, des services d'impression, des services d'archivage et des services d'expédition du courrier pour l'ensemble des demandeurs et des utilisateurs</p>	<p>Pourcentage du retour d'informations des demandeurs et des utilisateurs de ces services (services de conférence, services linguistiques, services d'impression, services d'archivage et services d'expédition du courrier) qualifiant ceux-ci au moins de satisfaisants</p>	<p>Pourcentage de retour d'informations des demandeurs et des utilisateurs de ces services qualifiant ceux-ci au moins de satisfaisants à la fin de 2010</p>	<p>Les documents de conférence, les PCT Mediabatches, les notifications de Madrid et les données Romarin ont été livrés à temps sur papier et en format électronique. Les documents de réunion et la Gazette de Madrid ont été reproduits, livrés et expédiés dans des délais acceptables. Aucune doléance n'a été reçue. Une enquête sera faite pour la fin de l'exercice biennal.</p> <p>Les délégués ont fait part de leur satisfaction pour la qualité des services de réunion et de conférence</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p>Élaboration d'une politique efficace et globale en matière de langues et définition des allocations de ressources nécessaires pour couvrir les réunions, les publications et le site Web de l'OMPI</p>	<p>La politique et les ressources actuelles ne répondent pas aux besoins exprimés par les États membres</p>	<p>La première phase d'une politique des langues à l'OMPI a été élaborée puis approuvée aux Assemblées de 2010, élargissant la politique des six langues à deux autres comités (SCCR et SCT).</p>	<p>En bonne voie</p>
	<p>Disponibilité des documents de réunion du comité intergouvernemental dans toutes les langues officielles</p>	<p>Langues disponibles pour la majorité des réunions : anglais, français et espagnol</p>	<p>Les documents de réunion du comité intergouvernemental et du groupe de travail intersessions connexe (IWG) ont été mis à disposition des États membres en arabe, chinois et russe de même que comme le veut l'usage dans les trois autres langues officielles (anglais, espagnol et français)</p>	<p>En bonne voie</p>

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
7 853	3 108	40%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 28 SECURITE

Chef de programme : M. A. Sundaram

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

Les coûts des services de sûreté et de sécurité en 2010 ont continué d'être conformes à ceux des années antérieures en pourcentage des dépenses de l'Organisation. Dans ce contexte, il convient de noter que, depuis 2010, le programme 28 gère environ 30% de tous les systèmes de sûreté et de sécurité de l'Organisation que gérait auparavant le programme 24. Il est prévu que, en 2011, la responsabilité de la gestion de tous ces systèmes sera transférée au programme 28.

Trois nouvelles politiques concernant la sûreté et la sécurité des voyages en mission du personnel et des manifestations parrainées par l'OMPI en dehors de Genève ont été appliquées en 2010.

Dans l'ensemble, à la fin de 2010, près de 40% de toutes les normes de l'ONU qui régissent la sécurité avaient été mises en œuvre à l'OMPI sur la base de la feuille de route de son audit interne à compter de 2008-2009. S'agissant du nombre total des incidents déclarés en 2010, moins de 1% du personnel avait été victime de blessures.

Du fait d'une nouvelle politique de l'Organisation promulguée en juillet 2010, le programme 28 a de plus en plus participé à la gestion des risques de sûreté et de sécurité aux manifestations parrainées par l'OMPI en dehors de Genève. L'assurance qualité annuelle de l'Évaluation des risques de sécurité a été achevée pour les opérations de l'OMPI. Toutefois, les quatre audits d'évaluation annuels des locaux du Bureau de coordination de l'OMPI ont été reportés à 2011.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Renforcement de l'efficacité des services de sûreté et de sécurité de l'OMPI	Coût des services de sûreté et de sécurité en pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'Organisation	Le total des dépenses pour le programme 28 s'est élevé à 9,4 millions de francs suisses, soit 1,64% du total des dépenses de l'Organisation en 2008-2009	Le total des dépenses pour le programme 28 s'est élevé à 4,8 millions de francs suisses, soit 1,67% du total des dépenses de l'Organisation en 2010. Ces dépenses demeurent stables par rapport à celles de l'exercice biennal 2008-2009. Il sied de noter que le programme 28 gère maintenant près de 30% de tous les systèmes de sûreté et de sécurité et qu'il en gèrera un jour 100% en 2011.	En bonne voie
	Nombre de nouvelles pratiques de gestion mises en place par l'Organisation sur le nombre total convenu durant l'exercice biennal 2008-2009	Nombre de recommandations concernant des améliorations dont la mise en œuvre a été approuvée à la fin de 2009	Trois nouvelles recommandations ont été approuvées en 2010	En bonne voie

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Amélioration globale de la sûreté et de la sécurité et réduction du nombre d'incidents signalés liés à un risque de blessure	À la fin de 2011, les normes de l'OMPI seront conformes à 60% des normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	En 2008, les normes de l'OMPI étaient conformes à environ 20% des normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, comme l'indiquent les rapports d'audit. À la fin de 2009, les normes prévues dans le cadre du programme étaient conformes à 30% des normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	Environ 40% du système de gestion de la sécurité de l'ONU avaient été mis en place à la fin de 2010.	En bonne voie
	Maintenir à un niveau inférieur à 2% le nombre de fonctionnaires victimes de blessures sur l'ensemble du personnel de l'OMPI et des bureaux de coordination de l'OMPI	À la fin de 2009, moins de 1% du personnel a été victime de blessures	Sur le nombre total d'incidents déclarés en 2010, moins de 1% du personnel avait été victime de blessures.	En bonne voie
Indicateur de qualité : niveau de sûreté et de sécurité satisfaisant et amélioré lors des conférences et réunions de haut niveau organisées par l'OMPI à Genève et ailleurs, ainsi qu'au sein des bureaux de coordination de l'OMPI	Pourcentage du nombre total d'évaluations des risques et d'audits réalisés en ce qui concerne les locaux au siège de l'Organisation et des bureaux de coordination, les conférences, les réunions et d'autres fonctions diverses répondant aux normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	Environ 80% du nombre total d'évaluations des risques et d'audits réalisés en ce qui concerne les locaux du siège de l'Organisation et des bureaux de coordination, les conférences, les réunions et d'autres fonctions diverses répondaient aux normes du Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	Le programme 28 a de plus en plus participé à la gestion des risques pour les événements extérieurs (3 différentes conférences et réunions) en dehors de Genève comme suite à une nouvelle politique de l'Organisation instaurée en 2010. L'évaluation des risques de sécurité a été achevée pour le siège de l'OMPI	Pas en bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
7 382	3 629	49%

L'utilisation du budget est dans la fourchette (40-60%) pour la première année de l'exercice biennal et est en bonne voie.

PROGRAMME 29 NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Chef de programme : M. A. Sundaram

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2010

En 2010, le projet de nouvelles constructions a bien avancé vers son achèvement et ce, en dépit de la non-livraison à la date prévue dans le contrat en octobre 2010 par l'entreprise générale dans plusieurs domaines. Les aménagements intérieurs, l'essai et la validation des équipements, ainsi que les systèmes de sûreté et de sécurité ont reçu la priorité afin de garantir la conformité avec toutes les conditions incluses dans le permis de construction dont certaines ont dû être modifiées au-delà du cahier des charges original. Compte tenu des retards de construction, la demande du permis d'occupation a dû être reportée au début de 2011. Il n'empêche que l'Organisation pourrait commencer avant la fin de 2010 à préparer l'abandon par les employés des locaux loués pour qu'ils emménagent dans le nouveau bâtiment de telle sorte que les locaux loués seraient vidés d'ici à la date d'achèvement du contrat en août 2011 sans coût additionnel. Le Comité de construction de l'OMPI, l'équipe interne du suivi du projet, le pilote, l'architecte et les spécialistes ont synchronisé leurs efforts en vue de faire achever le bâtiment dans les limites budgétaires sans pour autant mettre en péril la qualité des travaux. Compte tenu des retards mis à livrer les travaux dans certains domaines en 2010, l'OMPI a obtenu de l'entreprise générale une compensation financière. À la fin de 2010, le projet se trouvait dans les limites budgétaires approuvées (budget de base consolidé et imprévus pour un montant total d'environ 162 millions de francs suisses), notant que plusieurs paiements devront encore être effectués en 2011. Par conséquent, il n'a pas été possible de clore les comptes à la fin de 2010.

En 2011, Comité de construction de l'OMPI, l'équipe interne du suivi du projet, le pilote, l'architecte et les spécialistes continueront de combiner leurs efforts pour achever, dans les limites budgétaires, les dernières parties du nouveau bâtiment sans mettre en danger la qualité des travaux, compte tenu en particulier du démarrage des travaux de construction de la nouvelle salle de conférence en 2011.

En 2010, d'importantes mesures préparatoires pour le projet de nouvelle salle de conférence ont été prises. Les résultats de l'appel international à manifestations d'intérêt pour le contrat d'entreprise générale (qui avait été lancé à la fin de 2009) ont été présentés par l'équipe d'évaluation de l'OMPI et le pilote au jury, composé de représentants des États membres pour une sélection préalable des entreprises qui seraient invitées à soumissionner. Le jury a présélectionné trois entreprises en mars 2010. Les dossiers d'appel d'offres ont été envoyés en juin 2010, avec une date de réponse en octobre 2010. Deux entreprises ont envoyé des propositions, lesquelles ont été évaluées par l'équipe d'évaluation de l'OMPI et le pilote pour être ensuite présentées au jury à sa deuxième session en décembre 2010. Vu l'écart entre le budget approuvé et les propositions faites, le jury a chargé l'équipe d'évaluation de l'OMPI et le pilote d'engager des négociations avec ces deux entreprises et de faire une recommandation au jury à sa troisième session qui devait avoir lieu en février 2011.

En 2011, la mise au point de la phase préparatoire se poursuivra, avec la sélection par le jury de l'entreprise générale, les dernières négociations contractuelles et l'ouverture du chantier. Compte tenu du report de décembre 2010 à février 2011 de la date de sélection finale et du report en conséquence au printemps 2011 de la date du contrat, le calendrier provisoire original devrait être adapté pour ce qui est du démarrage des travaux de construction en 2011 et leur achèvement en 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Données relatives à l'exécution	État d'avancement
Réalisation des travaux de construction dans les délais et dans les limites budgétaires	Contrôle du respect des délais pour les travaux de construction : - Calendrier relatif à la nouvelle construction pour la période allant de janvier à octobre 2010	n.d.	Le nouveau bâtiment a été en partie achevé et remis par étapes les 25 novembre et 22 décembre 2010 tandis que d'autres parties devaient être achevées et remises en 2011	Pas en bonne voie
	Contrôle du respect du budget de la nouvelle construction approuvé par les États membres	n.d.	À la fin de 2010, les dépenses demeuraient nettement dans les limites budgétaires.	En bonne voie
Réalisation des travaux de construction conformément aux niveaux de qualité requis et aux normes UN H MOSS	Acceptation par le pilote et le Comité de construction du choix par l'entreprise générale des matériaux et des méthodes de construction, conformément aux niveaux de qualité requis et aux normes de sécurité UN H MOSS appliquées par l'OMPI	n.d.	La conformité avec les normes de qualité requises a été surveillée de près par le pilote et le Comité de construction, ce qui a dans certains cas causé des retards La conformité avec les normes de sécurité UN H MOSS appliquées par l'OMPI a été surveillée et réalisée pour les mesures de sécurité intérieures. Les mesures périphériques seront passées en revue à des fins d'application à compter de la fin de 2011 et ce, dans le contexte d'une analyse globale de ces mesures pour tous les bâtiments de l'OMPI en coopération avec le pays hôte et la FIPOI	En bonne voie

UTILISATION DU BUDGET

Dépenses autres que les dépenses de personnel – dotation et montants effectifs pour 2010
(en milliers de francs suisses)

Budget 2010-2011 approuvé	Dépenses en 2010	Taux d'utilisation (%)
7 840	3 010	38%

La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est due principalement aux montants globaux plus bas payés comme intérêt sur le prêt obtenu pour le projet des nouvelles constructions puisque les soldes en cours de ce prêt en 2010 ont été plus bas que prévu.

[L'appendice suit]

APPENDICE

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
aRDi	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPI	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
CASE	accès centralisé à la recherche et à l'examen
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ccTLDs	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEI	Communauté des États indépendants
CIB	classification internationale des brevets
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DNS	système des noms de domaine
EDMS	système de gestion électronique des documents
EGEDA	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
ERP	planification des ressources de l'Organisation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLDs	domaine générique de premier niveau
HRMD	Département de la gestion des ressources humaines
IAOC	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
IAOD	Division de l'audit et de la supervision internes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICE	coopération internationale en matière d'examen
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IIA	Institut des auditeurs internes
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPR	Rapport sur l'exécution du programme
PRS	programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme

R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SLC	contrat de travail spécial
SSA	contrat de louage de services
TIC	techniques de l'information et des communications
TIGAR	Trusted Intermediary Global Available Resources
TISCs	centres d'appui à la technologie et à l'innovation
UDRP	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies
UNICC	Centre international de calcul des Nations Unies
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPOCOS	logiciel OMPI de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
XML	eXtensible Markup Language

[Fin de l'appendice et du document]